

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

DEUXIÈME PARTIE.

LA SOCIÉTÉ DE NOTRE DAME DE MONTREAL COMMENCE A RÉALISER LES RELIGIEUX DESSEINS DES ROIS DE FRANCE.

CHAPITRE VI.

PAIX FOURRÉE DES IROUOIS AVEC LES FRANÇAIS, LES HURONS ET LES
ALGONQUINS. 1645. RUPTURE DE LA PAIX. 1646.

(*Suite.*)

XXI.

Par suite des démarches des Associés de Montréal, la Cour se propose de faire ériger prochainement un évêché au Canada.

Quoique cette tentative n'eût pas alors le succès que désiraient les Associés de Montréal, elle fut néanmoins l'occasion qui fit prendre à la Cour la résolution arrêtée de donner, dans un temps plus ou moins éloigné, un évêque à la Nouvelle-France. Aussi voyons-nous que, l'année suivante, 1647, dans les articles dressés pour le gouvernement de ce pays, le roi déclara que le conseil qu'il établissait à cette fin serait composé de trois personnes : du gouverneur de Québec, de celui de Montréal et du Supérieur des Jésuites, en attendant qu'il y eût un évêque en Canada. Il est bien probable, comme la suite le montrera de plus en plus, que, sans ces efforts de la Compagnie de Montréal, on n'aurait point songé à donner un évêque à ce pays, et qu'il en aurait été du Canada comme de la Martinique et des autres îles Françaises, qu'on a vues rester si longtemps sur le pied de simples missions, et qui n'ont été pourvues de sièges épiscopaux que vers le milieu de notre siècle.

XXII.

Charles Le Moyne se fixe à Villemarie, en qualité d'interprète.

Cependant la paix faite avec les Iroquois allait être rompue par ces barbares, quoiqu'ils l'eussent eux-mêmes désirée ; et la Providence, qui veillait à la conservation de Villemarie, lui procura, dans ces circonstances, un secours important dans le don qu'elle lui fit d'un habile interprète en

langue iroquoise, qui rendit les services les plus signalés et illustra même le pays : nous parlons de Charles Le Moyne. Jusqu'alors on n'avait pas eu à Villemarie d'interprète assez capable pour négocier avec les Iroquois ; et cette année 1646, M. de Montmagny y envoya, très à propos, celui dont nous parlons, pour qu'on s'en servît dans les pourparlers avec ces barbares. Charles Le Moyne, venu de France en 1641, s'était d'abord engagé au service des Pères Jésuites, qui l'avaient conduit et entretenu pendant quatre ans au pays des Hurons, ainsi qu'un de ses oncles appelés Duchesne. Dans le séjour qu'ils y firent, ils acquirent une certaine habitude des langues sauvages, avantage qui les mit à même de servir ensuite utilement les Français. Aussi voyons-nous que Duchesne fut envoyé aux Trois-Rivières, et Charles Le Moyne à Villemarie, l'un et l'autre en qualité d'interprètes et de soldats. Ce dernier était né à Dieppe, paroisse Saint-Rémi (1), et ce fut, sans doute, sur ses invitations ou à son exemple, que plusieurs honnêtes familles de la même ville quittèrent la France et allèrent s'établir à Villemarie (2). Nous n'osons pas assurer qu'il ait été parent de Pierre Le Moyne, écuyer, qui, en 1602, était lieutenant général en l'amirauté de France, au siège de Dieppe ; mais nous ne craignons pas de dire qu'il s'est rendu plus illustre encore par ses belles qualités personnelles, par son courage et par celui de ses enfants, comme nous aurons occasion de le montrer dans la suite de cette histoire (3).

(1) Charles Le Moyne, fils de Pierre Le Moyne et de Judith Duchesne, fut baptisé dans l'église paroissiale de Saint-Remy de Dieppe, le 2 août 1626, et reçut le nom de Charles, que lui imposa honorable homme Charles Ledoux, son parrain. Vers l'année 1633, ses parents quittèrent cette paroisse et s'établirent sur celle de Saint-Jacques, alors habitée principalement par des marins et des commerçants, et y tiennent une hôtellerie : ce qui les a fait qualifier *hôteliers* dans le registre de la paroisse de Villemarie.

(2) De la paroisse de Saint-Jacques de Dieppe, où demeuraient les parents de Charles Le Moyne, sont parties une multitude de familles pour aller s'établir en Canada. Dans le registre de la seule année 1628, on trouve mentionnés des Duhamel, Hardy, Anger, Aubuchon, Dubuc, Godebout, Symon, Davignon, Caron, Dujardin, Bourdon, Boulanger, Léger, Fontaine, Baudry, Le Duc, Brunel, Dufresne, Hébert, Sénécal, Gaudry, Thierry, Duval, Blondel, Gervais, Vallée, Leroy, Lecomte, Lemereher, Dumetz, Godard, Neveu, Lécuyer, Leroux, Dumouchel, etc. Sur la paroisse de Saint-Remy étaient établies des familles des noms de Viger, Cardinal, Gisfard, Duchesne, etc., etc. Dieppe étant alors l'un des principaux ports d'où partaient les navires pour la Nouvelle-France, et où ils arrivaient à leur retour chargés des productions de ce pays, ces relations commerciales devaient naturellement attirer en Canada un grand nombre d'habitants de cette ville, et en mettre beaucoup d'autres en rapport avec les précédents. Aussi voyons-nous qu'en 1647 on avait déjà donné à une rue de Dieppe le nom de *la Pelleterie*, le seul sous lequel elle fût alors connue.

(3) Il serait difficile aujourd'hui de connaître les ancêtres de Charles Le Moyne, et même de suivre et de distinguer entre elles les diverses branches de cette famille à Dieppe, mentionnés dans les registres de l'état civil. Ainsi, dans les années 1615, 1616, 1617, nous y voyons quatre chefs de famille de ce nom : Barthélemy, Antoine, Jean et Pierre Le Moine, et vraisemblablement deux autres encore du nom de Pierre, qui tous eurent des enfants. De 1630 à 1640, nous trouvons, même dans cette petite ville, au moins quatorze chefs de famille du nom de Le Moyne : Thomas, Nicolas, Olivier, Charles, Roger, Jacques-François, Marc-Antoine, deux du nom de Jean, quatre du nom de Pierre, et peut-être un cinquième qualifié *capitaine pour le Roi*, et même un sixième Pierre, exerçant, en 1643, la charge de *procureur*.

XXIII.

M. de Maisonneuve arrive à Québec et repasse aussitôt en France.

Cependant M. de Maisonneuve, ayant terminé les affaires qui l'avaient appelé en France, se mit en mer, et arriva à Québec le 20 septembre 1646, trois jours avant M. de Répigny. Celui-ci était parti de la Rochelle sur le navire appelé *la Marquise*, que le Roi avait prêté pour le conduire en Canada ; et la lettre de ce prince sur ce sujet fait assez connaître l'esprit de piété qui animait alors la Cour de France : " Voulant, dit le Roi, contribuer autant qu'il m'est possible, au bien et à l'avantage de la Nouvelle-France, à peupler ce pays, à y faire enseigner la Foi et l'Évangile de Notre-Sauveur, j'ai résolu, par l'avis de la Reine régente, madame ma mère, de prêter l'un de mes vaisseaux, nommée *la Marquise*, qui est maintenant au port de la Rochelle, avec ses agrès, canons et munitions, pour faire un voyage au dit pays, durant la présente année." Mais à Québec, M. de Maisonneuve reçut une lettre de M. de La Dauversière, qui lui apprit que, depuis son départ de la France, son beau-frère avait été assassiné ; que sa propre mère songeait à passer à de secondes noces ; et que, ce dessein devant être ruineux pour sa famille, il eût à repasser incontinent en France pour en empêcher l'exécution. Jugeant alors que ce voyage était nécessaire, il résolut de repartir, par le retour des vaisseaux ; et, pour ne pas affliger trop vivement les colons de Villemarie, par une nouvelle séparation, il ne remonta pas à Montréal, et se contenta de leur écrire, en s'efforçant de les consoler le mieux qu'il put, par l'assurance qu'il leur donna de son retour l'année suivante. Dans le séjour qu'il fit à Québec, en attendant le départ des navires, il acheta, le 12 octobre, au nom de M. de Fancamps, tous les biens que madame de la Peltrie avait encore en France (1), et termina quelques affaires d'intérêt, que les Associés de Montréal avaient avec M. Pierre de Puiscaux, dont on a parlé.

XXIV.

Fin de M. de Puiscaux. Reconnaissance de MM. de Montréal pour ce bienfaiteur.

Ce vieillard, qui s'était joint à la Compagnie de Montréal avec tant de dévouement et de bonheur, étant ensuite devenu paralytique et affaibli de cerveau, se mit au bout de quelques années, à redemander à M. de Maisonneuve ce qu'il avait donné à la Compagnie, alléguant qu'il voulait repasser en France et s'y faire traiter. Une telle demande eût pu surprendre tout autre que M. de Maisonneuve ; mais, toujours semblable à lui-même, ce cœur si noble et si élevé, lui fit cette réponse bien digne de lui :

(1) C'étaient la métairie de Saint-Barthélemy, située dans la paroisse de Corbye, proche d'Alençon ; le fief d'Harinvillers, dans les paroisses de Saint-Aubin et Coulonges, consistant en rentes seigneuriales ; enfin les terres de Launay et de Sonches, dans la paroisse de Saint-Aubin ; le tout pour la somme de vingt-trois mille livres.

“ Monsieur, nous n'avons rien fait par intérêt, tout est encore à vous ; vous pouvez en être assuré. Ici je vous donnerai tout ce dont vous aurez besoin ; et je vous adresserai à MM. de la Compagnie de Montréal, en France, qui reconnaîtront largement le bien que vous nous avez fait.” Ceci s'était passé en 1644. M. de Puiseaux avait quitté alors Villemarie, avec madame de la Pelterie, au grand regret de tous les colons, et était retourné à Québec, où il avait repris possession de ses biens ; ce qui fut cause que, le 13 septembre suivant, il fit une donation devant notaire. Deux ans après, le 19 octobre 1646, M. de Maisonneuve, étant donc à Québec, ratifia, au nom de la Compagnie de Montréal, la cession qu'il lui avait déjà faite des fiefs de Saint-Michel et de Sainte-Foy, ainsi que celle de tous les biens mobiliers donnés en 1641, et M. de Montmagny, Gouverneur, assisté du sieur Noël Juchereau, licencié en droit, devant lesquels fut conclu cet accord, déclara que M. de Puiseaux, en rentrant en possession de ses terres, rembourserait à M. de Maisonneuve les sommes que MM. de Montréal avaient dépensées, pour des défrichements faits à Saint-Michel. Mais, ce qui est très-remarquable, quoique M. de Puiseaux eût repris tous ses biens, les Associés de Montréal exécutèrent avec une religieuse fidélité la promesse que lui avait faite M. de Maisonneuve. Nonobstant ce désistement qu'ils attribuaient à l'affaiblissement de ses facultés, ils le considérèrent toujours comme l'un d'eux, lui prodiguèrent toutes sortes de soins, le traitèrent avec la même affection que s'il eût été leur propre frère, et veillèrent sur lui avec la même sollicitude jusqu'à son dernier soupir, qu'il rendit à l'âge de soixante-dix-sept ou soixante-dix-huit ans. Comme tous les Associés de Montréal, M. de Puiseaux désirait beaucoup de voir ériger un Siège épiscopal en Canada, et donna même par son testament, fait à la Rochelle le 21 juin 1647, la terre de Sainte-Foy, pour le soutien du futur évêque (1). M. de Maisonneuve, ayant terminé les arrangements dont nous parlons, repartit donc pour la France le 31 Octobre, quoique, sans le savoir, il dût retrouver sa mère remariée. Il fit cette traversée avec MM. Giffart et Tronquet, qui allaient solliciter, touchant la traite, quelques règlements dont nous parlerons ailleurs ; et M. d'Ailleboust, en l'absence prolongée de M. de Maisonneuve, continua d'être chargé du commandement à Villemarie.

XXV.

Mauvaise foi des Agniers dans la paix qu'ils avaient faite.

Malgré la joie universelle que l'alliance, conclue en 1645 avec les Iroquois avait fait naître à Québec, à Villemarie et aux Trois-Rivières, on

(1) Cette disposition testamentaire de M. de Puiseaux resta longtemps ignorée, et ne fut connue en Canada que vers l'année 1733. Mais, quelque diligence que fissent alors les membres du Chapitre de Québec pour en presser l'exécution, ils ne purent jamais découvrir la terre de Sainte-Foy, qui, après la mort du testateur, dut être occupée par d'autres particuliers, ou rentrer dans le domaine de la grande Compagnie, comme un bien abandonné. Cette terre, d'après M. Dollier de Casson, était située à une journée au-dessus de Québec, sur le bord du fleuve Saint-Laurent.

n'avait cependant contracté la paix qu'avec une seule des cinq nations iroquoises, celle des Agniers, les plus rapprochés de l'île de Montréal. Sous le nom d'Iroquois, on comprenait cinq nations confédérées : les Agniers, les Onnciouts, les Onontagués, les Sonmontouans et les GôïogSens. Ces quatre dernières n'avaient point paru dans le traité d'alliance ; et encore les Agniers ne firent avec les Français qu'une paix fourrée, résolus qu'ils étaient de les prendre lorsqu'ils les verraient le moins sur leurs gardes, et qu'ils pourraient les accabler impunément. Mais, ne jugeant pas que le moment fût favorable pour faire alors quelque coup, ils restèrent tranquilles cette année 1646. Ceux d'entre eux qui allèrent à Villemarie dirent cependant aux sauvages des diverses nations qu'ils y trouvèrent que les Iroquois d'Onnciout et ceux d'Onontagué, n'étant point entrés dans le traité de paix, ils eussent à se tenir sur leurs gardes, attendu que ces deux nations Iroquoises étaient parties de leurs pays pour surprendre les Hurons et de là venir fondre sur Villemarie. A ce discours la terreur saisit quelques-uns des sauvages ; ils s'éloignèrent incontinent de cette place, et le Borgne de l'île, qui s'était déjà retiré précédemment aux Trois-Rivières, envoya des messagers coup sur coup, pour presser ceux de sa nation qui restaient encore à Villemarie de descendre au plus vite, ce que pourtant ils ne firent pas alors.

XXVI.

A la faveur de la paix M. d'Ailleboust fortifie Villemarie.

Les Agniers ne laissaient pas cependant de rôder souvent auprès du Fort des Trois-Rivières, et plus souvent encore autour de Villemarie. La défiance qu'ils inspiraient fut cause que, dans ce dernier poste, on crut sagement qu'il fallait se prémunir contre eux. " M. d'Ailleboust, rapporte le P. Lallemand, s'est bravement fortifié ; il est louable en ce point, ayant mieux aimé quitter quelques ouvrages particuliers fort importants, que de manquer au public." Il parle ici de plusieurs terres que M. d'Ailleboust faisait défricher et mettre en culture, pour son propre compte et pour le bien des colons, quoique sans dessein de se les approprier, les Associés de Montréal ayant promis de renoncer à toute propriété particulière sur les terres de l'île et de travailler gratuitement à l'œuvre de Villemarie. Il profita donc de ce temps de calme pour achever les fortifications de Villemarie, et réduisit le Fort à quatre bastions réguliers, si bien construits et si solides, qu'on n'avait encore rien vu de semblable au Canada. Il est vrai que ce Fort, ayant été établi trop près du Saint-Laurent, qui sort quelquefois de son lit, était menacé, à certain temps de l'année, d'un entier bouleversement, à cause des montagnes de glace poussées par les eaux de ce fleuve ; et il arriva de là que, dans la suite, après que les colons furent sortis du Fort pour se fixer sur les terres, on négligea d'en réparer les bastions, qui n'existaient plus déjà en 1672, ainsi

que nous le dirons en son lieu. Néanmoins, au temps où M. d'Ailleboust les fit construire, ces bastions furent très-avantageux pour la défense de la place et inspirèrent de la terreur aux Iroquois.

XXVII.

Le Père Jogues, envoyé à Agnié pour confirmer la paix par des présents.

A l'occasion de la paix faite avec les Agniers, on avait jugé à propos d'envoyer chez eux le P. Jogues, pour leur témoigner la satisfaction et la joie de M. de Montmagny de voir enfin la bonne harmonie si heureusement rétablie. Mais des Algonquins chrétiens, voyant ce Père qui s'embarquait, l'avertirent de ne point parler de la foi de prime abord aux Agniers : Il n'y a rien de si rebutant, au commencement, lui dirent-ils, que notre doctrine, qui semble exterminer tout ce que les hommes ont de plus cher ; et parce que votre longue robe prêche aussi bien que votre bouche, il serait à propos de paraître chez les Agniers avec un autre habit." Le P. Jogues suivit ce conseil, comme étant très-sage ; et accompagné du sieur Bourdon, habitant de Québec, il partit, le 16 mai 1646, des Trois-Rivières, conduit par quatre Iroquois Agniers et suivi de jeunes Algonquins, qui portaient dans un canot à part des présents, de la part de M. de Montmagny pour la confirmation de la paix. La veille de la fête du Saint-Sacrement, ils arrivèrent au bout d'un lac qui se joint à un autre plus grand, nommé déjà lac Champlain, et ils donnèrent à l'autre le nom de lac du *Saint-Sacrement*, qu'il a conservé jusqu'à ce jour.

XXVIII.

Les Agniers present le P. Jogues de repartir.

A Orange, première habitation des Hollandais, ils furent fort bien reçus par le capitaine, et arrivèrent enfin au pays des Agniers, qui, informés de leur venue, firent une assemblée générale de tous les principaux capitaines et des anciens du pays, dans laquelle on distribua les présents envoyés par Onontio. Le P. Jogues réunit ensuite quelques chrétiens, encore captifs chez les Agniers, les instruisit et leur administra le sacrement de Pénitence ; mais, sur l'invitation des Agniers eux-mêmes, qui pressaient le départ des députés, il repartit, avec le désir, cependant, d'y faire un second voyage et d'y commencer une mission. Si ces barbares pressaient ainsi les Français de partir, c'est que déjà ils leur avaient appris qu'une troupe d'Iroquois des autres nations était en marche pour attendre les Hurons au passage : " Nous ne pensons pas, ajoutèrent-ils, s'adressant aux députés, qu'ils vous fassent aucun mal ; mais nous craignons pour les deux Algonquins qui sont avec vous." Cependant les sauvages d'Onneiout et d'Onnontagué, qui s'étaient mis, en effet, en campagne, avaient dessein de tomber sur les Français aussi bien que sur les Hurons et les Algonquins, et ils commencèrent par ces derniers, comme nous allons le voir au chapitre suivant.

(A continuer.)

CHRONIQUE DU CONCILE.

SOMMAIRE.—Les Rationalistes et les Ritualistes anglais.—Nouvelles.—La Colonne du Concile.—Droit des Evêques *in partibus*.—Exposition.—Deux communions pour le Concile.—Hommage de la Science.—Réponse de la Sacrée-Pénitencerie à l'occasion du Jubilé.

Un concile œcuménique n'est ni un événement ordinaire, ni un événement naturel, c'est un miracle de l'ordre le plus élevé, c'est une intervention toute particulière de Dieu dans le monde, une manifestation plus abondante de la vérité, une nouvelle infusion de sainteté; et l'on conçoit qu'il ne laisse pas le monde indifférent, et qu'il agite les hommes les plus étrangers aux choses de la religion. Cette grande nouvelle retentit à leurs oreilles comme la trompette des jugements de Dieu; ils se réveillent de leur torpeur, ils se demandent si jusqu'ici ils n'ont pas été les jouets de l'illusion, et si en dehors et au-dessus de l'ordre de choses qui se déroule sous leurs yeux, il n'y aurait pas un autre ordre d'intérêts intellectuels et moraux qui mériterait mieux d'attirer leur attention.

Nous parcourions dans notre dernier article les divers pays du monde, et nous signalions les préoccupations diverses qu'y fait naître l'approche du prochain concile. Sur notre route nous avons laissé de côté l'Angleterre, l'abondance des matières nous y forçait; nous y revenons aujourd'hui: les mouvements divers qui agitent ce grand pays sont de ceux qui méritent le plus d'attention. Si la Grande-Bretagne subit aujourd'hui une crise politique, on ne peut nier qu'elle ne traverse en même temps une crise religieuse intimement liée à la première, et qui, peut-être, est le commencement sérieux de ce grand retour de l'Angleterre à la Foi de *l'Ille des Saints*, prédit, il y a deux siècles, par Bossuet.

I.

Dans un article précédent nous avons fait connaître comment la Bulle d'invitation adressée aux Protestants avait été accueillie par les dissidents anglais, nous n'avons pas à revenir sur ce fait; mais, il y a quelques mois, il s'est produit en Angleterre un fait qui n'est pas sans relation avec le concile, et qui montre ce qu'en attendent les hommes les plus en dehors de toute sphère religieuse.

Il y a, en Angleterre, une classe d'hommes à laquelle nous n'avons pas pris garde, nous voulons parler des Rationalistes. La plupart ont accueilli la bulle avec indifférence, on pouvait s'y attendre; mais chez d'autres, qui cherchent la vérité de bonne foi, et qui, sans être chrétiens, paraissent devoir l'accueillir avec sincérité, si elle brille à leurs yeux, la bulle a eu un certain retentissement.

Au milieu de ces hommes, il existe, dit la *Revue du Monde Catholique*, un rationaliste protestant de ce genre, qui a formé une petite école, animée, comme lui, nous aimons à le dire, des meilleures intentions, et qui vient de faire un pas remarquable vers le catholicisme, à l'occasion du concile œcuménique. Nous voulons parler de M. David Urquhart, qui publie à Londres une *Revue diplomatique*, dans laquelle on trouve des documents pleins d'intérêt, des vues larges et généreuses, des idées originales et parfois singulières. M. Urquhart n'appartient à aucune dénomination protestante spéciale ; il est visible qu'il a dû passer par le rationalisme et par le socialisme avant d'arriver à ses idées actuelles ; mais il y a chez lui un profond sentiment de justice, et ce sentiment lui a servi de guide. Il ne peut pas croire que la justice soit autre pour les nations et les gouvernements que pour les individus ; il estime que les commandements de Dieu obligent aussi bien les premiers que les seconds ; il a une profonde horreur de la guerre injuste. Or, regardant autour de lui, étudiant les institutions modernes et l'histoire contemporaine, il a vu qu'aucune puissance n'était plus capable que l'Eglise catholique, que la papauté, de rappeler et de faire respecter les principes du droit des gens, et, par conséquent, de rendre les guerres moins fréquentes, et il s'est tourné vers l'Eglise et le Pape, les suppliant d'intervenir pour sauver la société en rétablissant ce règne de la justice dont Pie IX a dit si justement : " Lorsque la vraie notion de la justice s'obscurcit, la force matérielle prend la place du droit."

L'étude de l'histoire ecclésiastique et des premiers siècles de l'Eglise a rapproché les pascistes du catholicisme ; voici que l'étude du droit des gens et le sentiment de la justice en rapprochent ceux qui ne s'occupent que des intérêts temporels des sociétés. Il est bien vrai de dire que tout chemin mène à Rome ; là, en effet, se trouve la vérité pleine et intégrale, et, par conséquent, c'est vers elle que se tournent tous ceux qui veulent le bien, parce que le bien ne peut sortir que de la vérité.

M. Urquhart a publié, dans les premiers mois de 1868, une brochure intitulée : *Appeal of a Protestant to the Pope to restore the law of nations* ; appel d'un protestant au Pape pour la restauration du droit des gens. L'auteur de cette brochure établit les six points suivants : 1o le droit des gens a été autrefois universellement observé ; 2o il est actuellement tombé tout à fait en désuétude ; 3o il est d'une absolue nécessité, si l'on veut sauver la société, que le droit des gens soit de nouveau généralement reconnu ; 4o l'Eglise catholique, avec le Pape à sa tête, est le seul pouvoir capable de le faire respecter ; 5o le prochain concile général fournit l'occasion de cette restauration du droit des gens ; 6o l'un des moyens d'y arriver est de fonder à Rome un collège diplomatique.

Le droit des gens se fonde sur ces quatre commandements de Dieu : Tu ne tueras pas ; tu ne déroberas pas ; tu ne porteras pas de faux témoignage ;

tu ne convoiteras pas le bien d'autrui, et tous ces commandements sont violés lorsqu'un peuple fait la guerre à un autre sans nécessité, sans une juste cause et sans avoir accompli les formalités voulues. Ne suffit-il pas d'exposer ces choses pour montrer que la plupart des guerres modernes ont violé les commandements de Dieu et qu'elles ont été injustes ? De là la situation précaire de l'Europe et du monde entier, et la conclusion que la société ne sera sauvée que par la restauration des principes. Mais qui peut mieux restaurer ces principes que celui qui les a toujours maintenus et qui les connaît, c'est-à-dire que le Pape, chef de l'Eglise catholique, et le seul souverain " qui n'a pris aucune part aux traités qui ont fait de l'Europe un chaos d'idées et d'intérêts ? " Le Pape étant le seul souverain qui n'a jamais violé le droit des gens, et qui est le plus intéressé à ce que ce droit soit universellement reconnu, est le plus capable de le faire observer.

Ainsi raisonne M. Urquhart, qui continue de démontrer pourquoi l'Eglise catholique peut seule constituer ce tribunal suprême, dont on demande l'établissement à chaque congrès, à chaque conférence. " En cas de différends entre les Etats, dit-il, les Eglises nationales se mettent nécessairement du côté de leur nation. Il n'en est pas ainsi de l'Eglise de Rome. Elle examine les griefs avec impartialité, et elle prononce de même. Si le coupable ne veut pas se rendre, elle l'excommunie. Il n'y a pas de communauté, petite ou grande, qui puisse mériter le nom de juste, si elle n'exclut pas de son sein les hommes qui manquent à l'honneur, c'est-à-dire si elle ne les excommunie pas. Craindre l'usage de cet arme de l'excommunication, c'est méconnaître notre époque. L'excommunication est un pouvoir que chaque individu possède ; c'est le seul moyen qu'il a de conserver son intégrité. Nous reconnaissons un gentilhomme à ce qu'il ne veut avoir de commerce avec aucune personne déshonorée. Le pouvoir d'excommunier est la sauvegarde de la morale publique aussi bien que de la morale privée."

Ces considérations sont certainement remarquables sous la plume d'un protestant. M. Urquhart poursuit sa démonstration :

" L'Eglise de Rome n'appartient à aucun Etat. Les décisions qu'elle prend ne concernent pas l'Etat particulier qu'elle gouverne, car elle-même ne fait pas de guerres injustes, elle ne fait aucune guerre ; elle n'a jamais usé de son pouvoir pour étendre ses limites, même lorsqu'elle était la plus grande puissance de l'Europe, et elle n'a été engagée dans aucune de ces négociations diplomatiques qui sont aujourd'hui dirigées contre l'indépendance, non-seulement des petits Etats, mais même des plus grands. Son action est donc extérieure, non intérieure en ce qui regarde les Etats ; c'est ainsi qu'elle les atteint tous, et tous également."

Il est donc souverainement désirable qu'on rende à l'Eglise catholique, et par conséquent à son chef, l'arbitrage suprême qu'elle exerçait autrefois

au milieu des chrétiens. M. Urquhart ne pense pas que le Concile soit nécessaire pour cela, mais il estime que la réunion du Concile sera une heureuse occasion dont on aurait tort de ne pas profiter. Ses idées ne sont pas restées à l'état de simples chimères ; des catholiques anglais les ont adoptées ; une *Œuvre* dite *apostolique*, destinée à faire cesser les guerres non justes et non nécessaires, a été fondée, et de nombreuses signatures ont été apposées à une pétition qui a dû être remise au Saint-Père. Les pétitionnaires demandent " que les bases du droit des gens soient déclarées par le saint siège et le Concile, et, en particulier, les principes qui distinguent la guerre légitime de la guerre illégitime." Dans l'opinion des soussignés, " la guerre ne peut s'appeler de ce nom que si elle est imposée par une nécessité impérieuse : repousser une attaque ou venger un droit ; et, dans ces deux cas, les justes motifs de la guerre doivent être régulièrement dénoncés aux citoyens aussi bien qu'aux étrangers." Ils demandent " que les rapports réciproques, tant de l'Etat et des citoyens que des citoyens entre eux, soient définis et réglés de telle sorte que ceux qui écoutent la voix de l'Eglise ne donnent pas un lâche et coupable assentiment à l'effusion du sang ; ils demandent de plus que les princes et les nations soient invitées à fonder ou à restaurer, avec le concours des citoyens les plus éminents, des institutions et des lois qui maintiennent la justice dans les hautes régions de la politique ; des institutions telles que les païens en ont possédé (le collège des Féciaux,) telles qu'en possèdent encore et les entourent de respect des hommes étrangers au christianisme ; des lois de procédure qui enlèvent à l'arbitraire l'initiative du sang versé, aussi bien à l'arbitraire d'un seul qu'à l'arbitraire de plusieurs, qu'ils soient fonctionnaires politiques ou légistes. La paix ou la guerre ne dépendra plus du débat des factions, mais d'une *enquête juridique* ; il ne sera plus au pouvoir de la passion ou du despotisme d'entreprendre la guerre et de disposer de la vie humaine."

Enfin, les pétitionnaires demandent " des déclarations obligatoires pour les chrétiens " ; ils désirent " qu'un appel soit adressé à tous les législateurs chrétiens, afin qu'ils élèvent leurs institutions nationales au moins au niveau atteint depuis longtemps sous la loi naturelle." Ils réclament en outre, avec instance, " la création à Rome, sous la protection du trône apostolique, d'un collège dont la mission sera l'enseignement du droit des gens, et qui sera, en ces matières, un foyer de science et un arbitre suprême, les questions les plus hautes et les plus complexes venant ainsi se vivifier au contact des vérités immuables de la foi et devant le tribunal suprême de l'autorité chrétienne."

Nous n'avons pas à discuter ici les idées de la pétition et de M. Urquhart, ni à examiner s'il n'y a pas un peu d'utopie dans les propositions qu'ils présentent ; mais nous constatons ce fait qu'un protestant ne voit pas d'autre moyen de restaurer le droit des gens et d'écarter les guerres

injustes, que le souverain arbitrage de l'Église catholique et du Pape, et qu'un grand nombre d'hommes éclairés pressent le Pape de se replacer à la tête de la chrétienté dans l'intérêt de la société chrétienne. C'est l'annonce du prochain concile qui suscite ce mouvement des esprits, et c'est de l'Angleterre protestante, si jalouse de son indépendance, que sort cet appel à Rome et au Concile : nous connaissons peu d'hommages plus honorables pour le saint-siège et pour notre foi.

II.

Il est une seconde classe de Protestants anglais que le monde catholique suit avec un intérêt plus vif encore, c'est celle des *Ritualistes*.

Les Ritualistes, disciples du docteur Pusey, prétendent revenir à l'antique foi chrétienne, et en y revenant, il se trouve naturellement—qu'ils penchent davantage vers la Foi catholique ; eux-mêmes s'appellent *anglo-catholiques*. Et pour plus de conformité, ils ont rétabli dans leurs églises une foule d'usages catholiques, la confession, le culte extérieur, l'encens, les vêtements sacerdotaux, les processions, etc, etc...

On conçoit que les trouvant dans de telles dispositions, l'appel de Pie IX aux Protestants ait dû faire grande sensation.

Le *Times* s'en est scandalisé, et, dès le 3 octobre 1868, dissimulant mal son dépit sous des formes ironiques, il disait en parlant de cet appel du Souverain Pontife.

“ Il y a parmi nous des hommes à qui cet appel peut donner l'impulsion dont ils ont besoin pour faire un pas très-désirable. Le docteur Pusey, par exemple, a dernièrement offert au Pape un *Irenicon*, et le Pape, maintenant, en offre un au docteur Pusey. C'est, quoi qu'il en soit, le bon moment pour les ritualistes, et ce serait pitié s'ils le laissaient échapper. Ils aiment à rétablir et à prendre part à des cérémonies du moyen-âge. Or, voici une cérémonie telle qu'on n'en a pas vu depuis trois siècles, et qui, comparée à leurs petites restaurations et même à leurs synodes pan-anglicans, les fait apparaître comme des jeux d'enfants. S'ils restent parmi nous, ils peuvent n'avoir jamais la chance d'assister aux délibérations de quelques centaines d'évêques et d'apprendre exactement, par l'organe d'un Concile général, ce qu'ils doivent faire, ce qu'ils doivent penser. Il serait possible que le Pape admît quelqu'un d'entre eux à prendre part aux solennités du Concile, et nous ne pouvons croire qu'ils veuillent négliger une si bonne occasion de se vêtir d'ornements et de figurer dans des processions qui offrent le type de la perfection. En somme, ils se trouveraient beaucoup plus chez eux avec le Pape ; nous les lui livrons volontiers et désirons qu'ils lui donnent toute satisfaction.”

Le *Times* prophétisait mieux qu'il ne pensait en disant cela. Un pamphlet intitulé : *Responsio anglicana Litteris apostolicis reddita Pii Papae IX ad omnes protestantes aliosque acatholicos*, qui parut presque aussitôt

après la Lettre du Saint-Père, ne fit aucune sensation. Le Dr. Wordsworth, alors chanoine de Westminster, et aujourd'hui évêque de Lincoln par la grâce de M. Disraeli, qui était encore ministre, et par la volonté de la reine, prononça dans le même sens, dans une réunion du clergé anglican, le 10 septembre 1868, une allocution qui ne produisit aucun effet ; cette allocution, récemment reproduite en brochure, n'en produit pas davantage. L'évêque Wordsworth prétend que le Pape n'a pas le droit de convoquer un Concile ; que la réunion du mois de décembre prochain n'aura jamais le caractère œcuménique et général des quatre premiers Conciles, puisqu'il est certain que les décrets n'en seront pas reconnus par les évêques anglicans, etc. Rien de tout cela n'entraîne les protestants anglais, tandis que beaucoup d'entre eux, et, parmi ceux-ci, la plupart des puséistes ou ritualistes, émus et ébranlés, songent, en effet, à profiter de la réunion du Concile pour sortir de la situation incertaine dans laquelle ils se trouvent.

Il est vrai que les ritualistes, qui aiment à s'appeler anglo-catholiques, ont éprouvé quelque peine de se voir confondus avec les autres chrétiens non catholiques dans la Lettre apostolique adressée aux protestants. Ils se plaisent à se regarder comme une branche morte de l'Eglise de Jésus-Christ, et ils sont persuadés que la succession épiscopale s'est conservée dans l'Eglise anglicane, de sorte que leurs ministres croient avoir réellement reçu le sacrement de l'ordre. Il est certain que leurs croyances se rapprochent beaucoup des nôtres et qu'ils montrent un grand courage et une grande constance à les défendre contre les attaques dont elles sont l'objet ; ils soutiennent la nécessité du baptême, la présence réelle dans l'Eucharistie, la pratique de la confession et la plupart des rites catholiques. Mais, comme le dit Mgr. Manning, ils ne sont pas encore dans l'Eglise, ils ne font que *se tenir aux alentours*. Ils n'ont pas même l'avantage de posséder l'Eucharistie, pour laquelle ils témoignent un si vif amour, puisque la succession de l'ordre ayant été interrompue parmi eux, ils n'ont pas le pouvoir de consacrer. Mais il n'en est pas moins permis d'espérer beaucoup de ces hommes dont la bonne foi paraît entière et dont l'intelligence aspire à la possession complète de la vérité. " Je vois, disait dernièrement Mgr. Manning, je vois *autour de l'Eglise* des hommes bons et honnêtes qui sont appelés à recevoir la foi que leur Eglise n'enseigne pas : ils croient à la présence réelle, ils ont élevé des autels, ils ont érigé un tabernacle, toutes choses que leur Eglise ne les autorisait pas à faire. Ils ont reçu et gardé comme un trésor ce qu'ils ont cru être le corps de Jésus-Christ. Ces hommes, je les aime pour l'amour qu'ils ont pour l'ombre de leur Seigneur. Mon cœur se porte vers eux. L'Eglise fera tout et sacrifiera tout, excepté la vérité, pour leur ouvrir ses portes et pour les admettre dans sa communion."

Les catholiques ne peuvent que s'associer aux sentiments de l'illustre archevêque de Westminster, qui connaît bien les hommes dont il parle, puisqu'il a été des leurs autrefois, et les faits attestent que les espérances fondées sur les dispositions des ritualistes ne sont pas trompeuses. Revenus de leur première surprise, les ritualistes ont respectueusement publié les trois Lettres apostoliques dans la Revue qui leur sert d'organe. On peut juger de leurs bonnes dispositions par ce que disait le Rév. W. Urquhart, dans un *meeting* de l'*English Church Union* (Union de l'Eglise anglaise), tenu dans le comté de Devon. "Je suis convaincu, disait M. Urquhart, que la séparation de l'Eglise et de l'Etat se fera bientôt, et que c'est un devoir pour les anglicans de chercher les moyens de rentrer dans la communion de l'Eglise romaine."

Le même M. Urquhart ajoutait qu'il était nécessaire d'envoyer des représentants au Concile "pour stipuler les conditions de la soumission des anglicans au siège de Rome." Ces paroles paraissent être conformes à une résolution collective qui aurait été prise par le parti ritualiste, et sur laquelle le *Weekly Register* nous donne les renseignements suivants : "Nous avons des raisons de croire, dit le *Register*, qu'un nombre considérable d'ecclésiastiques anglicans ont résolu de se rendre au Concile œcuménique et d'exposer leurs difficultés devant les prélats de l'Eglise universelle. Ces ministres manifestent l'ardent désir d'être unis à l'Eglise de Rome ; mais ils ont sur quelques points certains scrupules qu'ils n'ont pu vaincre jusqu'à présent. Nous ne doutons pas que tous, ou la plupart, ne viennent à bout d'en triompher, et qu'ils seront reçus dans l'Eglise catholique, comme ceux qui vont se jeter aux pieds du Saint-Père dans un esprit d'humilité et de prière. Ils croient à la validité des ordres reçus, et considèreraient comme un sacrilège de consentir à une nouvelle ordination ou de retourner à la condition de laïques en abandonnant leurs fonctions sacerdotales. Ces scrupules se dissiperont, et la députation envoyée à Rome sera suivie de la soumission des membres les meilleurs et les plus pieux du clergé anglican. Il est certain d'ailleurs qu'un grand nombre de laïques imiteront leur exemple."

Le *Weekly Register* ajoute que ces choses sont connues à Rome, et que le Pape a nommé une sous-commission pour étudier les questions que la députation anglicane pourra proposer. Il est probable que la question des ordres anglicans sera l'une de ces questions ; d'habiles et savants critiques l'ont déjà résolue contre la validité des ordres anglicans ; de nouvelles études ne pourront que confirmer ce jugement, et il ne restera plus aux ritualistes de bonne foi qu'à revenir purement et simplement à la véritable Eglise. Quoi qu'il arrive, il est certain dès aujourd'hui que les dispositions des ritualistes sont excellentes ; et il est certainement permis de voir, dans le projet des pascistes d'envoyer une députation au Concile, les heureux augures d'un retour prochain de toute la nation anglaise.

III.

De nouveaux détails nous arrivent de différents côtés, concernant la *Colonne du Concile*.

Les travaux de fondation pour la colonne du concile sont terminés. Tout d'abord la pioche des ouvriers a rencontré les matériaux de remplissage qui avaient été accumulés pour soutenir et élargir la place construite devant l'église de San Pietro in Montorio. C'est à 28 pieds de profondeur qu'on a trouvé le sol vierge. Sixte IV, grand pape, possédé de l'amour du beau et qui sut donner à son règne un éclat extraordinaire du côté des arts, obtint de Ferdinand et d'Isabelle la Catholique qu'ils relevassent l'église de Saint-Pierre in Montorio de ses ruines. Ces deux souverains s'y employèrent, sur la fin du quinzième siècle, avec un zèle et une magnificence vraiment royale, en confièrent la construction à Baccio Pintelli, et plus tard, en 1502, ordonnèrent à Bramante l'érection de ce petit temple péripète aux formes sveltes et gracieuses et qui n'a rien à envier aux plus heureuses inspirations de la Grèce. Durant longtemps l'Espagne conserva le privilège d'entretenir cette œuvre, et combien, dirons-nous, la noble nation espagnole serait plus heureuse à cette heure si elle avait un roi ou un gouvernement digne d'elle et assez spirituel pour oser revendiquer le droit de participer à l'érection du monument que Pie IX élève sur cette place et devant cette église dues à la générosité de ses ancêtres !

Ce fut l'ambassadeur Pacheco qui, en 1604, eut l'ordre d'élargir la place et de la mettre en l'état où nous la voyons aujourd'hui. Il y avait près du mur de ceinture une peinture qui a disparu. Elle rapportait cette charmante tradition qui veut qu'à quelque distance de l'apôtre crucifié, des anges furent vus debout, contemplant le martyr. Les fidèles vénéraient autrefois ce lieu et en emportaient comme souvenir des herbes qui y croissaient, ou en détachaient quelque pierre.

A Rome tout est plein de figures admirables, et les esprits les plus indifférents y peuvent quelquefois être élevés jusqu'à l'enthousiasme. Saint Pierre a été crucifié sur une colline qui portait le nom de monte d'Oro (mont d'Or, par corruption Montorio) à cause de ce sable jaune qui, dès l'antiquité, était répandu sur le sol que devait fouler le pied des Césars, et dont l'usage se conserve pour le passage du pape. Il fallait que la gloire céleste de l'apôtre et la royauté de ses successeurs fussent symbolisées par cette éclatante appellation et par cette pompeuse coutume.

San Pietro in Montorio est un lieu d'élection : Dieu a permis qu'il soit profané souvent. Des chefs-d'œuvre d'art y avaient été accumulés. Du temps de Pie VII, les Français en enlevèrent un tableau que le cardinal Jules de Médicis, plus tard Clément VII, s'était honoré de placer au maître-autel, la *Transfiguration* de Raphaël. Mais on y voit encore de

magnifiques tableaux et une fresque de Sébastien del Piombo. Il y a des sculptures d'Ammanato attribuées faussement, comme les stucs du petit Temple, à Michel-Ange.

En 1849, pendant le siège de Rome par les Français, San Pietro in Montorio devint le quartier général de Garibaldi. Ses restes couchaient dans l'église, et lui surveillait, du haut du clocher, d'un côté l'ennemi, de l'autre la ville à ses pieds.

Mais ces œuvres mauvaises sont passées. La page sublime de Raphaël est au Vatican, et le héros, prisonnier dans une île, vit accablé sous le ridicule.

Voici une autre coïncidence non moins singulière que les précédentes :

On sait que parmi les marbres extraits de la fouille de l'emporium, il s'en trouve qui étaient venus à l'adresse de Néron l'année même où saint Pierre était mis à mort et crucifié sur le Janicule. Or voilà que le successeur du prince des apôtres peut aujourd'hui, après dix-huit siècles, employer ces mêmes marbres à soutenir la colonne du concile et la statue de saint Pierre. Qui n'apprécierait pas un tel rapprochement ? N'es-ce pas la réaction historique la plus étonnante ? Mais l'histoire fait de ces choses-là, et elle les fait surtout à Rome.

La Colonne couronnée par la statue de St. Pierre bénissant Rome, posera sur une base exagone gigantesque. Les six socles seront ornés, le premier de l'écusson colossal des Mastai, surmonté des clefs symboliques et de la tiare ; les cinq autres des statues des cinq parties du monde.

Chacune de ces statues d'un type divers, mais uniforme dans l'ensemble, afin de montrer l'unité de la foi et de la race humaine, porte d'une main un *Labarum* ayant à l'extrémité de la hampe le monogramme du Christ, et sur les plis le nom de la partie du monde, en lettres d'or, et tient de l'autre main une guirlande qui fait le tour du monument. La guirlande est faite de fleurs et de fruits particuliers à chaque partie du monde. Quant aux extrémités de la guirlande, elles se rattachent aux deux clefs et à la tiare comme un symbole de toutes bénédictions du ciel sur la terre. Sur les pendentifs de la base du monument seront rapportés enfin, en lettres de bronze incrustées dans le marbre, les noms des évêques intervenus au Concile.

La question agitée un moment en France sur le droit des évêques *in partibus* d'intervenir au Concile a été résolu *affirmativement*, dit l'*Echo de Rome*.

On a aussi demandé si les Vicaires capitulaires seraient admis comme représentant les évêques des sièges vacants. On a décidé *négativement* pour le motif que le pouvoir de ces personnages est limité à certains actes. Dans cet ordre de choses, on s'en tiendra aux privilèges subsistants, à l'usage du passé.

On écrivait de Rome, le 14 août, au *Moniteur* :

Le gouvernement pontifical, satisfait des résultats de l'exposition des produits de l'industrie qui eut lieu au Capitole en 1856, a voulu profiter de la réunion du concile œcuménique, le 8 décembre prochain, pour ouvrir à Rome une exposition générale d'objets appartenant à l'art chrétien. Sous l'apparence d'un caractère spécial, cette exposition, il faut le reconnaître, comprendra tout ce qui se rattache aux beaux-arts et aux industries les plus diverses. L'architecture, la peinture, la sculpture, l'orfèvrerie, les nielles, les émaux, la gravure, la cristallerie, les vitraux, la serrurerie artistique, les bronzes, la broderie, la typographie liturgique, les miniatures des antiphonaires, les tissus variés de laine, de lin ou de soie, les brocarts d'or pour ornements sacerdotaux, les orgues, les instruments de musique sacrée, et mille autres objets trop longs à énumérer devront figurer dans les collections.

À Vérone quelques personnes avaient commencé à communier deux fois par semaine, le *Vendredi* et le *Dimanche*, et d'appliquer le fruit de ces communions au Saint Père et à la bonne issue du Concile. Aussitôt que cette dévotion a été connue, plus de huit cents personnes se sont jointes, en peu de temps, aux premiers, et l'œuvre depuis progressant toujours, le Saint Père a accordé une bénédiction particulière à toute personne qui imitera ce bon exemple.

Une autre association s'est formée, et celle-ci se compose uniquement de savants. L'Académie pontificale romaine de l'Immaculée-Conception a pris l'initiative d'un *tribut d'adhésion et d'obéissance au Concile du Vatican*.

C'est une invitation faite à toutes les Académies savantes, aux gradués de ces Académies, à tous les citoyens du monde scientifique, de payer un *léger tribut*, non pour venir en aide au Concile, mais pour lui rendre *hommage* : La somme est libre, toute somme même modique sera acceptée, les noms seront recueillis dans un *Album* et présentée le 8 décembre au Saint-Père, mais ne seront pas publiés.

L'auteur de ce projet est Mgr. F. Regnani, premier président de l'Académie Romaine.

On espère que toutes les institutions catholiques artistiques, littéraires et scientifiques, s'uniront dans un hommage universel de l'ART, de la LITTÉRATURE et de la SCIENCE à la RELIGION.

À l'occasion du Jubilé accordé par N. S. Père le pape, le 11 avril, plusieurs questions ont été proposées à la Sacrée-Pénitencerie ; nous les reproduisons ici avec les réponses souscrites par le Grand-Pénitencier, son Eminence le cardinal Panebianco.

1. An inter facultates pro Jubilæo concessas contineatur facultas absolvendæ pœnitentæ ab hæresi ?

RÉPONSE.—Affirmative : abjuratis prius, et retractis erroribus prout de jure.

2. An tempore Jubilæi ille, qui vi Jubilæi ejusdem fuerit à censuris et à casibus reservatis absolutus, si iterum incidat in casus et censuras, possit secundà vice absolvi peragens iterum opera injuncta ?

RÉPONSE.—Négative.

3. An ille, qui lucratus jam fuerit prima vice Indulgentiam Jubilæi, possit eam iterum lucrari si repetat opera injuncta ?

RÉPONSE.—Affirmative.

5. An confessarii uti possint facultatibus extraordinariis erga eum qui petat quidem absolvi et dispensari ; quique tamen voluntatem non habeat peragendi opera injuncta et lucrandi Jubilœum ?

RÉPONSE.—Negativè.

On a demandé également, mais d'une manière officieuse, à l'un des plus éminents théologiens de Rome, si les trois jours de jeûne exigés pour gagner l'indulgence du jubilé, devaient être pris dans la même semaine. Il a répondu qu'aux termes des Lettres Apostoliques, il n'est pas nécessaire que les jours soient consécutifs. Par conséquent il est loisible aux fidèles de choisir pour jeûner, le *mercredi* d'une semaine, le *vendredi* d'une autre et le *samedi* d'une troisième.

Nous ajoutons ici plusieurs décrets de la S. Pénitencerie concernant le jeûne du Jubilé, que nous trouvons dans la circulaire que Mgr. l'Archevêque de Québec a adressée à son clergé le 1er Septembre dernier ; et de plus un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, concernant l'oraison *de Spiritu Sancto*, que les prêtres doivent réciter à la Ste. Messe.

DUBIUM I.

Inconcussi juris est, quod operibus alias præscriptis satisfieri non potest obligationi de operibus injunctis ad acquirendas Indulgentias, nisi aliud constet expressè de mente Concedentis : nihilominus pro hoc Jubilœo oritur dubium, quia in Litteris Apostolicis legitur : “ præter consueta quatuor anni tempora tribus diebus etiam non continuis, nempe quartâ et sextâ feriâ, et sabbato jejunaverint.” Queritur an standum sit regulæ generali, itâ ut ad effectum lucrandi Indulgentiam omnes dies jejunii ad quod quisque tenetur, vel dies jejunii quatuor anni temporum duntaxat excludantur ?

RÉP.—Affirmativè ad primam partem : Negativè ad secundam.

DUBIUM 2.

An jejunia quatuor anni temporum, attentâ voce illâ *præter*, ultrâ tria jejunia pro Jubilœo expressè præscripta, habenda sint uti opus injunctum ad Indulgentiam acquirendam ?

RÉP.—Negativè.

DUBIUM 3.

An iis qui aut voto aut præcepto, uti sunt Franciscæ, aut quocumque alio titulo tenentur toto anni tempore jejunare aliquo die ex diebus præscriptis pro Jubilœo, suffragetur tale jejunium ad lucrandam Indulgentiam ?

RÉP.—Affirmativè.

DUBIUM 4.

Cùm Religiosi St. Francisci teneantur jejunare à secundo die Novembris usque ad Nativitatem Domini : queritur utrùm hoc decurrente tempore ipsi possent unico jejunio tribus diebus præscriptis facto, satisfacere duplici obligationi tùm præcepti tùm Jubilœi ?

RÉP.—Permittitur ex speciali Sanctitatis Suae indulto, dummodo esurialibus tantùm cibis pro dictis diebus Jubilœi jejunii utantur, quamvis for-

tasse ubi usu ciborum esurialium dispensationem pro dictâ Quadragesimâ obtinuerint.

DUBIUM 5.

An idem dicendum sit pro Quadragesimâ Ecclesiæ etiam quoad Christi-fideles ?

RÉP.—Permittitur ex speciali Sanctitatis Suæ indulto, ut in responsione ad quartum dubium, et cum eâdem conditione in eâ appositâ.

DUBIUM 6.

Utrûm Jejunium pro Jubilæo præscriptum debeat esse jejunium strictè sumptum etiam quoad qualitatem ciborum, sicuti ea quæ ex Ecclesiæ præcepto adimplenda sunt, quin tamen quis uti possit indultis, si quæ pro jejniis Ecclesiæ obtenta fuerint ?

RÉP. Affirmative, nisi aliquod speciale indultum, in quo etiam de Jubilæi jejunio expressa mentio fiat, obtineatur.

DUBIUM 7.

Si quis indultum vescendi carnibus etiam pro jejniis Jubilæi consequatur, tenetur lege de non permiscendis epulis, nempe carnibus cum piscibus ?

RÉP. AFFIRMATIVE.

DUBIUM 8.

An ii qui ad statutam ætatem pro jejunii obligatione nondum pervenerint, nec non operarii, alique, qui ob legitimam causam ad jejunia ab Ecclesiâ præcepta non tenentur, debeant jejunare ut Indulgentiam Jubilæi lucrentur ?

RÉP. Affirmative. Quod si iudicio confessarii id præstare nequiverint, Confessarius ipse poterit jejunium in aliâ piâ operâ commutare.

DUBIUM 9.

An qui privilegio Bullæ *Cruciatæ* gaudet, hoc tantum titulo sine aliâ causâ in jejniis Jubilæi carnibus vesci possit ?

DUBIUM 10.

An saltem vesci valeat ovis et lacticiniis ?

RÉP. ad 9 et 10. Permittitur ex speciali Sanctitatis Suæ indulto, ut ii qui privilegio Bullæ *Cruciatæ* legitime fruuntur, ovis et lacticiniis tantum in jejniis pro hoc Jubilæo præscriptis uti possint, servatâ in cæteris jejunii ecclesiastici formâ.

Ex decreto S. Rituum Cong. die 3 Julii 1869.

Dubium VIII. An Collecta de Spiritu Sancto debeat omitti in diebus primæ et secundæ classis ?

Resp. Negativè: et in festis primæ classis dici debet sub unicâ conclusione; in festis vero secundæ classis, cum propriâ conclusione.

LE CANAL DE L'ISTHME DE SUEZ.

ARTICLE 2ÈME.

Évaluation des dépenses.—Avantages de la nouvelle voie.—Rapport à l'Académie des sciences de Paris.—Opposition du gouvernement anglais.—Constitution définitive de la Compagnie universelle de l'Isthme de Suez.

D'après les devis primitifs des ingénieurs du vice-roi d'Égypte, l'exécution du canal, de ses entrées dans les deux mers et de trois ports, devait entraîner une dépense de 162 millions de francs. En regard de cette énorme dépense, il n'est pas sans intérêt de placer l'énumération des divers avantages que procurera l'achèvement de cette œuvre colossale.

Jusqu'à ce jour la navigation continue par le cap de Bonne Espérance a eu le privilège du transport de cette immense quantité de marchandises, qui constituent le commerce entre l'Europe et les Grandes Indes. Jusqu'aux derniers jours du quinzième siècle, le commerce ne connaissait pas la route de l'Europe à l'Inde, en faisant le tour de l'Afrique. Ce n'est qu'en 1497, que Vasco de Gama, doublant le cap de Bonne Espérance, découvrit dix ans plus tôt par Barthélemy Diaz, abordait à Mélinde sur la côte d'Afrique, où il se procurait un pilote arabe qui le conduisait à Calcutta.

La route était découverte et fut dès lors suivie par les navires à voiles.

Lorsque l'application de la vapeur à la navigation eut été très perfectionnée, on essaya, par la voie du cap de Bonne-Espérance, de mettre la vapeur en concurrence avec la voile. Le nouveau moyen fut trouvé trop dispendieux ; une riche compagnie anglaise qui l'entreprit fut ruinée, et la voile continua seule de suivre cette voie.

Plus récemment les Anglais, comme nous l'avons déjà dit, ont eu l'idée d'établir deux lignes de navires à vapeur, l'une de l'Angleterre à Alexandrie, l'autre de Suez aux Grandes Indes. Entre Alexandrie et Suez, le transport se fit d'abord à dos de chameaux, puis par chemin de fer. La durée d'un voyage se trouve réduite à 25 ou 30 jours ; mais une pareille rapidité ne s'obtient qu'au prix de très grandes dépenses, et la quantité des matières transportées jusqu'à ce jour par la voie d'Alexandrie n'est qu'une faible fraction de celle qui continue à suivre la route du cap de Bonne-Espérance. La raison en est facile à comprendre. Supposons qu'un navire de mille tonneaux, chargé dans un port européen, entre dans le port d'Alexandrie ; il faut d'abord qu'on débarque avec ordre vingt mille quintaux de marchandises, ensuite qu'on les charge sur un long train de wagons.

En arrivant à Suez, il faut reprendre ces vingt mille quintaux et les charger sur un ou plusieurs navires, supposés présents et prêts à partir.

Que de temps et de dépenses cette multiplicité d'opérations n'entraîne-t-elle pas ? Et si les objets à transporter sont fragiles, s'ils craignent d'être tachés, déchirés, mouillés, dans quelle proportion n'augmente-t-on pas les chances d'avaries par ces embarquements et ces débarquements successifs ?

D'ailleurs, à qui s'en prendre du mauvais état des objets transportés, quand ces objets n'arrivent qu'après deux voyages de mer entrecoupés par un transport sur chemin de fer ? Il ne peut plus être question d'aucune responsabilité personnelle.

Avec un canal maritime, au contraire, un seul et même navire prend la marchandise au départ et la délivre à l'arrivée, sans transbordements d'aucune espèce. Le canal de Suez n'a donc pas à redouter la concurrence du chemin de fer égyptien.

Mais il faut de plus que ce canal devienne le transport économique, le vrai transport entre l'Europe et les Indes, qu'il remplace la route suivie jusqu'à ce jour par le cap de Bonne-Espérance.

Ce résultat ne peut être un instant douteux, lorsqu'on compare les distances à parcourir par le cap et par l'isthme de Suez.

Pour arriver à l'île de Ceylan, en partant du Havre, la distance par le cap est de 6,500 lieues ; par Suez, elle ne sera plus que de 3,250 lieues, c'est-à-dire juste la moitié. Pour Marseille, le raccourcissement est encore bien plus considérable, puisque la route qui, par le cap, est actuellement de 6,750 lieues, sera réduite à 2,500.

Pour les principaux ports de l'Europe, les réductions sur les distances seront comprises entre celles que nous venons d'indiquer, c'est-à-dire entre la moitié et les deux tiers.

A la vue de ces énormes économies dans la longueur du parcours, il n'est pas un marin de la Méditerranée, Catalan, Français, Génois, Grec ou Vénitien qui, avec un bâtiment à voiles bien construit et bien gréé, n'entreprenne hardiment de lutter, en passant par la Mer Rouge, contre la navigation si détournée par le cap.

Mais l'utilité du canal sera encore bien plus considérable pour les navires mixtes, c'est-à-dire pour les navires à voiles munis d'une force modérée fournie par la vapeur. Ce système nouveau, qui tend de plus en plus à se développer, présente des avantages spéciaux de sécurité et de régularité de marche, qui parviennent à compenser la dépense du combustible. Dans une même année, les navires passant par Suez feront trois ou quatre fois plus de voyages, que ceux passant par le cap ; leur capital rapportera davantage, et, comme ils auront moins de dangers à courir, ils payeront de moindres assurances pour les chargements et les navires.

Au point de vue pécuniaire, le succès de cette gigantesque entreprise n'est pas douteux, si l'on veut bien tenir compte du développement qu'

pris, depuis le commencement de ce siècle, le commerce de l'Europe avec l'Orient.

Dans l'année 1800, les Anglais recevaient de l'Orient des produits pour une valeur de 123 millions de francs, et ne lui envoyaient que pour 70 millions. A cette époque les arts de l'Europe étaient encore impuissants à payer les riches produits du climat et des industries de l'Orient.

Mais en un demi-siècle, le commerce a subi une métamorphose complète, grâce aux merveilleux changements introduits dans les manufactures européennes par les progrès continus des sciences et des arts.

En 1854, l'Inde envoie à l'Angleterre des produits pour une valeur de 665 millions de francs, mais l'Angleterre lui en renvoie pour une valeur presque égale, exactement 657 millions. Importations et exportations réunies s'élevaient donc pour un seul peuple à 1,320,000,000 francs.

Depuis 1854, c'est-à-dire dans une période de douze ans, ce commerce a presque doublé ; il suffirait donc de prélever sur les produits transportés un droit égal, au plus, à la centième partie de leur valeur, pour assurer une rémunération suffisante aux nombreux capitaux engagés dans l'entreprise du canal des deux mers.

Après l'achèvement des travaux de la commission internationale, M. de Lesseps, désireux d'obtenir l'approbation des corps savants de l'Europe entière, soumit à l'examen de l'Académie des Sciences de Paris toutes les pièces du vaste projet dont il avait été le promoteur.

L'approbation de cette illustre assemblée ne se fit pas attendre, et nous ne pouvons nous dispenser de citer textuellement les considérations par lesquelles M. Charles Dupin terminait son remarquable rapport.

“ En définitive, disait ce savant géomètre, le grand canal de l'Égypte sera la seule route maritime pour communiquer, sans détour immense et sans solution de continuité, entre l'Europe, l'Afrique Septentrionale et le monde oriental. Il ouvrira la voie la plus économique entre trois cent millions d'Occidentaux qui possèdent la science, l'industrie, l'opulence, et six cent millions d'Orientaux auxquels la nature et l'art ont donné : en Australie, la laine et l'or ; en Arabie, les aromates ; en Océanie, les épices ; en Chine, le thé, la porcelaine ; dans l'Inde, la soie et le coton. Les neuf dixièmes du genre humain seront mis en communication directe par une voie navigable à laquelle vont se rattacher, d'abord tous les grands travaux publics en cours d'exécution sur notre hémisphère, puis tous ceux que l'on prépare, à la seule annonce du nouveau trait d'union que l'on veut tirer sur la carte des deux mondes.

“ L'Académie nous permettra de lui soumettre la pure énumération des rapports qui s'établissent entre le progrès actuel des nations les plus actives et l'entreprise projetée. C'est un tableau plein d'enseignements.

“ Dans l'Hindoustan, l'Angleterre perce des chaînes de montagnes pour ouvrir des chemins de fer, depuis l'Océan jusqu'aux plaines immenses, où

la culture du coton peut être aisément décuplée. Il s'agit de suppléer aux produits insuffisants des États-Unis. Ce coton d'Orient que l'on transporte maintenant par la voie si longue du cap de Bonne-Espérance, et que l'on s'apprête à multiplier par centaines de millions de kilogrammes, aussitôt que s'ouvrira le canal égyptien, on pourra l'apporter à Manchester, plus vite, à de meilleurs termes, et plus en état de soutenir la lutte avec les concurrents si fiers et parfois si menaçants de l'Amérique septentrionale.

“ Manchester a cette puissance qu'elle dicte à l'Angleterre ses convictions commerciales ; ville avant tout pratique et logique, elle n'admet pas les obstacles qui s'appuient autre part que sur ses intérêts et sa raison.

“ Les gouverneurs de l'Inde britannique achèvent le long canal de Jemma, qui double la navigation du Gange et qui la fait remonter au pied des pentes de l'Himalaya. On étend jusque-là le parcours fructueux de la navigation qui deviendra la plus directe entre la Grande-Bretagne et 80 millions de sujets, concentrés avec leurs richesses dans le bassin gangétique.

“ Quand l'Australie triple en dix ans sa population, et quadruple en quatre ans son commerce avec l'Europe, elle appelle avec d'autant plus de puissance une voie moins longue que les six mille lieues de route détournée qui l'éloignent de l'ancien monde.

“ En 1856, elle a passé contrat pour transporter par l'Égypte ses voyageurs, sa correspondance et son or, en attendant que ses produits communs suivent cette voie devenue complètement maritime.

“ Des conséquences du même ordre attendent les grands travaux qui s'accomplissent en Europe.

“ Lorsque l'Autriche prolonge le réseau ferré de la Lombardie jusqu'à Venise, et le réseau de l'Allemagne depuis le Weser, l'Elbe et le Danube jusqu'à Trieste, l'Autriche ouvre par cela même à l'Allemagne, aux provinces cisalpines, la voie qui conduit par l'Adriatique aux trésors de l'Orient.

“ A la simple idée d'un canal de Suez appelant les navires de la Méditerranée et les détournant du cap de Bonne-Espérance, l'Italie voit renverser le problème dont la solution directe fit sa ruine il y a quatre siècles ; aussitôt la péninsule réveillée, invoquant le progrès des arts modernes, cherche à ressusciter les prospérités du moyen-âge.

“ Le simple conseil municipal qui remplace à Venise la glorieuse république dont le doge épousait la mer, et l'épousait en souverain, ce conseil établit une commission d'enquête ; il la charge de retrouver les traditions du Levant par la voie d'Égypte, et d'explorer les moyens nouveaux d'en reproduire la grandeur.

“ L'institut scientifique de l'État vénitien propose un prix à celui qui montrera le mieux quelles seront les conséquences probables du canal maritime de Suez, et quel ensemble de voies territoriales de communication

pourra de nouveau rendre Venise le centre commercial correspondant à cette route de l'Inde.

“ De son côté, le royaume de Sardaigne, cette abeille laborieuse, au courage plus grand que le corps, la Sardaigne ouvre à la fois les Alpes et les Appennins à la Suisse, à la Savoie, au Piémont, pour tout conduire au port de Gênes. La Sardaigne va plus loin pour élargir ce port aux grands souvenirs; pour l'accroître, suivant l'exposé des motifs, dans la vue de suffire au grand nombre des navires que le canal maritime égyptien va faire affluer dans le berceau des Christophe Colomb et des André Doria.

“ Il n'est pas jusqu'à l'Etat romain qui, dans la même prévision, ne trouve ses ports insuffisants. Une commission pontificale est instituée pour chercher, au-delà du Tibre, du côté de l'Orient, une baie propre à recevoir de grands navires, et dont l'art puisse faire un port marchand de premier ordre. On rattachera ce port au long chemin de fer qui conduira de Calais à Naples, par Paris, Florence et Rome; nouvelle voie pour aller plus directement de Londres dans les mers de l'Inde.

“ L'Espagne aussi se réveille. Elle conduit ses chemins de fer, du centre de l'Etat, à Barcelone, à Carthagène, à Cadix; elle appelle à la fois l'Andalousie, la Murcie, la Castille et la Catalogue à vivifier les Philippines, ses Antilles d'Asie. Il suffira de mettre à profit la voie raccourcie de la mer Rouge et de la Méditerranée.

“ A l'exemple de l'Institut vénitien, la Société économique de Barcelone propose un prix dont le sujet est choisi dans le même but et la même espérance.

“ Le mouvement s'est propagé jusqu'aux confins de la mer du Nord. La Hollande tourne ses vues vers la voie maritime qui préoccupe le monde, et pour laquelle elle a prêté le premier ingénieur de ses travaux hydrauliques.

“ Le roi de Hollande a fait choix d'une commission composée des chefs du commerce, de l'industrie et des travaux publics; il leur a prescrit d'étudier les conséquences qu'aura l'ouverture du canal égyptien sur la navigation et le négoce d'un Etat qui possède encore dans l'Océanie les îles de la Sonde et les Moluques.

“ Ces belles possessions, revivifiées depuis un tiers de siècle, sont plus que doublées dans leur force productive. Il s'agit déjà d'un mouvement commercial annuel de 300 millions de francs à faire passer par l'Egypte.

“ Les villes Hanséatiques s'apprêtent à profiter des lumières recueillies par la Hollande.

“ Tels sont les faits qui nous frappent par leur ensemble. La seule annonce d'une voie navigable et libre qui s'offre à tous les peuples maritimes, les a mis tous en mouvement. Chacun d'eux fait ses calculs, consulte son expérience et mesure la route promise; chacun se prépare à lutter sur

le théâtre d'une activité nouvelle, pour recueillir des bienfaits qui seront partagés entre tous les concurrents, selon leurs efforts et leur génie.

“ Dans cet élan général de tant de peuples éclairés, on pourrait nous accuser d'avoir omis un seul nom. Mais toutes les nations prononceraient pour nous celui du peuple qui n'est envieux d'aucun autre et voudrait être utile à tous. C'est en même temps la nation qui donne l'impulsion vers tous les buts généreux, au lieu de la recevoir.

“ Vous l'avez vu dès le commencement de notre rapport, le promoteur de l'entreprise, si bien secondé par un membre éminent de l'Institut ; les ingénieurs des ponts et chaussées auxquels appartiennent les plans et les devis du canal et des nouveaux ports ; le contrôleur de l'étude géologique et des forages ; le géographe, auteur du beau nivellement, qui fait disparaître une erreur énorme accréditée depuis vingt-quatre siècles ; l'hydrographe, auteur de l'étude des rades, des marées et du régime des eaux dans le bosphore projeté : tous ces créateurs du canal appartiennent au même pays. Sans rien ôter à l'honneur des collaborateurs étrangers, sans rien ôter aux juges expérimentés dont nous avons signalé les services internationaux, et dont la part contributive est si recommandable, nous nous contenterons de dire : MM. Ferdinand de Lesseps et Barthélemy-Saint-Hilaire, MM. Linant-Bey et Mongel-Bey, MM. Renaud, Bourdaloue et Lieussou sont tous des enfants de la France ; et leurs travaux sont dignes d'elle.

“ Nous résumons d'un seul mot notre jugement sur l'œuvre considérable soumise à notre examen, œuvre expliquée dans les mémoires de M. Ferdinand de Lesseps et dans les calculs, les plans, les devis, les rapports à l'appui : *La conception et les moyens d'exécution du canal maritime de Suez sont les dignes apprêts d'une entreprise utile à l'ensemble du genre humain.*

“ Par ces simples mots nous croyons exprimer, dans sa plus grande étendue, le jugement favorable de toute l'Académie.”

Les conclusions de ce rapport furent adoptées. A cette approbation sans réserve de l'illustre Académie française, ne tardèrent pas à se joindre les éloges unanimes de tous les corps savants de l'Europe.

Dans la même année, tous les conseils généraux de l'Empire français, toutes les chambres de commerce avaient émis le vœu que l'exécution du percement de l'Isthme de Suez fut terminée le plus promptement possible. Les meetings anglais n'avaient pas été moins unanimes et la plus célèbre de toutes les chambres de commerce d'Angleterre, celle de Manchester, s'était prononcée dans le sens le plus favorable au projet. Voici d'ailleurs la résolution qu'elle crut devoir prendre :

“ Après avoir entendu les explications de M. de Lesseps, relatives au projet du canal maritime traversant l'Isthme de Suez, l'assemblée est d'avis que de grands avantages devront résulter pour le commerce et la

civilisation, de l'accomplissement de ce projet, et qu'il mérite éminemment l'appui de l'univers commerçant."

Cependant, en dépit du concours universel des intérêts et des vœux de l'Europe entière, en dépit même des résolutions arrêtées par les meetings et les principales chambres de commerçants d'Angleterre, le gouvernement britannique, représenté par le vieux lord Palmerston, essaya d'organiser une vive résistance contre cette magnifique entreprise, qui avait le grand tort d'offrir le même degré d'utilité à tous les peuples maritimes. Au nom de prétendues traditions politiques, le ministre parvint à rallier à sa cause la majorité du parlement et de la chambre des communes, non sans soulever toutefois d'éloquents protestations de la part du parti libéral.

À une discussion d'abord toute politique, on essaya de mêler des arguments techniques et le célèbre ingénieur R. Stephenson, dont nous avons déjà parlé, monta à la tribune pour déclarer que, d'après les observations qu'il avait faites lui-même sur les lieux, l'exécution du canal de Suez serait impraticable.

Une semblable opinion, émise par un homme d'une grande valeur, pouvait avoir les conséquences les plus funestes, si les amis et les défenseurs du canal maritime, laissant de côté les vaines protestations, n'avaient abordé franchement l'examen des objections soulevées par ses adversaires, et ne les avaient pas réduites à néant.

Au nom de la commission internationale, le savant M. Paléocapa publia, le premier, un mémoire où les idées de M. Stephenson se trouvent réfutées avec une grande netteté qui ne laisse aucun doute sur leur peu de fondement.

Plus tard, dans un second mémoire à l'Académie des Sciences, M. Charles Dupin reprit la question et s'attacha, par une discussion en règle, à mettre à nu les erreurs de l'ingénieur anglais.

Nous ne croyons pas devoir reproduire ces documents, qui n'auraient guère maintenant pour résultat que de remettre en évidence la flétrissure que s'est volontairement imposée le gouvernement anglais par une résistance aussi opiniâtre que déraisonnable.

Qu'il nous suffise de dire, qu'après la publication des mémoires de MM. Paléocapa et Charles Dupin, aucun doute ne pouvait subsister sur la possibilité pratique du percement de l'Isthme de Suez.

La science, l'art, les intérêts de l'Europe entière appelaient sa prompte exécution, et, dans ce concours de vœux universels, se dressait seule, comme obstacle, la mauvaise volonté du gouvernement britannique.

En présence de cette situation, M. de Lesseps comprit que la période de discussion était passée, et que le moment était venu d'abandonner le domaine de la théorie pour entrer dans la voie de l'exécution, et de faire appel au crédit de l'Europe. En moins d'un mois, le capital nécessaire à l'entreprise était non-seulement souscrit, mais dépassé dans des proportions inattendues.

Au mois de décembre 1858, la société était définitivement constituée, et M. de Lesseps annonçait à une première assemblée d'actionnaires l'ouverture prochaine des travaux. L'exécution du canal n'était-elle pas la réponse la plus péremptoire à l'assertion de ce gouvernement qui, de par la science d'un de ses ingénieurs, l'avait déclaré impossible ?

(La suite au prochain numéro.)

LES GRANDS FLEUVES DU NORD DE L'AMÉRIQUE.

III.

La grande rivière du poisson ou rivière de Back.

Les deux expéditions de Franklin sur la Copermine et le Mackensie avaient eu pour résultat le tracé à peu-près complet de ce littoral américain qui s'étend du Cap Glacé de Cook au Cap Turnagain, à travers plus de 50 degrés de longitude.

Le premier qui tenta de resserrer encore ce champ des recherches fut le vétéran même des explorateurs arctiques, le Capitaine John Ross.

Cette expédition, à part la découverte du pôle magnétique, eut peu de succès. L'illustre voyageur et ses compagnons, détenus depuis près de quatre ans dans les glaces, à bout de provisions et de forces, ne durent leur salut qu'à l'arrivée d'un vaisseau, l'*Isabelle*, qui les recueillit à son bord et les ramena en Angleterre.

Leur retour s'était fait attendre trop longtemps pour que, dans l'intervalle, des craintes ne se fussent pas éveillées sur leur sort. Le docteur Richardson, l'intrépide compagnon de Franklin, fut le premier qui appela l'attention sur ce sujet.

Quoique l'expédition de Ross n'eût pas été entreprise sous les auspices du gouvernement, on regarda comme un intérêt national de s'assurer de sa destinée et de faire des efforts pour secourir des hommes qui pouvaient encore avoir pour demeure quelque bloc de glace flottante ou pour refuge une hutte de neige.

Une nouvelle expédition fut donc résolue et un second compagnon de Franklin, le capitaine Back, offrit de la diriger.

Une souscription fut ouverte ; elle produisit 6,000 livres sterling. Le Trésor, sur la recommandation de lord Goderich, alors secrétaire d'Etat, y contribua pour 2,000 livres. Afin de faciliter les vues du courageux voyageur et de lui donner une plus grande autorité sur sa suite, le bureau des colonies le munit d'instructions et de pouvoirs spéciaux, et la Compagnie de la baie d'Hudson, l'investissant d'une commission spéciale, mit à sa disposition tous les secours qu'elle pouvait lui offrir sur son territoire de l'Amérique du Nord.

Tous ces arrangements faits, le capitaine Back, accompagné du docteur Richard King en qualité de chirurgien et de naturaliste, et de trois hommes qui avaient fait partie de l'expédition de Franklin, quitta Liverpool le 17 février, 1833, se rendit à Montréal, au Canada, et de là à Norway-

House, premier poste de la Compagnie, sur la rivière Jacques. Là devait se compléter le personnel de l'expédition.

Ce ne fut pas sans difficulté que Back parvint à se procurer le nombre d'hommes qui lui étaient nécessaire ; ceux qui, en apparence, étaient les plus disposés à s'engager, manifestèrent des prétentions exorbitantes, voulant obtenir les mêmes privilèges et les mêmes salaires que les hommes employés autrefois sous le commandement de sir John Franklin, dans les deux expéditions du gouvernement. Il fallut céder, faute de mieux, et le capitaine ayant d'ailleurs décidé un certain Mac-Kay à l'accompagner, l'exemple de cet homme, qui jouissait d'une grande influence et qui était l'un des meilleurs patrons du pays, ne tarda pas à être suivi ; la troupe se compléta, à deux individus près. Back comptait les heures et les minutes, dans l'attente de ce supplément indispensable. On comprend donc quelle dut être sa joie quand, des *voyageurs* étant arrivés, il retrouva parmi eux deux de ses anciens compagnons, deux Canadiens dont le mérite lui était connu de longue date, et qui se présentèrent tout essoufflés, tant ils avaient hâte d'être admis. Le capitaine donna immédiatement l'ordre qu'on préparât leurs engagements ; " mais, hélas ! (c'est lui qui parle) il avait compté sans l'influence conjugale ; ses deux recrues n'avaient point consulté leurs femmes avant de faire leur coup de tête, et, au moment où ils rentrèrent dans leur campement, ils se trouvèrent face à face avec leurs moitié. La première, grande gaillarde bien découplée, coiffa rapidement son mari de soufflets si rudement appliqués qu'elle lui fit crier miséricorde, et le força d'aller chercher abri sous la tente d'un ami ; l'autre, au contraire, douce et sentimentale jeune personne de dix-sept ans, fondit en larmes, poussa des sanglots à fendre le cœur, et, se jetant au cou de son époux, lui fit de ses deux bras une charmante prison."

Malheureusement pour l'expédition, ces deux procédés si différents eurent un égal succès. Il fallut se pourvoir ailleurs.

Enfin, le complètement fut trouvé ; l'expédition présenta un total de vingt-quatre personnes, patrons, charpentiers, artilleurs, pêcheurs et engagés divers, et, le 26 juin, elle quitta Norway-House.

Un long et périlleux itinéraire était tracé devant elle. Les voyageurs regardaient comme une chose à peu près impossible d'atteindre la mer polaire dans l'automne, et aucun d'entre eux ne se berçait de l'espoir d'arriver avant l'été de 1834 dans les parages où pouvaient se trouver le capitaine Ross et ses compagnons. Mais Back ne songeait qu'au noble but qu'il poursuivait, et ce n'est pas sans intérêt qu'on lit ces lignes où il décrit les sentiments qu'il éprouva en partant de Norway-House.

" Ce fut, dit-il un jour bien heureux pour moi !... Comme je sentis mon cœur se gonfler de joie et d'espérance, lorsque le canot poussant au large, je me vis enfin débarrassé de ces fastidieuses difficultés inhérentes au commencement de toutes choses, et en position de justifier les augures

favorables de mes amis ! Engagé désormais sans réserve dans la voie qui devait me conduire à l'accomplissement de ma mission, je me sentis emporté dans une sphère de sentiments élevés et généreux."

Son projet était de gagner la mer polaire à l'occident du Cap Turnagain, et de suivre pour y arriver le cours d'un fleuve vaguement indiqué dans cette direction par les chasseurs indiens ; son existence paraissait certaine, mais sa source et son cours étaient inconnus des Européens et des Canadiens.

Ce fleuve était le *Thlew-ce-Choch* des Indiens, l'*Out-kou-hi-Kalik* des Esquimaux ou la grande rivière du Poisson.

Des interrogatoires qu'on avait fait subir aux Indiens, on pouvait conclure que l'origine de ce cours d'eau se trouvait au nord-est du grand lac de l'Esclave, à peu près vers l'endroit où le docteur Richardson et Back lui-même l'avaient théoriquement placé ; mais un Indien, dont la troupe avait choisi pour lieu de chasse les environs du grand lac de l'Esclave, affirmait que les rapides ne permettaient pas à des bateaux de suivre le cours du *Thlew-ce-Choch*. Il ajoutait, à la vérité, qu'en se rendant à une autre rivière appelée *Tch-Lon* on éviterait ces difficultés, et qu'on arriverait, en définitive, au même point, les embouchures des deux rivières étant très-voisines. Mais il ne précisait pas assez leurs directions pour qu'on pût en tirer une conclusion satisfaisante.

C'était au milieu de ces incertitudes que l'expédition s'avavançait, éprouvant, comme on le pense bien, toutes les fortunes diverses des longs voyages, tantôt poussée par d'agréables brises qui la dispensaient des avirons, tantôt emportée par des rapides écumeux sur des rochers à fleur d'eau, tantôt obligée de chercher à travers les bancs de sable du rivage un refuge contre la tourmente.

Cette dernière contrariété était celle de toutes qui affectait le plus vivement le capitaine.

" Je ne connais, dit-il avec un dépit caractéristique, je ne connais rien de plus mortifiant pour un marin que d'être dominé par les vents sur l'eau douce. Quand on parcourt l'Océan immense, on se résigne assez volontiers aux caprices des éléments ; mais se voir cloué indéfiniment sur le rivage, tandis que sous vos yeux des oiseaux se jouent dans la tourmente et y prennent leurs ébats, c'est un genre de vexation qui, je l'avoue, met en défaut toute ma philosophie."

Accessoirement à cette réflexion, le capitaine donne un échantillon des recettes qu'il employait dans ces moments d'arrêt forcé pour se rétablir dans son calme philosophique.

Un jour, voulant échapper à l'accès de mauvaise humeur qui le gagnait, il chaussa une paire de bottes d'Esquimaux, prit son fusil, et se mit à parcourir un marécage où les taillis, les saules et les arbres tombés formaient un fourré tellement inextricable, que le brave capitaine faillit y rester.

L'exercice qu'il se donna pour en sortir pacifia complètement ses nerfs, et, revenu à sa tente, harassé, n'en pouvant plus, il s'amusa à observer le bizarre assemblage des objets qui l'entouraient: "A mes pieds, dit-il, se voyait un paquet roulé dans une toile cirée: c'était mon lit. A côté se montrait une pièce de bison séché, chair dure et coriace si jamais il en fut, fantasquement ornée des longs poils noirs de l'animal, mais que leur disposition artistique n'empêchait pas malheureusement de s'introduire entre les dents du malheureux, condamné à manger ce comestible; plus loin, sur une toile rouge, s'étendait en guise de nappe une serviette portant une théière, quelques biscuits et une salière; auprès se trouvaient un plat d'étain, une sorte de garde-manger de même matière, tout fier de contenir un jambon gras, heureux produit de la colonie de la rivière Rouge, et enfin, le fameux pemmican, la meilleure nourriture sans contredit qu'on puisse avoir pour des expéditions comme la nôtre."

Venaient ensuite un fusil, un sac à poudre indien, des boîtes, des vases, parmi lesquelles se faisait remarquer un malheureux pot vernissé du Japon, criblé de coups, et dont la physionomie mélancolique semblait reprocher à son maître le peu d'égards qu'on avait eu pour lui dans différents portages.

Le personnel répondait au mobilier. On y voyait pêle-mêle un Anglais, un homme de Stornaway, deux Canadiens, deux métis, trois Iroquois; et l'on n'a pas de peine à être de l'avis du capitaine, quand il suppose que la tour de Babel n'offrit jamais rien de plus discordant que la conversation de ces personnages.

Après avoir dépassé successivement le Grand-Rapide, le lac Cédar, plus connu sous le nom de lac Bourbon, la rivière Saskatchewan, le lac de l'île aux Pins, l'expédition arriva à Chumberland-House. Les bateaux, les approvisionnements et le pemmican, tout y était prêt. M. King, le compagnon de Back, y était déjà arrivé sans accidents, et, le 6 juillet, ce dernier put l'expédier de nouveau avec les embarcations sous ses ordres. Elles étaient fortement chargées, mais dirigées par d'excellents pilotes, et Back ne douta pas qu'elles ne parvinssent au quartier d'hiver avant la formation des glaces.

Dès le lendemain, il rejoignit M. King sur la rivière de l'Esturgeon, surnommée par les naturels *la Rivière Maligne*, parce qu'elle n'est qu'un rapide continu.

L'embarcation montée par le capitaine ne tarda pas à montrer toute sa supériorité, grâce à l'habileté du pilote qui la conduisait. C'était un métis appelé de Charlot, type remarquable de ces Canadiens nomades connus sous le nom spécial de *voyageurs*, et qui, vivant de pêche et de chasse, parcourent incessamment les eaux et les forêts des solitudes de la zone moyenne arctique, comme agents de la Compagnie d'Hudson. "Cet homme, dit Back, au milieu d'épouvantables rapides tout hérissés d'écueils, était d'un sang-froid et d'une dextérité qui ne se démontaient

jamais. Il ne donnait pas un seul coup de perche inutile sur le fond de la rivière, et c'était avec une sorte de grâce, qu'on ne pouvait néanmoins admirer sans terreur, que notre canot était lancé à travers tous ces périls et les franchissait avec un bonheur qui semblait tenir du prodige. Les équipages des autres embarcations, en voyant avec quelle rapidité il les dépassait, durent croire qu'un pouvoir surnaturel le faisait voler sur les eaux. Nous fûmes bientôt hors de vue, et à force de manœuvrer à travers bas-fonds et rapides, nous nous dégagâmes enfin de cette dangereuse et fatigante rivière."

Arrivée le 17 juillet au fort la Crosse, l'expédition y trouva, toujours grâce aux soins de la Compagnie, un ravitaillement considérable. On y mit à sa disposition deux nouveaux canots, et elle entra dans le lac Buffalo, lac fallacieux qui, sous des apparences d'abord paisibles, ne manque jamais de réserver aux voyageurs ce qu'ils appellent *le coup de vent obligé*. Back y avait déjà été pris; mais, cette fois, à la vue de la douce tranquillité qui régnait sur son immense surface, il se flattait d'échapper au tribut habituel : les matelots chantaient et ramaient avec énergie ; le lac était à moitié traversé. Tout à coup une brise légère s'élève d'une direction bien connue. A ce signe, le pilote presse l'équipage, lui communique son ardeur, regardant avec une attention superstitieuse le sommet bleu de la montagne ; les matelots, penchés sur leurs avirons, font voler la barque. Vains efforts ! Un nuage a paru derrière la montagne, il a monté en s'étendant vers le zénith ; quelques bouffées de vent surviennent, et en moins d'une demi-heure, un ouragan éclate, soulevant des vagues tellement furieuses, que la barque n'a d'autre ressource que de se glisser à travers les brisants jusqu'à la première rive sous le vent.

Peu après, Back prit terre au portage de Loche, point de partage des eaux qui se jettent dans la baie d'Hudson et celles qui se dirigent vers la mer arctique.

" C'est un site admirable, dit le voyageur : à mille pieds au-dessous de nous, jusqu'à la distance de trente-six milles, s'étendait une campagne boisée dans toute la sauvage magnificence de sa parure d'été. Le plus harassé d'entre nous, se trouvant, au sortir des bois, en face de cette scène, oublia sa lassitude et s'arrêta involontairement avec son fardeau, pour contempler ce qu'elle avait d'imposant et d'enchanteur."

Back, dans ses expéditions précédentes, avait déjà parcouru bien des fois cette belle et romantique solitude. " Toutefois, dit-il, son immensité m'inspirait encore ce sentiment d'effroi qui n'est pas sans charme, et dont j'aimais à jouir. Je descendis seul dans la vallée ; je la parcourus, mélancolique et silencieux, comme si j'eusse craint d'en éveiller le génie ; mais lorsque le bruit sourd des pas de mes compagnons se fit entendre, lorsque notre tente blanche fut dressée et que la fumée s'éleva en spirale au milieu du vert feuillage de la forêt, le charme du désert fut rompu."

Au portage du Pin, M. Mac-Leod, employé de la Compagnie de la baie d'Hudson, et qui revenait de la rivière Mackensie, fut adjoint à l'expédition. Il avait avec lui sa femme, ses trois enfants et un domestique.

Arrivé peu de jours après au fort Chipewyan, Back croyait y trouver les Indiens qui fréquentent ce poste, mais ils étaient dispersés dans les terres ; ils n'avaient laissé derrière eux qu'un vieillard retenu par ses infirmités. Cet Indien avait, dans sa jeunesse, voyagé vers l'extrémité du lac des Montagnes, par lequel Back eût désiré se frayer une route nouvelle ; mais les indications du vieillard étaient vagues, incertaines, et il les terminait toutes par ces mots : " Je suis vieux, de peu d'importance dans ma tribu, et je n'aime point à trop parler."

Back dut renoncer à son projet. Il gagna la rivière Salée : les Indiens y avaient campé récemment. Une entrevue avec eux était indispensable ; accompagné de M. Mac-Leod, il se mit à leur recherche et les rencontra peu après.

Leur chef était un vieillard à figure intelligente, que les trafiquants avaient baptisé, on se sait pourquoi, du nom français de *Camarade de Mandeville*.

On s'y prit de toutes les façons pour obtenir de lui les renseignements désirés ; M. Mac-Leod accomplit à son égard toutes les cérémonies usitées pour l'offrande de la pipe ; une bouffée de tabac humée en commun étant, chez les indiens, l'acte amical qui ouvre les cœurs et les dispose aux confidences.

Le *Camarade* résuma, en effet, toutes ses indications dans une esquisse tracée de sa main. On y voyait la grande rivière du Poisson et le Teh Lon couler à l'est-nord-ouest, dans des directions à peu près parallèles jusqu'à leur embouchure. Mais dans quelle mer ces deux cours d'eau se jetaient-ils ? était-ce dans quelques-unes de ces profondes ouvertures qui découpent la baie d'Hudson, ou bien, comme Back le désirait si ardemment, dans la mer polaire elle-même, vers la pointe Turnagain ? là était l'incertitude.

Vainement plaçait-on le *Camarade* dans toutes les positions, pour lui faire préciser les gisements des lieux ; le pauvre diable, ahuri, tourmenté, s'écriait : " Vous ne placez pas le monde comme il est ! " et le nuage ne se dissipait pas.

Les Indiens s'accordaient toutefois sur un point, la supériorité de Teh-Lon sur le Thlew-ee-Choch. Ils parlaient unanimement du premier comme d'un fleuve large et majestueux, du second comme d'un torrent rempli d'écueils, de cascades et de chutes.

" Si le grand chef (c'est ainsi qu'ils désignaient Back) se décide, disaient-ils, à suivre ce dernier, nous ne saurions l'accompagner. Nous sommes habitués aux privations, mais sur cette rivière nos souffrances dépasseraient les forces de l'homme."

Le 8 août, l'expédition atteignit le grand lac de l'Esclave et le fort la Résolution.

Là, un jeune chasseur offrit de conduire Back au Teh-Lon par une nouvelle voie ; mais, comme le reste de sa tribu, il ignorait complètement la situation de la grande rivière au Poisson, sans ignorer toutefois ses mauvaises qualités. Il ne cessait de répéter comme les autres : " Pourquoi le grand chef veut-il donc aller sur ce fleuve, tandis que le Teh-Lon est bien plus commode ? Au Teh-Lon il trouvera des bœufs musqués, des orignaux, du bois, du gibier qui lui feront passer un bon hiver. Quant au Thlew-ee-Choch, nos pères, il est vrai, l'ont descendu lorsqu'ils firent la guerre aux Esquimaux, il y a bien longtemps ; mais aussi combien en est-il revenu ? et quel est celui qui pourrait dire maintenant ce qu'ils firent et ce qui leur arriva ? Ils sont sur la terre des esprits, et nos vieillards seuls se souviennent de leurs noms."

Cependant Back persista dans son projet de faire connaissance avec ce fleuve si mal famé, en prenant pour bases de ses recherches les renseignements que lui avait fournis un vieux guerrier indien nommé Black-Meat (chaire noire), qu'il avait connu en 1820, et dont la sagacité topographique lui avait été prouvée dans toutes les autres circonstances. Sa résolution arrêtée, il divisa son équipage en deux escouades, cinq hommes pour servir d'escorte à M. Mac-Leod, et quatre pour le suivre dans la recherche de ce fleuve, contre lequel les Indiens nourrissaient de si insurmontables préventions.

En traversant le chenal qui conduit à la rivière de l'Esclave, il rencontra les mêmes Indiens qu'il avait vus à la rivière Salée. Ils lui crièrent de loin : " Eh quoi ! le grand chef passe sans nous offrir une pipe de tabac ! " Mais d'autres soins le préoccupaient, et il ne répondit qu'en continuant sa route à cet appel fait à son amour-propre et à sa générosité.

Non loin de là, d'autres Indiens se présentèrent. L'un d'eux, pour témoigner son respect à l'expédition, se revêtit d'un surtout qu'il avait acheté au fort la Résolution. Cette redingote étant sans boutons, et celui qui s'en était affublé n'ayant point de culotte, cette honnête indigène parut fort comique aux voyageurs. Cependant, sur des eaux toujours périlleuses, et à travers des sites d'une sauvage beauté, l'imperturbable explorateur poursuivait sa recherche, bien que les motifs de découragement ne lui manquaient pas.

Un homme de la troupe était allé, dans son enfance, sur le Thlew-ee-Choch ; mais, comme il avait fait le voyage par terre, il ne connaissait pas la route par eau. Il savait seulement qu'à une journée de marche se trouvait une rivière conduisant à quelques lacs d'où on pouvait gagner cet introuvable cours d'eau. Mais il doutait fort de la possibilité de transporter le canot à travers les montagnes et les précipices des *landes stériles* où se trouvaient les lacs en questions. " Les Indiens, disait-il, n'essayeraient pas de l'entreprendre ; mais les hommes blancs sont puissants." Back s'empressa de le confirmer dans cette bonne opinion et l'engagea à l'accompagner, en lui promettant une bonne récompense.

Le lendemain, comme les canots dépassaient quelques rochers qui les empêchaient d'aborder la terre, une petite baie se montra. Elle se terminait par une chute de plus de soixante pieds qui précipitait au fond d'un gouffre ténébreux deux nappes d'eau écumantes et couvertes de brouillards.

C'était le Hoart-Frost (torrent glacé), que l'itinéraire indiqué par l'Indien forçait les voyageurs à remonter.

“ A cette vue, dit le capitaine, mon équipage fit les gestes les plus significatifs, mais je n'eus pas l'air de m'en apercevoir. J'abordai aussitôt. Je fis tirer à sec le petit canot pour le réparer à fond, et renvoyant le grand à Mac-Loed avec le reste du bagage, je ne songeai plus qu'à préparer ma suite et moi-même à des efforts que je jugeai devoir dépasser tous ceux que nous avons faits jusque-là.”

Jamais Cooper, en promenant ses héros imaginaires dans les solitudes américaines, n'accumula sous leurs pas plus de périls, d'obstacles, de difficultés de tout genre, que n'en éprouvèrent alors Back et ses compagnons.

Suivent-ils la rivière, il leur faut, au milieu de tourbillons fougueux dont la poussière liquide les aveugle, affronter des chutes d'eau sans cesse renaissantes et d'effroyables portages. Descendent-ils sur les rives, des bois qui semblent impénétrables, tant ils sont épais, serrés, entremêlés d'arbres tombés, de ruisseaux, de fondrières, de marais, semblent les défier, à chaque pas, d'en faire un de plus.

Comment, chargés d'ailleurs de lourds fardeaux, peuvent-ils espérer de franchir de tels fourrés, de tels abîmes ? La suite de Back en désespère, mais il la soutient, l'encourage de son exemple et l'entraîne sur ses pas.

Enfin cette nature barbare paraît les prendre en pitié. Un espace libre s'ouvre à leurs yeux. C'est un paysage nu, désolé ; des rochers entassés sur des rochers s'y élèvent à la hauteur de deux mille pieds. Ils les gravissent. De leurs sommets, ils voient cette rivière, contre laquelle ils ont à lutter encore, ne se dessinant plus que comme une longue trace d'écume. La grandeur du tableau leur fait oublier un instant leurs fatigues, mais leur accablement ne tarde pas à se manifester. Leur intreprête, notamment, se trouve si fort affaibli qu'il peut à peine se traîner.

Redescendus sur la rive à travers d'effroyables précipices, à peine y ont-ils placé leur tente qu'un supplice déjà éprouvé se renouvelle pour eux. Les moustiques et les maringouins arrivent.

“ Parmi les nombreuses misères inhérentes à la vie aventureuse du voyageur, il n'en est point, dit Back, de plus insupportable et de plus humiliante que la torture que vous fait subir cette peste ailée. En vain vous essayez de vous défendre contre ces petits buveurs de sang, en vain en abattez-vous des milliers, d'autres milliers arrivent aussitôt pour venger la mort de leurs compagnons, et vous ne tardez pas à vous convaincre que vous avez engagé un combat où votre défaite est certaine. La peine et la fatigue que vous éprouvez à chasser ces innombrables assaillants deviennent à la fin si grandes, qu'à moitié suffoqué vous n'avez d'autre ressource que de vous envelopper d'une couverture et de vous jeter la face contre terre, pour tâcher d'obtenir quelques minutes de répit.

“ Les vigoureuses et incessantes attaques de ces insectes montrent bien toute l'impuissance de l'homme, puisque, avec toutes ses forces si vantées, il ne peut venir à bout de repousser ces faibles atomes de la création.”

A partir de ce point, l'Hoart-Frost ne fut plus qu'une succession de rapides encore plus rapprochés qu'auparavant, s'élevant en amphithéâtre jusqu'à la hauteur de quarante à cinquante pieds, et ce ne fut qu'avec des efforts dont on s'explique à peine le succès que les voyageurs finirent cependant par atteindre le haut de cette rivière turbulente et inhospitalière.

Raconter les journées qui suivirent, ce serait retracer les mêmes scènes d'obstacles et de périls abordés avec la même résolution et surmontés avec la même persévérance. Sous les pieds, le sol est toujours coupé de pro-

fonds ravins ou hérissé de rochers abruptes ; sous les canots, les eaux deviennent de plus en plus menaçantes et terribles.

En vain de Charloit, leur patron, déploie-t-il sa force et son activité prodigieuses ; en vain, au milieu de dangers extrêmes, se montre-t-il calme, réfléchi, intrépide ; en vain, lorsque la perche et l'aviron ne peuvent plus être d'aucune utilité, se jette-t-il dans les flots bouillonnants, et sur ses pieds fermement assurés, résiste-t-il là où tous les autres sont renversés et balayés en un instant, l'intraitable élément a résolu de le vaincre. Ici le canot chavire, là il est emporté de manière à faire croire aux voyageurs qu'il leur fait un éternel adieu. Plus loin, il se brise... Pour comble d'épreuve, les moustiques et les maringouins se montrent encore les ardents auxiliaires de la terre et des eaux. Soit caprice, soit affreux calcul, c'est le pilote surtout qu'ils affectionnent, et ses yeux enflent à ce point qu'il y voit à peine.

On avouera que le succès était dû à des chercheurs d'une telle trempe. Il couronna enfin leurs efforts.

Comme ils naviguaient sur le lac Aylmer et qu'ils venaient de traverser plusieurs baies profondes et de doubler plusieurs pointes, des collines de sable apparaissent. Maufelly, leur guide indien, a cru les reconnaître. Il monte à deux reprises sur les hauteurs voisines. En revenant la seconde fois, sa tête est haute, son pas leste, son air triomphant, et il annonce qu'il va conduire les voyageurs à une baie d'où ils pourront se rendre à la grande rivière du Poisson. En prononçant ces mots, il se tourne vers l'interprète, et lui montrant les sentiers battus par les daims, il lui dit avec un sourire : " Mon vieux père aimait à se rappeler les exploits qu'il avait accomplis ici ; quoique bien enfant lorsque je l'accompagnais, j'en ai conservé la mémoire et ses lieux me sont familiers."

Aussitôt on l'expédia, avec trois hommes, à la découverte, soit de la rivière, soit du lac où on supposait qu'elle prenait sa source ; mais avant leur retour, Back, en parcourant le pays, découvrit dans les environs et dans un lac voisin les cours d'eau nourriciers et la source de cette rivière si ardemment cherchée. " A cette vue, dit-il, je me précipitai vers la rive, et me jetant la face contre terre, je bus à longs traits dans le courant limpide des ruisseaux."

Quant à ses hommes, il les abreuva d'un peu de grog qu'il avait tenu en réserve pour cette occasion, et le leur distribua avec d'autant plus de plaisir qu'ils l'avaient aidé à justifier ses opinions théoriques et celles du docteur Richardson sur la situation du Thlew-ee-Choch.

Il continua ensuite sa route jusqu'au lac du Bœuf-Musqué ; là, des rapides multipliés se présentèrent, et dans le lointain, les teintes bleues des montagnes lui en faisaient présager bien d'autres.

Son canot, dans l'état de délabrement et de faiblesse où il se trouvait, ne pouvait ni braver ni longer par des portages de pareils obstacles. D'un autre côté, les Indiens Conteaux-Jaunes, qui, au printemps, parcourent cette contrée pour tuer les daims au moment où ils traversent les rapides, ne poussant guère leurs excursions à plus de deux jours de marche au delà, dans la crainte de rencontrer les Esquimaux, étaient incapables, par conséquent, de donner aucun renseignement sur le cours d'une rivière qu'ils ne connaissaient que par ouï-dire. Enfin la mauvaise saison approchait. Tous ces motifs déterminèrent Back à revenir sur ses pas pour aller passer l'hiver sur le lac de l'Esclave.

(La suite au prochain numéro.)

LA QUESTION DES GREVES.

La question des grèves est, plus que jamais, à l'ordre du jour. L'heure semble venue d'étudier ce phénomène étrange.

C'est peut-être le moment de nous dégager de toutes les narrations dont les colonnes de nos journaux sont remplies, des renseignements que les articles de revue ont recueillis, des histoires et des anecdotes que nous avons nous-même entendu raconter. Il y a, là comme ailleurs, à côté des souffrances qu'il faut plaindre, des égarements qu'on doit tout à la fois combattre et excuser, une question de principes à laquelle je ne vois pas qu'on se préoccupe d'attribuer sa place légitime. Il convient cependant, en matière d'économie politique comme dans tout le reste, de ne point attendre les événements de l'heure présente pour asseoir son opinion. Si les péripéties de chaque crise nous prennent au dépourvu et ne nous laissent, pour lutter contre les dénouements les plus logiques, d'autres ressources que des remèdes improvisés, il est bien à craindre que notre science se réduise à des conjectures et notre politique à des palliatifs, les premiers sans certitude et les seconds sans efficacité.

On écartera de cette étude toute allusion à des faits déterminés, toute citation de noms propres. On imitera ainsi la réserve du philosophe et du casuiste qui, pour relever les erreurs ou tracer les règles générales de la conduite humaine, s'abstiennent, avant tout, de trahir l'abandon des confidences ou le secret des confessions.

On se propose d'examiner la question des grèves sous ces quatre aspects essentiels : au point de vue des principes qu'elles supposent, des moyens qu'elles emploient, du but qu'elles poursuivent, des résultats qu'elles entraînent.

I.

En fait, la grève est une cessation tout à la fois libre et simultanée du travail.

La loi civile qui autorise à l'heure présente les coalitions, sous la réserve d'un petit nombre de conditions définies, admet comme conséquence la pleine et entière liberté de faire grève, d'accorder comme de refuser son travail, d'en enchérir ou d'en diminuer le prix.

Dire que la grève est une cessation libre et simultanée du travail, c'est tout simplement exprimer un fait : la question de principes demeure réservée.

Faut-il voir, dans ce fait social, la consécration d'un droit naturel ou la violation d'un devoir supérieur ?

Considérées en elle-mêmes, au point de vue général de nos destinées et des obligations que notre conscience nous impose, les grèves sont la négation formelle de notre devoir le plus essentiel et le plus étroit, de cette loi du travail à laquelle sont tenus d'obéir les civilisations comme les individus.

Il faut appeler les choses par leur nom, même lorsque ce nom a quelque chose qui répugne.

La grève représente dans l'économie sociale ce que, dans l'ordre de la conduite privée, nous appellerions la préméditation de la paresse.

La paresse n'est pas toujours une indolence à laquelle on cède, une inertie qui vous gagne peu à peu et qui finit à la longue par triompher de l'activité la plus robuste. C'est souvent aussi, comme la pratique de l'éducation nous l'apprend, un parti pris des volontés les plus énergiques, un moyen de combat qu'une opiniâtreté résolue oppose aux exigences de la discipline et à la tendresse des parents.

Le jour où, dans le monde de l'industrie comme dans la sphère de la vie privée, l'homme renonce aux actes dont il a fait le devoir de sa destinée, il y a tout à la fois, au point de vue moral un délit, en même temps qu'au point de vue social une perte. Nos facultés, appropriées par une condition jusqu'alors acceptée, à des actes qui les utilisaient, deviennent tout d'un coup oisives et sans emploi. Celui qui, pour me servir du terme vulgaire, était incontestablement *bon à quelque chose*, et comptait par conséquent dans le monde au point de vue de ces fonctions, quelque humbles et quelque limitées qu'elles pussent être, cesse de tenir sa place et laisse ainsi un vide momentané dans la série. Il se transforme sciemment en une non-valeur : il devient le serviteur inutile, et d'une façon d'autant moins justifiable que, bien loin de songer à donner à ses facultés un autre emploi, à son activité une autre application, il a prévu et calculé d'avance le dommage qui pourrait résulter de cette abstention ; il a fait entrer la prévision de ce dommage dans l'évaluation de ses calculs ; il y a cherché, suivant l'occurrence, une arme ou une protection.

De ce que la grève est, par son essence, un fait répréhensible au point de vue moral, et, par ses conséquences, un fait dommageable au point de vue social, il ne saurait en résulter, par cela seul, qu'il soit défendu d'y songer et criminel d'y avoir recours.

Il n'est assurément pas d'interdiction plus universellement reconnue et pratiquée que celle qui nous défend d'attenter à la vie de nos semblables ; il semble, au premier abord, qu'on ne puisse absolument pas concevoir d'exception à cette loi primordiale. Toutefois, le droit de légitime défense n'a jamais été refusé aux individus, pas plus que le droit de guerre aux nations. On voit donc comment une action interdite en principe, peut devenir, par l'événement, non-seulement excusable, mais légitime. La nécessité qui l'impose autorise l'usage qu'on en fait.

Il ne faut donc pas dire, parce que cette extrémité industrielle repré-

sente une défaillance et une lacune d'autant plus regrettable qu'elle est plus réfléchie, qu'elle doit être par là même condamnée. Il convient d'examiner de quelle façon cette arme dangereuse est employée, les circonstances qui permettent d'en absoudre ou qui imposent d'en condamner l'usage.

Dès que la grève se propose un but capable d'être avoué et digne d'être poursuivi, elle devient, par la nature même des moyens qu'elle emploie et par l'essence que nous lui avons reconnue, la dernière et la plus extrême des mesures à laquelle on puisse avoir recours. Dès qu'il s'agit de suspendre la destinée humaine, de prendre la perturbation ou le désordre pour moyens d'action ou pour auxiliaires, il est bien reconnu que cette ressource suprême ne peut venir qu'après l'essai et l'épuisement de toutes les autres tentatives, lorsque le droit a été méconnu, la justice dédaignée, toute conciliation reconnue impossible.

La première règle morale à appliquer aux grèves, c'est qu'il n'est licite d'y avoir recours qu'à la dernière heure. C'est un de ces remèdes cruels auxquels la médecine est parfois réduite à faire un appel désespéré, mais qui, convaincus malgré leur efficacité locale, d'user le tempérament et, pour ainsi dire, le capital de la santé, ne peuvent jamais être mis en œuvre, tant qu'il reste autre chose à tenter.

Cette règle morale est d'autant plus essentielle à revendiquer, qu'elle est, de notre temps, plus ouvertement violée.

Le point de départ de toute transaction entre le patron et l'ouvrier, est, en principe, un contrat d'achat et de vente, qui porte, dans ce cas spécial, sur la location temporaire du travail au prix d'un salaire convenu.

Il est de règle, dans toute société, et c'est vraiment là-dessus que se mesure le degré de la civilisation économique, qu'abstraction faite de l'intelligence réciproque des deux contractants, leur liberté doit être de part et d'autre, également réservée et défendue.

C'est en vertu de ce principe supérieur, que les lois ne valident aucun engagement fondé sur une stipulation contraire aux droits de la morale et de la liberté.

Lorsque la loi a autorisé les coalitions et permis les grèves, elle avait pour but, contrairement à ce qui s'est produit en fait, de permettre à l'ouvrier un débat plus égal, de soutenir par la puissance du nombre les prétentions légitimes du salaire, de la même façon que les droits du propriétaire se défendent par la prépondérance du capital.

Qu'est-il arrivé cependant ?

Exactement le contraire de ce qu'on attendait.

Jadis, quand les ouvriers étaient réduits au régime primitif des réclamations individuelles, on les a vu présenter en mainte occasion les observations les plus sensées et les plus raisonnables sur l'organisation de leur travail, la distribution de leur journée, l'insuffisance de leur salaire, la

nécessité de telles ou telles améliorations. Je ne sais si ces réclamations ont été toujours aussi inefficaces qu'on veut bien le dire. C'est une très-grande erreur, en matière d'industrie, de se représenter toujours par une fantaisie obstinée de l'imagination, le patron ou le manufacturier comme un despote omnipotent, capable, s'il le veut, de faire revivre à son profit le règne odieux du bon plaisir. C'est surtout en matière de fabrication, que les raisons déduites de la justice s'accordent avec les motifs tirés de l'intérêt. On pourrait citer un très-grand nombre de cas où les ouvriers, forts de leur droit et de leur liberté, maîtres de se rencontrer dans une conduite commune, même sans avoir formulé les griefs de leur départ ou les conditions de leur retour, n'ont pas laissé d'obtenir, d'une façon plus rapide et plus efficace que par le nouveau système, des concessions raisonnables et des améliorations importantes.

Aujourd'hui tout est changé au profit des passions, en même temps qu'à l'encontre des intérêts communs.

Dans un grand nombre de cas, au lieu d'être la dernière forme et comme l'appel suprême de réclamations présentées d'abord au nom de la raison et de la justice, la grève devient le programme même et la signification inattendue de ces réclamations. La mise en demeure violente d'avoir à observer des conditions qui se changent ainsi en menaces, devient une façon ordinaire de communiquer en même temps que d'intimer ses désirs.

Pendant que le patron, sur la foi du passé, continue ou étend ses relations commerciales, pendant qu'il pousse ses spéculations, accepte les commandes, fixe les livraisons, de plus en plus autorisé par cet engagement tacite qui résulte d'un passé contre lequel les intéressés n'ont point élevé d'objection, alors qu'un silence calculé a parfois augmenté l'erreur de sa sécurité, il apprend, la veille au soir, qu'un nouveau tarif et de nouvelles conditions lui sont signifiées pour le lendemain. Souvent, il ne s'agit pas seulement d'une simple augmentation pécuniaire à laquelle il pourrait se résigner, sauf à la passer par profits et pertes, mais ce qu'on veut lui imposer par cet acte de violence, c'est parfois un remaniement complet dans le régime de son industrie, un renoncement soudain à toutes les traditions du métier, des mesures injustes, anarchiques, et telles qu'on peut s'attendre à les voir sortir d'une délibération prévenue qui n'a ni renseignements pour l'instruire, ni contradicteurs pour la ramener.

N'est-il pas évident qu'en face d'une question ainsi posée, d'une menace si longuement réfléchie et résolue, d'un dommage aussi imminent et aussi certain, on ne peut pas dire que la liberté du patron soit suffisamment réservée. Ce n'est plus, à vrai dire, une modification du contrat primitif, qu'on lui demande, mais la signification d'un ordre absolu qu'on lui impose. Il n'est plus, comme au jour du premier engagement et de la première opération, maître d'accorder ou de refuser son consentement aux clauses débattues ; il se trouve surpris, au moment même où il s'y attend le moins.

et souvent lorsque les intérêts engagés sont les plus nombreux et les plus pressants, par des mesures qu'on veut le contraindre à accepter, sans lui laisser le loisir de les débattre. Il faut, par un renversement de toute équité, qu'il choisisse entre l'humiliation d'obéir dès la première heure, sauf à réclamer ensuite, ou la certitude d'être d'abord victime, même avec l'espérance la mieux fondée de triompher plus tard.

Cette façon d'entendre et de pratiquer la grève ressemble un peu à l'attitude d'un homme qui, saisissant son adversaire désarmé, se présenterait, pour s'expliquer amicalement avec lui, un revolver armé dans chaque main. Il aurait beau n'avoir pas envie de tirer, cette attitude serait loin d'ajouter à la liberté d'esprit de son interlocuteur ; et s'il avait affaire à quelque froid courage ou à quelque résolution exaltée, le différend le plus simple pourrait bien envenimer jusqu'à devenir un débat furieux et une lutte sanglante.

N'est-il pas trop visible qu'un remaniement de tarifs, que l'amélioration la plus urgente, la réforme la moins contestée, dès qu'on leur donne pour préface ce concert clandestin, cette violence préméditée, cette tyrannie à subir, ne peuvent plus rencontrer que le mauvais vouloir ou la résistance. Cette façon d'agir soulève, du premier coup, les passions des deux partis contre toute transaction. Le patron qui se voit menacé et atteint dans ses intérêts les plus vifs, et qui cependant n'est pas sans avoir aussi quelque chose à dire, n'est généralement pas assez héroïque pour répéter la belle parole de Thémistocle à Eurybiade : "Frappe, mais écoute." Il se sent justement blessé : un sentiment légitime de dignité personnelle, souvent même son intérêt bien entendu, lui défendent de paraître céder à la menace ; il se croit obligé de résister avant d'entendre, de la même façon que ses adversaires se sont cru le droit de sévir avant de proposer.

Cette façon d'user de la grève comme d'un couteau qu'on porterait soudainement à la gorge du fabricant, n'a pas seulement le tort d'être la rupture violente d'un contrat tacite, en même temps que d'écarter la discussion dont elle devrait être précédée et non pas suivie, elle implique souvent, à l'insu même de ceux qui l'ont provoquée ou laissé conduire par certains meneurs, les contradictions les plus flagrantes contre des vérités de sens commun, ou les attentats les plus odieux aux principes moraux les mieux établis.

Comment ! vous discutez la grève ainsi que les conditions auxquelles vous consentez, soit à ne point l'établir, soit à la suspendre ; vous discutez ces sujets compliqués et délicats, non-seulement en l'absence de tout représentant et de tout délégué des patrons, mais sans même leur demander un éclaircissement ou une note. Bien plus, on donne à une réclamation honnête, je pense, loyale, avouable, capable d'être appuyée par les plus solides raisons, on lui donne les allures mystérieuses d'une conspiration ou d'un complot ! Volontiers placerait-on des sentinelles aux portes de ce

conciliabule, et l'on est tout prêt à traiter de faux frère celui qui, à l'heure de cette crise, trahirait l'imminence de ses demandes par un témoignage quelconque de mécontentement. On a vu souvent, à la veille de ces orages industriels, au moment même où allait éclater la tempête, un silence et une tranquillité semblables aux torpeurs malades de la nature, régner dans les ateliers prévenus : rien ne pouvait faire soupçonner au fabricant le plus attentif et le mieux intentionné, les objections qu'on soulevait et qu'on envenimait dans l'ombre, tant on prenait soin de multiplier autour de lui les apparences d'une fausse sécurité.

Il ne s'agit pas ici de juger le procédé ni de montrer qu'il relève des théories les plus fausses et les plus injustes sur les rapports qui doivent exister entre les ouvriers et les patrons. Cette supposition d'un état de guerre ouverte, d'hostilité permanente entre les collaborateurs d'une même œuvre, a quelque chose non pas seulement d'affligeant et de triste, mais encore, au point de vue de l'économie sociale, de profondément contraire aux notions les plus élémentaires de la science. S'il y a lutte et antagonisme, c'est tout au plus entre le consommateur et le vendeur, qui ont intérêt l'un à vendre cher et l'autre à acheter bon marché, mais non pas entre les deux producteurs associés à une œuvre commune, solidaires l'un de l'autre, ayant le même intérêt au maintien et à la prospérité de leur industrie.

Même en mettant à part cette question de conduite, ce manque d'égards et de franchise, quel homme d'un peu de sens et d'un peu de justice admettra jamais ce procédé monstrueux d'une assemblée quelconque d'intéressés, délibérant en l'absence de leurs contradicteurs naturels et en dehors de toute communication avec eux ? Alors même que toutes les présomptions se réunissent contre un coupable, alors même qu'il a été saisi en flagrant délit et qu'il ne lui reste plus d'autre ressource que d'avouer, les juges appelés pour prononcer la sentence suprême, ne laissent pas de lui demander s'il n'a rien à dire pour sa défense. Les assemblées délibérantes, dans les cas les plus urgents et pour les résolutions les moins contestables, s'astreignent à observer certaines formes protectrices. Si un seul de leurs membres croit avoir des remarques à faire et des objections à présenter, il peut demander la parole ; il a le droit de l'obtenir, on tien à l'honneur de l'écouter.

En dépit de toute sa présomption, l'homme raisonnable et juste ne cesse donc point de garder au fond de sa pensée une salutaire défiance de lui-même. Il sait que, malgré ses efforts pour interroger la vérité avec méthode, pour l'écouter avec scrupule, en dépit de toute son ardeur à chercher comme de toute sa prudence à conclure, il lui arrive à chaque instant de n'apercevoir qu'un côté des choses et de perdre de vue leurs circonstances les plus considérables ou leur aspect le plus important.

Voilà pourquoi, au point de vue non plus des intérêts à débattre mais

du sens commun à respecter, il n'est pas possible d'admettre qu'une assemblée composée exclusivement d'ouvriers, quelques lumières et quelque impartialité qu'on lui suppose, ait en effet en main tous les documents dont peut s'éclairer la question, ni, en supposant même qu'elle les possède, qu'elle en tienne un compte suffisant et les estime par sa seule initiative à leur véritable valeur.

Les ouvriers anglais ont sur nous cet immense avantage, qu'ils savent l'économie politique. Ils la savent pour l'avoir apprise, non pas seulement au moment où ils pouvaient espérer de la faire parler en leur faveur, mais pour l'avoir en effet étudiée aux heures calmes de la pensée, et souvent de la bouche même de ceux qui, plus tard, devaient avoir à en débattre avec eux les applications.

Aussi pourrait-on citer des industries anglaises qui nous ont donné un spectacle vraiment beau et vraiment digne d'être suivi.

On a vu, dans certaines fabrications où les tarifs avaient été arrêtés et convenus entre les ouvriers et les patrons après une enquête solennelle et des débats contradictoires, les fabricants venir proposer à leurs employés une diminution de paye. Ils leur ont fait, dans certaines villes dont j'ai ici les noms, et pour certains produits dont je pourrais transcrire la liste, un véritable cours, de véritables conférences d'économie politique. Ils leur ont mis sous les yeux l'histoire passée et l'état présent de leur industrie ; ils leur ont donné les renseignements statistiques les plus exacts sur les conditions d'approvisionnement, le mode de fabrication, les débouchés et les prix de revient de la concurrence étrangère. Ils ont fait avec une analyse exacte de la marge laissée au fabricant, de la probabilité de ses bénéfices ou de ses pertes ; ils ont montré les droits du capital à côté de la rémunération du travail ; et ils leur ont fait accepter, pour traverser une crise ou vaincre dans une lutte, la nécessité économique de diminuer le salaire ou d'activer la besogne, de façon à assurer par un commun accord, d'abord l'existence, puis, à la longue, le triomphe de leur industrie.

Cet exemple serait digne d'être imité.

Outre ce qu'il a d'efficace pour garantir le salut de tous et pour éliminer des prétentions chimériques, il a le mérite d'être conforme à la logique et à la raison.

Il y a, en effet, dans les opérations industrielles comme dans le caractère humain, deux moments qu'il ne faut pas confondre ni déplacer au hasard : l'heure où l'on délibère pour s'éclairer, et l'heure où l'on se résout pour agir.

Au premier moment, alors que l'intelligence est encore indécise et suspendue, elle reste flexible et maniable, sans adhérence à ses opinions, malléable et en quelque sorte pénétrable. A ce premier moment elle met tout son amour-propre non pas à se dépenser pour l'opinion qu'elle a pu élire, mais à s'éclairer sur la résolution qu'elle doit prendre.

A cette facilité de la première heure, succède une tout autre attitude des âmes.

A mesure que la délibération s'engage et se dessine, le nombre de ceux qui prennent un parti ou qui s'y affermissent, va toujours en augmentant. A un certain moment, leur volonté intervient dans leur intelligence. Autant ils avaient mis de bonne volonté à maintenir leur indifférence pour assurer leur examen, autant ils apportent de fermeté et de résolution à défendre les idées qu'ils ont adoptées. Ils mettent maintenant leur amour propre et leur honneur à ne vouloir plus être éclairés. C'est en vain que vous apporterez désormais des arguments contraires à leur certitude ; ils dépenseront à les combattre toute l'énergie que, la veille peut-être, ils auraient mise à les comprendre et à se les approprier.

C'est ainsi que le cœur humain lui-même, révélant à l'analyse ses secrets, nous explique pourquoi, dans le plus grand nombre des cas, toute discussion devient superflue et tout débat oiseux, au lendemain de ces significations péremptoires et menaçantes qui appellent les patrons à se soumettre et non point à délibérer. Il est facile de voir qu'en dépit de la sagesse la plus énergique et de la plus héroïque bonne volonté, les ouvriers après tant de délibérations où ils n'ont entendu qu'eux-mêmes, ne sont guère disposés à accueillir ni préparés à comprendre les considérations qu'on peut leur soumettre à l'encontre des décisions qu'ils ont adoptées. L'erreur de leur conduite entraîne, dans l'ordre intellectuel, un renversement logique des idées. L'égalité de position n'est plus maintenue entre les deux intervenants au débat, à la charge, pour l'un comme pour l'autre, de fournir ses preuves et d'établir ses conclusions. L'ouvrier s'arroge le droit de décider seul, et il impose au patron non plus seulement la nécessité de le convaincre, mais la tâche bien autrement rude et bien autrement désavantageuse, de le réfuter et de le faire revenir.

Ainsi, cette préparation solitaire et sans débat d'une grève instantanée, constitue, au point de vue purement abstrait de la conduite de l'esprit, une véritable aberration de raisonnement et de méthode.

Les conséquences pratiques que la grève entraîne, les dommages qu'elle impose au fabricant, ne sont pas plus justifiables et n'appellent pas moins vivement, au point de vue de la morale et de la justice, de nouvelles et plus équitables façons d'agir.

Nous avons déjà eu l'occasion de faire remarquer, plus haut, qu'en principe et indépendamment de toute convention écrite, il existe entre le fabricant et l'ouvrier un contrat tacite, une sorte d'engagement moral. Sans doute, il n'est point contestable que le salarié, payé suivant les usages de la profession, chaque semaine, chaque quinzaine ou même chaque mois, conserve par devers lui le droit de quitter, s'il le juge convenable, l'atelier ou la fabrique, à l'expiration de ce délai normal. Par ce côté-là, il semble lorsqu'il se retire, qu'il se contente de faire usage d'un droit indéniable et

incontesté. Toutefois, ce qui est vrai de l'individu ne l'est point de la totalité de l'équipe. Le patron a consenti à laisser cette latitude à l'ouvrier, parce qu'il est sous-entendu que chacun d'eux, en cette occasion, obéira à ses impulsions personnelles, de telle sorte que le plus simple calcul des probabilités suffit pour garantir la manufacture contre une désertion générale, dès qu'il n'y a pas eu entente préalable entre les intéressés.

Il est sous-entendu encore que, si vous avez des observations à faire ou des réclamations à présenter, vous comptez sur votre bon droit et non pas sur la violence. Vous ne prétendez pas arracher au capitaliste une concession qui le ruine, mais obtenir de sa justice une augmentation qui lui laisse encore un bénéfice.

Le patron a donc le droit absolu de compter sur le maintien naturel des rapports qu'il a institué avec ceux auxquels il a confié son travail. Il a le droit absolu de penser que toute modification, justifiée par des motifs suffisants ou soi-disant tels, lui sera notifiée en temps utile, et qu'en attendant l'issue du débat engagé, les opérations de la manufacture continueront sur le pied où elles ont commencé.

Il est des opinions qui se discutent, et à propos desquelles le premier devoir de quiconque engage une controverse est de se déclarer d'avance prêt à donner les mains à son adversaire, si cet adversaire parvient à démontrer l'opinion qu'il a avancée contre vous. Lorsqu'il s'agit de morale, les concessions préliminaires ne sont plus permises : la discussion dans laquelle on entre, n'a plus pour but de démontrer les principes, mais simplement de les rappeler. Cette invocation est elle-même une preuve. Les ouvriers qui se sont laissé entraîner à des actions dont ils ne mesureraient pas la portée ou ne saisissaient pas le caractère, seront toujours les premiers à protester contre leur propre conduite, dès que cette conduite ne leur paraîtra plus suffisamment d'accord avec l'honnêteté de leurs sentiments et la droiture de leur conscience. Il ne faut pas perdre de vue que, dans la plupart des coalitions et des grèves, si une majorité loyale se laisse intimider par des menaces, surprendre par un entraînement, égarer par des sophismes, il faut, pour être dans le vrai, faire remonter la responsabilité première des calculs indignes, des mesures violentes, des combinaisons lâches, à un bien petit nombre de meneurs, la plupart du temps étrangers à la profession et presque toujours au pays.

Il faut absolument faire cette réserve et en maintenir le bénéfice, pour désintéresser la conscience de tous ceux qui ont pu prêter une adhésion passive et un consentement irréflecti à des actes odieux dont il ne faut ni leur prêter l'intention, ni par conséquent leur imputer la faute.

Combien de fois est-il arrivé, je ne dirai pas seulement depuis la dernière loi en faveur des coalitions et à l'appui des grèves, mais dans ces vingt ou trente dernières années, que des chômages inattendus sont venus tout d'un coup interrompre la fabrication, au moment où l'industrie était le plus prospère, les commandes le plus multipliées, les bénéfices le plus constants et le plus assurés ? C'est à cet instant là même que les ateliers se vidaient comme par enchantement et qu'on mettait sur le tapis les prétentions les plus exorbitantes. Evidemment la grève fait, en pareil cas, entrer en ligne de compte l'urgence du travail, les engagements du patron, son désir légitime de profiter d'un moment heureux et de ne point faillir à une vente qui, une fois manquée, ne se trouve jamais.

Il faut reconnaître ici, que, renfermées dans de justes bornes, présentées

sous des formes légitimes et dans des délais praticables, les réclamations des ouvriers peuvent, dans une certaine mesure, alléguer en leur faveur des raisons solides.

Il est tout à fait conforme aux lois de l'industrie que le salaire de la main-d'œuvre s'élève alors que l'abondance de la demande surenchérit le produit et laisse, par conséquent, plus de marge au bénéfice du vendeur. Seulement, si l'ouvrier veut profiter de cette sur-élévation temporaire du gain, il devient tout à la fois juste et inévitable qu'il se soumette aux fluctuations de cette espèce de bourse, et qu'il consente, aux heures mauvaises, à voir descendre le tarif au-dessous du niveau qu'il avait atteint dans les jours rapides de la prospérité.

Voilà pourquoi les grèves qui naissent de la prospérité et de l'abondance, de la multiplication du travail et du succès momentané de l'industrie sont, dans un grand nombre de cas, d'abord un piège tendu, et plus tard, une injustice imposée au patron.

Les traditions industrielles ont établi cette coutume de soustraire le plus possible le salarié aux incertitudes de son industrie. L'idéal du tarif, appliqué à sa paye quotidienne, n'est point de suivre, jour par jour, les hauts et les bas qu'entraînent les vicissitudes commerciales depuis l'acquisition de la matière première jusqu'au maintien et à la création des débouchés.

Il en résulte que le jour où le bénéfice du fabricant augmente et où la rétribution de la main-d'œuvre ne paraît plus en harmonie avec les bénéfices de la vente eu égard à la constitution du prix de revient, le fabricant ne fait pourtant que se rembourser des périodes souvent fort longues où il a maintenu le tarif des salaires sans y rien changer, alors que lui-même opérait dans les conditions les plus défavorables et les plus onéreuses. A vrai dire, le bénéfice qu'on lui prête n'est qu'une avance qu'il recouvre. Dès que le salaire n'est qu'une moyenne, il ne peut plus être maintenu pendant le temps des crises et relevé ensuite à l'heure de la prospérité.

Il est permis de penser que si, par une combinaison économique, on réussissait à instituer un tarif suffisamment mobile pour suivre toutes les variations du marché, et à associer, ainsi par des différences de salaires, le dernier manœuvre au changement de fortune du fabricant, le résultat auquel on aboutirait serait tout à fait préjudiciable aux véritables intérêts de l'ouvrier. La nécessité qui lui incomberait d'instituer lui-même une moyenne de ses revenus l'exposerait à la tentation perpétuelle d'élever ses dépenses lorsqu'il aurait plus, sans réussir à les réduire lorsqu'il aurait moins.

Non-seulement ces mises en demeure violentes sont en dehors des prévisions du fabricant et contraires à l'engagement tacite de l'ouvrier, mais on peut citer des cas où elles se sont produites dans des circonstances telles, qu'elles auraient fort bien pu, au point de vue civil, donner lieu à l'ouverture d'une demande en dommages et intérêts.

Ne citons ici le nom d'aucune industrie particulière et gardons soigneusement la réserve que nous nous sommes imposée jusqu'à présent. Pourvu que les exemples existent et qu'ils soient malheureusement trop nombreux à citer, il est plus qu'inutile, lorsqu'on veut blâmer un fait, d'en divulguer l'auteur. Disons simplement, et cette indication suffit à notre thèse, que dans un grand nombre d'industries, les opérations par lesquelles passe la matière première sont solidaires les unes des autres, à ce point que les différents moments du travail demandent à se suivre à des intervalles connus et déterminés d'avance. L'industrie des hommes est si avancée

qu'elle finit par imiter dans ses procédés l'œuvre de la nature. De même que la terre veut être retournée à son heure, que la semence a sa saison, la récolte son jour, la rentrée des moissons son instant favorable, de même il arrive souvent qu'il faut, sous peine de déchet ou de perte, utiliser dans un délai voulu les premiers travaux accomplis, et ne point faire attendre trop longtemps sa seconde ou sa troisième transformation à la matière qui a subi déjà la façon du premier travail.

Que faut-il penser de la grève, qui non-seulement calcule l'impossibilité où sera le patron de tenir ses engagements, mais encore s'avise d'interrompre tout d'un coup une opération entamée dont l'achèvement est indispensable ? Une fois qu'on a eu le courage d'entrer dans cette voie, il n'y a pas de raison pour qu'on s'y arrête, et qu'on ne réduise pas le délai de miséricorde accordé à la délibération du fabricant, aux heures d'une après-midi ou d'une matinée. Il y a ici une violation du droit tellement manifeste et tellement contraire aux principes fondamentaux de la justice, qu'une action en dommages et intérêts aurait toute chance d'être accueillie par la justice civile ou les tribunaux de commerce. C'est bien là un de ces cas où l'usage extrême de la liberté devient un attentat aux droits les plus sacrés du prochain.

Pourquoi faut-il que ce pouvoir anonyme par lequel se laissent abattre et tyranniser les associations des gens les plus honnêtes et les plus moraux, se soit enhardi jusqu'à commettre des actions qu'aucun des représentés n'aurait avouées ni souffertes ?

Faut-il regarder comme une légende l'histoire lamentable de ce père de famille dont l'unique enfant, atteint d'une maladie terrible, était arrivé à l'heure où une crise suprême allait décider de sa vie ou de sa mort ? Est-il, en effet, arrivé que ce malheureux père, mis en demeure de prendre un parti soudain devant la menace d'une grève préparée pour les premières heures du lendemain, ait demandé vainement un jour de répit et que sa douleur même ait été comptée au nombre des motifs qui le feraient céder ? Il ne faut point, pour l'honneur de l'humanité, ajouter foi à de pareils faits ; c'est déjà beaucoup trop qu'on puisse les répandre ou les inventer.

Nos voisins les Anglais ont eu recours ici, pour réprimer le désordre et prévenir cet excès, à un moyen qui leur a souvent réussi.

Ils ont ajouté aux prescriptions trop courtes de la loi écrite des réserves pleines de sens, fondées à l'origine sur la seule équité et qui, désormais, passées en usage, ne sauraient plus être omises sans soulever l'opinion publique contre les violateurs.

Au lieu d'avoir recours à une brusque dénonciation des traités et de poser, dès la première heure, un ultimatum aussi menaçant qu'inattendu, ils ont pris l'habitude de *dénoncer* la grève.

Suivant la nature des industries et le plus ou moins de temps qu'exige l'achèvement normal des opérations en cours d'exécution, on prévient le fabricant de la cessation de travail qu'on médite. La date de la grève future est toujours fixée à une époque assez lointaine pour qu'on ait, d'abord le temps d'entamer des pourparlers et d'accommoder le différend à l'amiable, ensuite et surtout pour que le patron puisse se tirer à son honneur et à son profit des livraisons pour lesquelles il a pris des engagements antérieurs.

C'est là vraiment faire œuvre tout à la fois d'honnêteté et de prudence. Le véritable intérêt d'un ouvrier n'est pas de nuire à l'industrie dont il est tout à la fois le coopérateur et l'obligé. En supposant que, à son gré,

le patron se soit montré pour lui trop dur et trop exigeant, il ne souhaite pas, suivant une expression bien connue, *la mort du pécheur mais sa conversion*, c'est-à-dire un traitement plus avantageux. Imposer au capital des pertes considérables, c'est le mettre, avant tout, dans la nécessité de les regagner.

A un autre point de vue, cette signification anticipée d'une mesure coercitive avant l'heure où elle doit devenir exécutoire, est conforme à toutes les règles de la jurisprudence comme à tous les usages de la civilisation. Il est difficile d'imaginer une mesure plus salutaire, si ce n'est celle qui consisterait à débattre ces conditions elles-mêmes avant de les signifier à la partie adverse, même pour un délai plus ou moins éloigné (1).

Il ne faut pas traiter les problèmes sociaux comme si l'homme, par cela seul qu'il se trouve engagé dans ces questions de salaires et de bénéfices, se trouvait dispensé de consulter sa conscience et d'en écouter les arrêts. Le droit de faire grève peut être reconnu et consacré ; mais il ne faut point perdre de vue que c'est là une arme terrible et désespérée, d'où résulte, avant tout avantage, un mal profond et certain. Il faut donc prendre garde qu'un usage imprudent de cette liberté dangereuse n'entraîne dans la pratique des conséquences contraires à la morale, au droit, à la liberté.

Il ne faut point s'étonner trop des erreurs qu'on signale ou des maux qu'on regrette. Nous sommes en présence d'un développement presque entièrement neuf de l'activité social. Il n'est donc pas étonnant que, sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, nous ayons encore notre éducation à faire. Il peut donc être curieux, après avoir examiné la nature même des grèves dans leur rapport avec l'ordre moral, de considérer, à ce même point de vue, les moyens qu'elles emploient, les résultats qu'elles poursuivent, les résultats qu'elles entraînent. Cette recherche fera l'objet de notre prochaine étude.

ANTONIN RONDELET.

(1) Les faits donnent bien vite raison à la théorie. A la dernière heure, nous signalons, comme la meilleure preuve à l'appui de nos remarques, le passage suivant d'une circulaire, en date du 24 juillet 1869, signée A. Dubut, directeur-gérant, et adressée aux ouvriers de la maison J. B. Martin, de Tarare :

" La loi a voulu permettre aux ouvriers de s'entendre librement entre eux ; elle leur a donné la liberté de faire tous ensemble ce que chacun avait le droit de faire en particulier : discuter le prix de main-d'œuvre, et, faute d'accord, se retirer.

" Mais elle ne leur a pas donné le droit de manquer aux devoirs et aux contrats ; elle ne leur a pas donné le droit d'attenter à la liberté des patrons ou de leurs camarades satisfaits.

" Qu'un corps d'état réclame, cela se conçoit : voilà la grève normale ; mais que tout les corps d'état réclament à la fois, voilà la mauvaise grève, voilà l'abus de la chose !

" C'est, d'une part, un mot d'ordre ; de l'autre, une servilité.

" C'est une inique pression sur les ouvriers et sur les patrons.

" Que ceux-ci se coalisent (ils ne le feront jamais), et tout à coup abaissent les salaires, on n'aurait pas assez d'amères paroles pour eux ; qu'ils ferment instantanément leurs ateliers, et c'est à qui stigmatiserait leur inhumanité.

" Et on aurait raison.

" Et cependant ce serait aussi le droit des patrons et c'est ce que fait la grève ! Y a-t-il donc deux justices ?

" Vous n'êtes pas contents ? discutez, cherchez mieux, retirez-vous, c'est votre droit ; mais n'oubliez pas votre devoir et les convenances. Ne faites pas au patron ce que vous ne voudriez pas qu'il vous fît.

" Est-ce juste d'abandonner un ouvrage commencé sous la foi de certaines conditions ? Est-ce raisonnable de compromettre une marchandise en élaboration ? Est-ce légitime de désertir en masse un atelier qui vous a conservé plusieurs années et dans les mauvais moments ?

" Remercié, vous réclameriez votre huitaine ; pourquoi la refuser au patron ? Le droit n'est-il pas réciproque ? "

LES SECRETS DE LA MAISON BLANCHE.

(Suite.)

XXXIX.

LA SECONDE SENTINELLE.

Une heure s'écoula ; et au bout de ce temps la garde fut relevée absolument comme dans une forteresse.

A peine la seconde sentinelle avait-elle pris son poste à la porte de l'appartement d'Œtna, que Linda sortit de nouveau dans le corridor : mais elle referma vite la porte derrière elle.

—Mes respects, m'anselle, dit le Taborite avec la familiarité d'une ancienne connaissance.

—Ah ! c'est vous, Gondibert, exclama Linda en reconnaissant le soldat ; et, secrètement charmée d'être ainsi favorisée par la fortune, elle ajouta : La dernière fois que je vous ai vu, je crois, vous étiez devant la tente de Satanais dans le bois où nous étions campés, il y a de cela quelques semaines.

—Oui, et depuis lors je fais partie de la garnison de la ville voisine, répliqua Gondibert. Je suis enchanté de vous revoir, quoique je regrette que ce soit dans des circonstances aussi fâcheuses. Peut-être serez-vous étonnée si je vous dis que j'ignorais absolument que Satanais eût une sœur.

—Vraiment ! exclama Linda. Je parie que la sentinelle qui était là tout à l'heure a bavardé avec vous.

—C'est vrai qu'il est resté un moment à causer, dit Gondibert ; et il a bien fait, car, sans cela, comment aurais-je pu reconnaître, à l'occasion, la prisonnière que je suis chargé de garder ?

—Vous avez raison, observa Linda. Il vous a dit pourquoi l'on avait permis à ma pauvre maîtresse de rester quelques heures ici, au lieu d'être menée de suite en prison ?

—Oui, je sais tout cela, répliqua le Taborite. *

—Je ne pense pas que ma maîtresse reste encore longtemps sous ce toit, reprit Linda ; sa sœur est arrivée plus tôt qu'elle ne l'attendait.

—Satanais est ici maintenant ! s'écria Gondibert.

—Ne vous l'ai-je pas déjà dit ? répliqua Linda.

—Il est singulier que je n'ai pas entendu parler de son arrivée, ici ou en bas, observa la sentinelle. Probablement elle a passé tandis que j'étais dans l'écurie à soigner mon cheval.

—C'est possible, dit Linda. Mais ce qui m'étonne, c'est que votre camarade qui vous a précédé ne vous en ait pas prévenu, d'autant que lorsque Satanais a passé, il l'a salué en abaissant sa hallebarde.

—Peut-être, après tout, nous en a-t-il parlé, dit Gondibert ; au surplus puisque vous me dites que Satanaïs est arrivée, c'est que cela est. Puis-je vous demander si l'entrevue des deux sœurs a été pathétique ?

—Etna aime Satanaïs autant et plus qu'elle-même, répliqua Linda ; et puis, l'horrible circonstance où elles se revoient...

—Hélas ! oui, Gondibert. Etna s'est placée dans un effroyable dilemme et tout le crédit dont sa sœur jouit auprès du capitaine général ne la sauvera pas, car Jean Zitzka n'est pas homme à permettre que la justice n'ait pas son cours.

—Oui : mais il y a de grandes circonstances atténuantes en faveur de ma pauvre maîtresse, dit Linda, et Zitzka est miséricordieux et généreux, autant que juste et impartial.

—Tout cela n'empêche pas que ce qui est arrivé ne soit pas un grand malheur, répliqua le soldat. Une femme si jeune, si belle, et qu'on dit si bonne !

—Comment savez-vous que ma maîtresse est jeune et belle ? répliqua Linda.

—Est-ce que le camarade qui était là de garde avant moi ne m'en a pas fait le portrait ? répondit Gondibert en souriant. Imagine-toi, m'a-t-il dit, Satanaïs avec des cheveux blonds au lieu de noirs, une peau de lis et de rose, et non plus couleur olive, et tu auras le portrait d'Etna.

—C'est l'exacte vérité, observa Linda qui eut bien de la peine à réprimer un malin sourire.

En ce moment, la porte de la chambre s'entr'ouvrit, et Béatrice avança la tête dans le corridor.

—Viens, Linda dit-elle d'une voix basse et précipitée ; Satanaïs va partir pour Prague, afin d'aller se jeter aux pieds du capitaine général, et implorer grâce pour notre maîtresse ; mais auparavant elle veut te donner certaines instructions.

Linda se hâta de rentrer ; quand à Gondibert, il se remit à arpenter le corridor, avec sa hallebarde.

Au bout de quelques minutes, Linda et Béatrice sortirent, pleurant amèrement : et fermant avec soin la porte derrière elles, elles s'éloignaient lentement, lorsque la sentinelle les accosta.

—Pardou, mesdemoiselles ; mais puis-je vous demander s'il vous est survenu de nouveaux sujets de chagrin ?

—N'y en a-t-il pas déjà assez pour nous briser le cœur ? murmura Linda avec émotion. Puis, faisant un effort sur elle-même, elle ajouta :—Elles se disent adieu, peut-être pour toujours, et leur douleur est trop sacrée pour que personne en soit témoin ; c'est pour cela que nous nous sommes retirées. Dans une seconde, Satanaïs va sortir et se rendre immédiatement à Prague.

—Que les saints la protègent ! murmura Gondibert du fond de son âme ; et que le tout puissant Zitzka exauce sa prière !

A peine avait-il prononcé ces mots que la porte de la chambre s'ouvrit brusquement et Satanaïs apparut sur le seuil. Oui, c'était bien la fille de Satan, telle qu'elle était vêtue lorsque, pour la première fois, nous l'avons présentée à nos lecteurs. Un nuage épais assombrissait son front ; mais toutes traces de larmes avaient disparu de dessus son visage.

Dès qu'elle eut mis le pied dans le corridor, elle referma la porte derrière elle, et passa en inclinant la tête devant la sentinelle qui salua de sa hallebarde cet être mystérieux qui s'était acquis l'amour et l'admiration de tous les partisans de Zitzka.

—Adieu, jeunes filles, dit Satanaïs en s'arrêtant un moment près de Linda et de Béatrice. Retournez auprès de ma sœur, et portez-lui les consolations dont elle a tant besoin. · Moi, je vais à Prague.

—Adieu, chère madame ! dit Linda en baisant la main de Satanaïs.

—Puissent les bons anges vous protéger ! murmura Béatrice en lui prenant l'autre main et en la portant également à ses lèvres.

—Adieu, encore une fois, mes enfants, dit Satanaïs d'une voix émue et tremblante. Puis, s'adressant à Gondibert, elle lui dit : Brave serviteur de Zitzka, Linda m'a parlé de toi, et ce que j'ai appris m'engage à mentionner ton nom au capitaine général. Sois sûr que je ne t'oublierai pas.

—Puissiez-vous réussir dans votre entreprise, madame ! dit Gondibert profondément affecté, et puisse votre sœur échapper au péril qui la menace !

—Elle lui fit de la main un signe d'adieu, traversa le corridor et descendit un escalier qui conduisait par les derrières de l'hôtel. Quant à Linda et Béatrice, elles rentrèrent dans la chambre d'Œtina, dont elles eurent bien soin de fermer la porte.

XL.

CE QUI SE PASSAIT DANS LA SALLE DE L'AUBERGE.

Tandis que ces incidents avaient lieu dans une partie de l'hôtel, le magistrat et le lieutenant commandant le détachement taborite s'étaient fait servir un bon repas dans une autre. Quand ils eurent bien déjeuné, l'officier alla dans les écuries voir si l'on avait bien soigné les chevaux, et le magistrat se rendit auprès de Henri de Brabant et de Blanche.

Le chevalier le reçut avec le respect dû à ses fonctions et à ses cheveux blancs, et Blanche fit une inclination de tête. Le magistrat leur rendit leur salut avec courtoisie ; et prenant un siège, il entra de suite en matière.—Je suis fâché de vous avoir retardés dans votre voyage, messieurs, dit-il ; mais la tragédie dont cette maison a été le théâtre m'oblige à vous adresser quelques questions.

—Nous sommes prêts à vous répondre, répliqua le chevalier ; et nous vous prions d'être assuré que nous sommes aussi profondément surpris qu'affligés de l'incident auquel vous faites allusion.

—Je ne doute pas que tels soient vos sentiments, observa le magistrat.

Puis, tirant ses tablettes, il dit :—Votre nom, je crois, est Henri de Brabant, et vous êtes chevalier autrichien ?

—Tels sont, en effet, mon nom et ma qualité, répondit notre héros.

—Et votre compagnon de voyage, qui est-il ? dit le magistrat en désignant Blanche. L'hôtelier n'a pu me donner de renseignement.

—Mon camarade, cher monsieur, se hâta de répondre Henri, devinant qu'il y avait là un sujet d'embarras sérieux pour son libérateur, mon camarade a des raisons graves et importantes de taire son nom ; et comme il ne peut y avoir, à son égard, l'ombre d'un soupçon, je ne vois pas ce qui vous obligerait à lui être désagréable.

—Dès qu'un homme refuse de se faire connaître aux représentants de la justice, fit observer le magistrat, il prêche au soupçon. D'ailleurs, du moment où je m'engage à garder le secret, votre ami peut en toute confiance me dire son nom, qui sans doute, n'est pas un mystère pour Votre Excellence.

—Je vous jure, répliqua le chevalier, que je suis autant que vous même ignorant de tout ce qui le concerne. Mais, ce que je puis vous affirmer, c'est qu'il est aussi brave que généreux, et que je me porterai volontiers garant de son honorabilité.

—Tout cela est très-bien, dit le magistrat d'un ton froid et même sévère : mais j'ai un devoir à remplir . .

—Ce devoir, répondit Henri en l'interrompant, ne vous force pas à extorquer aux voyageurs des révélations préjudiciables à leurs intérêts et pénibles pour leurs sentiments.

—Monsieur le chevalier, dit le magistrat avec encore plus de sévérité, un meurtre a été commis dans cette maison par une dame qui est arrivée ici dans votre compagnie, et celle de cet inconnu, ajouta-t-il en indiquant Blanche qui se tenait debout près de la porte. Ce meurtre est enveloppé d'un profond mystère, et mon devoir de magistrat m'oblige à faire, à ce sujet, une enquête sévère. Encore une fois, je vous demande donc de me faire connaître le nom et le rang de cet étranger qui s'obstine à garder baissée la visière de son casque.

—Permettez-moi de vous faire observer, dit Blanche qui avait jusqu'alors gardé le silence, pensant que Henri parviendrait à persuader le magistrat, permettez-moi de vous faire observer, dit-elle en s'avançant lentement et en donnant à sa voix un accent aussi mâle que possible, que j'ignore absolument les motifs qui ont poussé Cœtna à commettre un crime qui m'a saisi d'étonnement, d'horreur et de compassion, car il faut que cette femme ait reçu une bien effroyable provocation pour que sa raison se soit à ce point égarée.

—Vous parlez avec sagesse, mon jeune ami : mais croyez que je n'ai nullement l'intention de vous blesser ni de nuire à vos intérêts, ainsi que le faisait entendre votre jeune compagnon. Si vous ne voulez pas me dire votre nom tout haut, vous pouvez l'écrire sur mes tablettes.

—Soit ! exclama Blanche au grand étonnement du chevalier qui se demanda comment elle se décidait à faire une révélation qu'elle lui avait refusée à lui-même.

Mais à peine ces paroles étaient-elles tombées des lèvres de notre héroïne, que l'aubergiste entra et dit au magistrat quelques paroles à voix basse.

—Je vous prie de m'excuser pour un instant, dit ce dernier à Henri et à Blanche.

Et il sortit, suivi de l'hôtelier.

—Un danger me menace, s'écria Blanche, dès que la porte se fut reformée derrière eux : j'ai le pressentiment d'un malheur. Probablement j'ai été découvert par les émissaires de Zitzka, et la fuite des prisonniers d'Etat va devenir la cause de sérieux embarras.

—Quoiqu'il arrive, vous pouvez compter sur mon amitié, répliqua le chevalier...

—Oh ! je vois bien ce qui se passe dans votre esprit, dit Blanche en l'interrompant. Vous êtes étonné, blessé même de ce que j'ai consenti à faire au magistrat une révélation que je vous avais refusée. Mais ne vous offensez pas de cela, car vous ne pouvez actuellement comprendre mes motifs, et le temps viendra où je pourrai vous les expliquer....

A ce moment, la porte s'ouvrit et le magistrat, accompagné de l'officier taborite, entra dans la chambre. Mais avant que le lieutenant eût refermé la porte, Blanche et Henri aperçurent plusieurs soldats armés de halberdes, qui étaient restés en dehors.

—Arrêtez ce jeune homme ! cria le magistrat à l'officier, en désignant Blanche.

En attendant cet ordre, notre héroïne porta la main à la garde de son épée, et Henri de Brabant dégaina sur-le-champ.

—Évitez la violence ! cria le magistrat d'un ton à la fois de supplication et de commandement. Par considération pour vous, seigneur chevalier, j'avais résolu de causer le moins d'ennui possible à votre compagnon de voyage ; mais si vous nous contraignez à avoir recours à la force, souvenez-vous que le nombre est de notre côté.

—Il a raison, dit Blanche ; je ne souffrirai pas qu'une seule goutte de sang soit répandue à cause de moi. Je me rends donc prisonnier à cet officier....

—Auparavant, s'écria Henri de Brabant, qu'on nous dise la raison de la violence dont vous êtes l'objet, car la menace qu'on nous a faite ne suffirait pas à nous faire déposer les armes.

—Écoutez donc ! dit le magistrat en tirant un papier de dessous son pourpoint : "Trois prisonniers d'Etat se sont évadés du château de Prague. L'individu qui a facilité leur fuite était couvert d'une armure absolument pareille à celle qui manque dans les salles du château. Des messagers ont été dépêchés dans toutes les directions pour ordonner son

“ arrestation, et l'un de ces émissaires vient d'arriver tout à l'heure à l'hôtel.” A présent que je me suis expliqué, j'espère que vous n'apporterez aucune opposition à l'accomplissement d'un devoir que je suis résolu à exécuter.

—Vous n'arrêterez ce jeune homme qu'en me passant sur le corps, s'écria Henri en se plaçant devant Blanche.

—En ce cas, nous appellerons du secours ! dit le magistrat en se tournant vers la porte.

—Arrêtez ! exclama l'officier taborite, frappé d'une pensée soudaine.

Et saisissant le magistrat par la manche de son pourpoint, il l'éloigna de la porte sur le bouton de laquelle il avait déjà posé la main.

—Qu'est-ce qu'il y a ? demanda ce dernier en regardant le Taborite avec étonnement.

—Voyez ! cria l'officier dont les yeux étaient fixés sur Henri, qui, l'épée levée, se tenait toujours devant notre héroïne.

—Ah ! exclama le magistrat en apercevant l'objet qui avait attiré l'attention du Taborite.

Par une inspiration soudaine, le chevalier devina la cause de leur hésitation, et il brandit son épée de façon à faire mieux briller à leurs yeux la bague qu'il avait reçue de Zitzka.

—Que faire ? demanda l'officier en tirant le magistrat de côté.

—Notre devoir est clair, répondit ce dernier : le talisman porté par l'Autrichien est plus puissant que tous les mandats et tous les décrets du monde.

—C'est aussi mon opinion, répondit le Taborite.

—Chevalier de Brabant, dit le magistrat, dois-je comprendre que votre intention est d'empêcher l'arrestation de l'inconnu qui s'est rendu coupable d'une si grande trahison envers Zitzka ?

—Oui, tant que j'aurai la force de tenir cette épée, répondit Henri.

—Mais Votre Excellence a-t-elle bien réfléchi à quoi elle s'expose en entravant ainsi le cours de la justice ? demanda le magistrat.

—Ma résolution est inébranlable, répliqua le chevalier.

—Alors, ma responsabilité est à couvert, dit le magistrat : et je n'ai plus qu'à m'incliner devant la secrète influence que vous possédez. Lieutenant, ordonnez à vos hommes de se retirer.

—Vos ordres vont être exécutés, répliqua le Taborite.

Et il quitta l'appartement.

—Je vous prierai maintenant, dit le magistrat en regardant Blanche et puis en fixant les yeux sur le chevalier, de continuer votre voyage aussitôt que possible ; car Zitzka lui-même n'avait pas prévu qu'il serait jamais fait un tel usage du talisman qu'il vous a donné.

Henri de Brabant allait répondre, lorsque l'officier taborite entra dans la salle.

—Je viens d'apprendre, dit-il en s'adressant au magistrat, que Satanaïs est venue et qu'elle est même repartie ; nous pouvons donc, à présent, emmener notre prisonnière.

—Satanaïs ! exclama Henri en ayant peine à se remettre de l'étonnement que lui causait cette nouvelle. Est-ce bien possible ?

—Il n'y a pas dix minutes qu'elle est repartie, répliqua l'officier.

—Il faut que je voie *Ætna*, dit le chevalier, il le faut absolument ; et je vous serai très obligé, ajouta-t-il en s'adressant au magistrat, si vous daigniez lui demander de m'accorder une entrevue, qui, dans les circonstances actuelles, ne pourra que lui être pénible.

—Je vais me rendre chez elle, dit le vicillard, et je verrai si elle consent à vous donner quelques instants avant son départ.

Il sortit. Durant son absence, Henri de Brabant tomba dans une profonde rêverie ; et Blanche ne put retenir un soupir en pensant à l'émotion que lui avait causée la seule mention de Satanaïs.

Soudain la porte s'ouvrit violemment, et le magistrat reparut, en proie à la plus vive excitation, et tenant par le bras Linda et Béatrice. Les deux jeunes filles avaient sur le visage une expression d'ineffable triomphe, et ne paraissaient nullement s'effrayer du péril auquel elles étaient exposées.

—Au nom du Ciel ! qu'est-ce qu'il y a ? demanda l'officier taborite avec impatience.

—La prisonnière. . . *Ætna*. . . s'est enfuie ! s'écria le magistrat.

Cette nouvelle causa à tout le monde le plus grand étonnement, excepté à Henri de Brabant, qui y était jusqu'à un certain point préparé.

Le magistrat fit subir un interrogatoire long et minutieux à Linda et à Béatrice, à l'hôtelier, à sa femme, ainsi qu'aux sentinelles qui avaient été de garde dans le corridor. Gondibert raconta la conversation qu'il avait eue avec Linda, et ses réponses prouvèrent qu'en tout il avait été de bonne foi. L'aubergiste affirma qu'il avait rencontré Satanaïs au bas de l'escalier, au moment où elle sortait par la cour, et qu'en passant à côté de lui, elle lui avait rendu poliment son salut, et s'était ensuite éloignée rapidement. Il ajouta qu'il avait fait part de cette incident à sa femme, et que celle-ci n'avait pu s'empêcher de s'étonner du mystère que Satanaïs, qui était bien connue d'eux, mettait à cette visite.

Le magistrat voulut s'assurer de Linda et de Béatrice ; mais Henri de Brabant insista pour qu'on les laissât en liberté, et, à cette occasion, il éprouva de nouveau l'influence de la bague de Zitzka.

—Où comptez-vous aller, jeunes filles, et quelles instructions vous a laissées votre maîtresse, demanda le chevalier à Linda et à Béatrice, lorsque le magistrat et le lieutenant se furent retirés.

—Nous n'aurions rien à désirer si Votre Excellence daignait nous permettre de continuer notre voyage sous sa protection, absolument comme si notre maîtresse était avec nous, répondit Linda ; nous avons l'assurance

qu'avant vingt-quatre heures nous recevrons une certaine communication.

—En ce cas, apprêtons-nous à partir, dit Henri. J'ai donné des ordres pour que le malheureux Ermach soit enterré décentement.

L'on se remit en route, et, à neuf heures du soir, l'on s'arrêta à une auberge située sur le bord du chemin.

XLI.

BLANCHE ET CÆTNA.—UNE ÉTRANGE DISPARITION.

C'était à l'heure solennelle et mystérieuse où la lumière lutte avec les ténèbres, et où les objets commencent à devenir visibles. Soudain, Blanche, qui dormait d'un sommeil profond, fut éveillée par une exclamation de surprise qui retentit à ses oreilles.

Elle tressaillit, et se dressant sur sa couche, elle vit une femme de grande taille, vêtue de noir, qui se tenait à côté de son lit. Sa première pensée fut qu'elle était en présence d'un habitant de l'autre monde.

Mais un second coup d'œil lui suffit pour reconnaître Cætna.

—Silence, et n'ayez pas de peur, dit cette dernière d'un ton impérieux. Puis, jetant les yeux autour d'elle, elle murmura :—Oui, voilà bien son armure, et je ne m'étais pas trompée.

—Trompée en quoi, madame ? demanda Blanche, qui ne savait à quoi attribuer cette étrange visite.

—Vous êtes bien l'inconnu qui voyage avec le chevalier de Brabant, dit Cætna d'une voix sombre et presque menaçante. Mais écoutez-moi attentivement, reprit-elle après une pause d'un instant, pendant laquelle Blanche ne savait que penser ni que faire : écoutez-moi attentivement, dis-je, et ne m'interrompez pas. Quand on vous a retirée de la Moldau, je vous ai fait transporter dans mon pavillon ; et le soir de ce même jour, je vous ai emmenée avec moi dans le château de Prague. Vous y êtes restée plusieurs jours, et vous savez si je vous ai traitée avec affection ou comme une étrangère.

—Oui, madame, vous avez été bonne et généreuse pour moi, dit Blanche d'un accent plaintif ; et je sais que vous allez m'accuser d'avoir méconnu les devoirs de l'hospitalité.

—Ne sera-ce pas avec justice ? demanda Cætna. Pourquoi avez-vous abusé de la bonté et de la confiance que je vous avais témoignée ? ajouta-t-elle avec moins de sévérité.

—Permettez-moi de vous donner quelques mots d'explication sur ma conduite, s'écria Blanche avec un accent de supplication. Des raisons particulières que je ne m'arrêterai pas à vous détailler m'ont fait entreprendre une tâche que je regardais d'abord comme impossible : c'était de délivrer les seigneurs qui étaient enfermés dans le château de Prague. Les légendes que l'on racontait au sujet de cette forteresse ne m'effrayaient point et dès mon arrivée, je me rendis sur les bords de la Moldau pour examiner

les murailles du château. C'est en faisant cette inspection que je glissai sur une roche, et tombai dans le fleuve. Le chevalier de Brabant me sauva, et vous daignâtes, madame, me recueillir sous votre tente. Si je vous dis tout cela, c'est pour vous convaincre que l'idée de délivrer les prisonniers ne m'est pas venue pendant mon séjour au château ; autrement, vous avez raison de m'accuser de trahison. Je vous jure qu'avant d'entrer dans la forteresse, j'avais déjà fait serment de les sauver ou de périr. Il est vrai de dire seulement que la bonté dont j'ai été l'objet de votre part a favorisé mon projet.

—Et cette bonté même n'aurait-elle pas dû vous faire abandonner votre entreprise, Blanche, dit *Ætna* d'un ton de reproche ; car vous saviez que le général Zitzka me regarde comme son enfant.

—Je croyais et je crois encore que ce n'est pas une combinaison accidentelle de circonstances qui m'a ouvert les portes de cette forteresse où j'avais tant envie de pénétrer, répondit Blanche. J'ai vu dans tous ces événements qui s'enchaînaient si merveilleusement, la main de la Providence qui me conduisait. Pardonnez-moi donc, madame, si j'ai prêté l'oreille à toutes les remarques qu'on faisait autour de moi, durant mon séjour dans le château. Mais quelle que soit l'opinion que vous puissiez avoir de moi, je dois avouer que c'est grâce aux questions que je vous ai adressées, et aux observations que j'ai faites que non-seulement j'ai appris où étaient renfermés les prisonniers d'États, mais que j'ai pu encore deviner par où et comment il était possible d'exécuter mon projet. Le mot d'ordre, si vous vous en souvenez, vous était communiqué toutes les vingt-quatre heures, et vous aviez l'attention de le faire connaître à Linda et à Béatrice, en cas qu'elles fussent interpellées par une sentinelle tandis qu'elles allaient et venaient dans le château. C'est d'elles que j'ai obtenu ce talisman qui m'a ouvert les portes.

—L'explication que vous venez de me donner, Blanche, dit *Ætna*, vous réhabilite un peu dans mon estime. Dans tous les cas, j'ai la consolation de savoir que la plus noire ingratitude ne forme pas un des traits de votre caractère ; et c'est ce qui me fait espérer que vous m'accorderez la faveur que je vais vous demander.

—Parlez, madame, n'hésitez pas à mettre ma reconnaissance à l'épreuve, dit Blanche, charmée de la tournure que prenait la conversation. Croyez, ajouta-t-elle d'un ton plus solennel, croyez que je ne vous trompe pas en vous assurant que ma sympathie, à cause de cet incident.

—Alors, vous croyez que je suis aussi coupable que les circonstances me font paraître ? répliqua *Ætna* avec vivacité.

—Je crois, madame, répondit notre héroïne, qu'il faut que vous ayez été bien odieusement outragée pour commettre une telle action. Mais permettez-moi de vous demander s'il est prudent de rester dans cette auberge qui n'est qu'à une demi-journée de distance de celle où s'est accomplie la tragédie ?

—Ne craignez rien pour moi, répondit Ætina : ce n'est pas une influence ordinaire que celle qui me sert de bouclier.—La puissance qui me protège est plus qu'humaine. C'est à cause de vous que je suis venue ici, à cause de vous seule ; c'est donc un secret. .

—Ne redoutez pas que je vous trahisse, dit Blanche. Mais la faveur que vous avez à me demander ?

—Il vous sera facile de me l'accorder, répliqua Ætina. Me promettez-vous de me donner cette preuve de reconnaissance pour ce que j'ai fait pour vous ? Mais vous hésitez. . vous hésitez, s'écria-t-elle avec une fiévreuse impatience.

Et elle rejeta avec sa main blanche les flots de cheveux dorés qui tombaient sur son visage.

—Parlez, madame, parlez ! répondit Blanche, blessée du soupçon qu'elle venait de laisser entrevoir. Dites-moi, sans détour, car le soleil paraît déjà sur les collines, dites-moi ce que je puis faire.

—Je désire que vous vous sépariez tout de suite de Henri de Brabant, répliqua vivement Ætina en fixant un regard sur notre héroïne.

—Tout de suite, . . ce matin ? demanda celle-ci, d'une voix entrecoupée.

—En ne prenant que le temps absolument nécessaire pour lui dire adieu, dit Ætina impérativement.

—Madame, dit Blanche après quelques moments de réflexion, je vous dois beaucoup ; mon devoir m'oblige, en outre, à vous prouver que je ne suis point ingrate : je vous promets donc qu'il sera fait comme vous désirez.

—Merci, Blanche, . . merci, répliqua Ætina en saisissant la main de la jeune fille et en la pressant avec ferveur. Mais n'oubliez pas que ma visite doit rester secrète, et que vous ne devez pas dire à Henri de Brabant le motif qui vous fait renoncer à sa compagnie.

—Madame, toutes vos injonctions seront suivies à la lettre, dit Blanche.

—Encore une fois, merci, murmura Ætina d'une voix agitée par la joie et le triomphe. Et maintenant adieu, Blanche, adieu !

Elle quitta la chambre, et Blanche se leva, le cœur gros et oppressé. Notre jeune héroïne revêtit de nouveau son armure, abaissa la visière de son casque, et, au bout de quelques instants, le cœur palpitant, descendit de son appartement.

Henri de Brabant était depuis longtemps déjà dans la cour de l'auberge, donnant des instructions à ses serviteurs ; mais en apercevant Blanche, il s'avança au-devant d'elle, avec tous les témoignages de la plus franche cordialité.

—Bonjour, mon brave inconnu, dit le chevalier en prenant la main gantée de Blanche. Tu dois être fatigué du poids de cette armure ; mais j'espère que le moment approche où tu mettras fin à cet incognito.

—Ce moment est arrivé, répondit Blanche en cachant avec peine les émotions qui gonflaient son sein. Je vais vous dire qui je suis, e puis

prendre congé de Votre Excellence, peut-être pour toujours, ajouta-t-elle avec un accent de tristesse dont elle ne fut pas maîtresse.

—Pour toujours ! répéta Henri. Mais quelle étrange fatalité me force donc à me séparer ainsi de celui qui m'inspire la plus vive et la plus sincère amitié ?

—Ne cherchez pas à deviner les motifs qui m'ont décidé à vous dire adieu quelques heures plus tôt que je n'avais espéré, répliqua Blanche en recouvrant son sang-froid.

—Par Dieu ! s'écria Henri de Brabant, je ne saurais consentir à ce que nous nous quittions ainsi ? Tu vas me révéler ton nom, c'est parfait : mais à peine ai-je appris à t'aimer comme un frère, sans même savoir qui tu es ni avoir vu tes traits, que tu prends le parti de me quitter. .

—Je n'ai pas le choix, répliqua Blanche en ayant peine à réprimer un soupir.

—Mais que puis-je faire pour toi, comment puis-je te remercier des services que tu m'as rendus ? demanda notre héros. Parle. . je suis riche. . je suis puissant à la cour d'Autriche. .

—Donnez-moi le cheval sur lequel j'ai voyagé en votre compagnie, dit Blanche dont la voix tremblait de plus en plus d'émotion. Et afin de gagner quelques instants pour se remettre, elle s'approcha du cheval que les domestiques étaient en train de harnacher.—Oui, donnez-moi ce cheval, répéta-t-elle, et chaque fois que je verrai ce noble animal, je penserai à Henri de Brabant.

—Il t'a appartenu dès l'instant où tu l'as monté, répondit le chevalier. Il faut donc que je te donne d'autres témoignages de mon amitié.

—Je n'en demande pas, dit Blanche avec émotion. Puis, se tournant vers le domestique, elle lui dit de seller le cheval sans délai.

—Il y a quelque chose d'étrange et de singulier dans vos manières, mon ami, observa Henri ; et il est impossible que je vous laisse partir sans connaître la cause de votre tristesse. Ainsi, dites-moi. . .

A ce moment, une jeune femme, qui n'était autre que Satanaïs, accompagnée de Linda et de Béatrice, apparut sur le seuil de l'auberge. A sa vue, Blanche laissa échapper une exclamation d'admiration : et puis, se tournant vers le chevalier, elle fut frappée du plaisir et de la satisfaction qu'exprimait son visage. Un soupçon, prompt comme l'éclair, lui traversa l'imagination.

—N'est-ce pas Satanaïs, la sœur d'Ætina ? demanda-t-elle avec une fermeté soudaine.

—Oui, dit Henri de Brabant ; elle est arrivée ici, hier soir assez tard. Je vous dirai par suite de quelles circonstances elle s'est trouvée sur notre chemin, l'accident arrivé à sa sœur est pour quelque chose. Mais permettez-moi de vous présenter à elle, ajouta le chevalier en faisant un pas vers Satanaïs. Venez, mon ami, et vous me direz votre nom devant elle, afin qu'elle aussi apprenne à vous estimer.

—Non, non ! s'écria Blanche avec égarement, comme si elle eût été saisie d'un vertige soudain. Puis, obéissant à une impulsion irrésistible, elle s'élança sur le coursier qui piaffait à côté d'elle, lui enfonça les éperons dans les flancs, et partit comme une flèche, sans que le chevalier comprit rien à une pareille fuite.

UNE BELLE VIE, UNE BELLE MORT.

I.

Dans la nuit du 17 au 18 Septembre, Montréal a vu s'éteindre une bien noble existence, et a perdu une femme véritablement forte et vertueuse dans la personne de Mademoiselle EULALIE PETIT, Directrice de l'*Asile des Orphelins Catholiques*.

Le bruit ne s'est point fait autour de son nom, mais sa mémoire est restée en bénédiction auprès de tous ceux qui l'ont connue. Elle a passé en faisant le bien, et sa vie modeste ne souffre d'autre éloge, que le simple récit de ses vertus et de ses œuvres.

Enfant, à l'école elle fut un modèle de docilité, d'obéissance, d'assiduité, de fidélité à tous ses devoirs.

Elle avait le sens intime du bien ; tout ce qui était mal la faisait souffrir ; voyait-elle quelque compagne se mettre en colère, se livrer à quelqu'autre défaut, elle s'en affligeait et parfois jusqu'à verser des larmes.

Si quelqu'une de ses sœurs tombait dans quelque impatience, se livrait à de légers murmures, " ma sœur, lui disait Eulalie d'un ton plein de bonté, à quoi te sert de t'impatienter et de murmurer ! offre donc plutôt cette contradiction au bon Dieu, et tu seras bien plus contente."

C'était chose admirable de voir avec quel courage cette jeune fille satisfaisait dès lors aux conseils de la piété. Chaque matin, hiver comme été, que le temps fut beau, qu'il fut mauvais, elle se levait à cinq heures, afin d'avoir le bonheur d'assister à la première messe de la paroisse, et elle a conservé cette sainte habitude jusqu'à ses dernières années, tant que ses infirmités le lui permirent, et ce fut une grande privation lorsqu'il fallut l'interrompre.

Elle entra de bonne heure dans la Congrégation Externe de Notre-Dame de la Victoire ; là surtout, elle puisa ce caractère de piété simple, solide et éclairée qui la distinguait : elle avait de si beaux exemples sous les yeux !

C'est en effet l'éloge de cette Association de s'être maintenue avec une grande fidélité et une grande ferveur dans l'esprit de religion et de piété qu'elle a reçu de la vénérable Sœur Bourgeoys. La vie de ces filles modestes, qui s'écoule sans bruit, est toute consacrée aux bonnes œuvres, autour des autels, dans les asiles de charité, auprès des familles délaissées, près du lit des mourants, partout où il y a du bien à faire. Sans se prévaloir de leurs services, elles sont toujours prêtes à faire du bien. On serait étonné si l'on pouvait trouver le chiffre des sommes qu'elles distribuent pour le soulagement de toutes les indigences. Elles ne sont pas riches, où trouvent-elles tant de ressources ? Elles épargnent, elles ne

changent pas de modes à chaque saison, elles s'oublient, et voilà pourquoi elles ont toujours à donner aux pauvres.

Les filles de dévouement, comme Mlle. Eulalie, n'y sont pas rares, nous en pourrions nommer bon nombre, et le monde ne les connaît pas toutes. Là vous trouverez le type véritable de la femme forte, laborieuse, humble et véritablement pieuse, la femme de sacrifice et de dévouement ; car cette Congrégation de la Sœur Bourgeoys, sous la direction séculaire de ses filles, a conservé toute la simplicité de sa première origine, tout le parfum des vertus héroïques de ses premiers jours.

Le temps était venu de penser à l'avenir, et Mlle Eulalie se sentait le désir de se sacrifier pour Dieu ; mais où aller frapper ! Le rayon divin de la vocation n'avait pas encore brillé à ses yeux, elle était anxieuse, mais elle pria, et la lumière ne pouvait tarder à se faire.

Un jour elle part, sous l'empire de cette pensée de sacrifice, conduite sans doute par la main invisible de Dieu. Sur sa route, elle rencontre une vieille chapelle, une relique des pauvres Récollets. Tout-à-côté, adossé à la chapelle, derrière une petite grille en bois, au delà d'un petit parterre, se cache dans les vieux arbres une modeste demeure. C'est un refuge de charité ; au front de cette pauvre maison on lit ces quatre mots :

ASILE DES ORPHELINS CATHOLIQUES.

C'est la pieuse famille Cotté qui, après le choléra de 1832, fonda cette maison pour y recueillir les orphelins. Mme la baronne de Longueuil en fut la première présidente. (*) Le nombre des dames de charité qui soutiennent cet asile est d'environ 75 ; les contributions sont volontaires et le nombre des enfants a varié de 20 à 30 et peut s'augmenter. (†)

La généreuse fille s'arrêta devant cette maison, ce nom d'orphelins remuait son cœur. Elle qui aimait tant sa mère, qui n'avait pas d'autre trésor sur la terre, les trouva bien malheureux ces pauvres enfants, qui n'ont plus d'ange visible sur la terre pour guider leurs premiers pas dans la vie.

Une impulsion secrète la pousse vers cette maison, " moi aussi, dit-elle, je leur porterai quelque consolation, j'essuierai leurs larmes, je serai leur sœur, je serai la mère de ces pauvres délaissés." Elle franchit la barrière, elle frappe ; on l'accueille, elle a trouvé le lieu de son repos et la fin de ses inquiétudes.

Elle se met aussitôt à l'ouvrage, le travail est dur et pénible, rebutant parfois ; la peine est grande, mais l'esprit de sacrifice soutient la faiblesse contre toutes les répugnances de la nature.

Bientôt ce n'est plus une aide que Mme Chalifoux possède auprès d'elle, c'est une enfant d'élite qu'elle aime comme sa fille, c'est une amie avec laquelle elle partage ses tristesses et ses joies.

(*) La seconde présidente fut Mme. Denis Benj. Viger ; la 3ème Mme C. S. Cherrier, la 4ème est Mme. Tanc. Bouthillier.

(†) Le nombre des orphelins, reçus jusqu'à ce jour depuis la fondation de cet Asile, s'élève à 401.

Une amie, qui, dans la maladie terrible qui doit l'emporter, devient sa garde malade, une vraie sœur de charité, qui veille nuit et jour près de son lit, qui met toutes les industries de sa piété filiale à deviner ses désirs, à lui procurer tous les soulagements.

Une amie qui soigne sa petite famille avec le même zèle qu'elle a déployé elle-même pendant de longues années, entre les bras de laquelle elle meurt en paix, lui confiant ses chers enfants qu'elle est assurée de ne point laisser une seconde fois orphelins.

Une amie enfin, qui la pleurera après sa mort avec d'abondantes larmes, qui ne l'oubliera pas, et qui n'en parlera jamais qu'avec cette tendresse que la meilleure des filles porte à une mère tendrement aimée.

Plus que personne en effet, Mlle Eulalie eut la mémoire du cœur, elle voua une profonde reconnaissance à toutes les personnes qui s'intéressèrent à elle et plus tard à son œuvre, à toutes les Dames patronesses, aux familles Cotté, Quesnel, Laframboise, etc., etc., au Séminaire de Saint Sulpice, aux prêtres qui furent chapelains aux Récollets, à M. Roupe, à M. Prévost, à M. Perrault, qu'elle pleura à leur mort comme si dans chacun d'eux elle avait perdu un père.

II.

Il y avait douze ans que Mlle Eulalie était au service des Orphelins, lorsque la mort de Mme Chalifoux l'appela à prendre la direction de l'Asile. Personne n'était mieux préparée à cette œuvre difficile, elle avait la charité du cœur, l'expérience de la pratique ; dans sa nouvelle position elle put déployer les riches qualités dont le Ciel l'avait douée.

Son dévouement grandit à la hauteur des nouvelles obligations qu'elle venait de contracter. De ce jour elle s'oublia complètement et ne pensa plus qu'à sa petite famille ; elle ne ménagea ni son travail, ni ses veilles, ni ses inquiétudes, ni sa santé, ni sa vie.

Avant tout elle forma ces jeunes enfants à la piété et au travail ; on a plus d'une fois admiré leur tenue au chœur de la paroisse et dans les cérémonies de l'église ; ils le devaient à l'esprit de religion dont ils étaient pénétrés.

Jamais ils ne demeurèrent oisifs à la maison ; s'ils ne travaillaient pas, ils jouaient sous les yeux de leur Directrice qui ne les perdait jamais de vue.

La correction était toute maternelle ; jamais de punitions corporelles, mais quand elle avait à se plaindre de la conduite d'un enfant, elle prenait un air plus triste, elle le reléguait dans quelque coin de la salle commune, lui imposait quelque légère privation, ou le retenait à la maison les jours de congé ; c'en était assez pour retenir les plus mutins, car ils savaient qu'elle ne répétait pas un ordre deux fois, et que toute résistance était inutile. Elle conduisait ainsi et formait ces pauvres orphelins avec fermeté, mais aussi avec toute la tendresse d'une mère, et les enfants eussent passé par le feu pour lui plaire.

Elle ne négligeait aucun détail pour leur procurer tout ce qui pouvait contribuer à leur bien-être. Elle avait soin de tout ce qui leur appartenait, lit, vêtements, livres et cahiers d'école. Dans la maison régnait un ordre parfait, une exquise propreté, et ce n'était pas chose facile dans cette vieille demeure de la rue Notre-Dame,—basse, obscure, toute lézardée et suintante d'humidité à tous les changements de temps. Malgré la médiocrité de ses ressources, malgré l'économie de ses dépenses, rien ne manquait aux enfants, habits d'hiver, habits d'été, habits pour les jeux et les récréations, ils étaient mieux pourvus que bien des enfants de familles plus à l'aise ; et jamais nous n'avons vu dans orphelinat, d'enfants mieux tenus et jouissant d'une santé meilleure.

On se demandait quelquefois comment avec de modiques ressources, elle pouvait pourvoir à tout : c'était le secret de son esprit d'ordre et de son industrie. Dans cette maison rien ne se perdait. La Directrice trouvait le moyen d'utiliser tout ce qu'on lui offrait ; on hésitait quelquefois, tant les objets paraissaient de peu de valeur, “ ne craignez pas, monsieur, disait-elle, il y a moyen de tout utiliser.”

C'était encore le résultat du soin qu'elle prenait de former toutes les filles qui entraient au service de la maison, ne se contentant pas de leur donner ses ordres, ne s'en remettant pas pour leur exécution à leur adresse et à leur fidélité, mais les suivant dans tous les détails et cependant avec tant de tact, de ménagement, de bonté que loin d'en être mortifiées, elles n'en étaient que plus dévouées à l'œuvre et ne la quittaient qu'en pleurant, après y avoir été employées quelquefois pendant plus de dix à quinze années.

On retrouvait le même tact, et avec une plus grande délicatesse encore, dans ses rapports avec les Dames charitables, qui chaque semaine, venaient travailler pour les Orphelins ; sa réserve, sa vertu, leur inspiraient un respect que ne leur eussent peut-être pas inspiré son âge et sa naissance.

Et qui n'eut pas été pénétré de vénération pour ce dévouement sans borne que Mlle. Eulalie témoignait avec tant de courage et de persévérance, avec une si parfaite égalité de vertu et de caractère, avec une si grande élévation de charité, à tous ces pauvres petits orphelins. *Mère* jusqu'au plus intime de l'âme, non contente des peines du présent, elle s'inquiétait de l'avenir, et après les avoir placés convenablement, à la campagne plutôt qu'à la ville, elle les suivait encore longtemps de son regard maternel, s'intéressant à leurs travaux, à leur succès, les aidant de ses conseils et de sa charité dans leurs difficultés.

Elle les aimait tous ses Orphelins, et tous également ; ils ne se sont jamais aperçu d'aucune préférence, si ce n'est pour ceux qui étaient souffrants et malades. Elle les suivait avec une si vigilante tendresse que, la nuit, le moindre bruit, la moindre plainte, la tenait en éveil : aussitôt elle se levait, elle accourait auprès de l'enfant pour lui procurer quelque sou-

lagement ou le consoler, et quand elle ne pouvait le faire, elle y envoyait une autre à sa place.

Le mal devenait-il sérieux, obligeait-il de transporter l'enfant à l'Hôtel-Dieu, elle le visitait plusieurs fois chaque semaine, et toujours portant avec elle quelques-unes de ces petites douceurs qu'elle savait être agréables aux enfants.

Les contradictions du dehors sont souvent venues se mêler à ces sollicitudes intérieures, mais ni la malveillance, ni la calomnie, n'ont pu altérer un instant sa patience et sa charité: Elle les sentait vivement, mais elle ne s'en plaignait pas; si la calomnie n'attaquait que ses talents, elle en plaisantait gaiement, mais si elle s'attaquait à sa vertu, oh! alors confiante en son innocence, elle se réfugiait dans la prière, et n'employait pour la repousser d'autres armes que ses sanglots et ses larmes.

Pendant seize ans elle a exercé ce magnifique apostolat de la charité auprès des Orphelins; elle en a fait de bons cultivateurs, de bons ouvriers, des hommes respectables dans des professions diverses, elle a même joui du bonheur de former un excellent ecclésiastique.

On les a vu réunis autour de sa couche funèbre, à ses derniers instants; tous aujourd'hui la pleurent et bénissent son nom en les jours heureux qu'ils ont passés sous sa surveillance maternelle dans la petite maison des Récollets.

“ Oh que j'aime, nous écrit l'un d'eux, à me rappeler ces beaux jours d'enfance où nous la voyions au milieu de nous, chantant les cantiques du bon Dieu, ou nous exerçant à répéter des drames enfantins, pour la fête de nos bienfaiteurs, ou nous racontant quelque légende merveilleuse, quelque trait édifiant de la vie des saints; et développant dans nos jeunes cœurs les germes de la piété. Nous enfants, nous demeurions suspendus à ses lèvres, nous l'écoutions avec bonheur, nos cœurs étaient à l'aise, nos âmes étaient heureuses, elles respiraient la paix; nous n'étions plus orphelins!.. Mon Dieu! ces jours ont passé vite!.. mais le nom de cette tendre mère est gravé en lettres d'or au plus intime de nos cœurs.”

III.

Quelques années après avoir été chargée de la Direction des Orphelins, Mlle Bulalie fut frappée d'un mal qui devait la faire longtemps souffrir, sans cependant lui faire négliger aucun de ses devoirs, sans ralentir son zèle en aucune manière.

Elle supporta cette infirmité, de grand cœur, et avec un courage et une résignation qui témoignaient d'une haute vertu.

Au milieu des plus grandes souffrances, elle fut assez maîtresse d'elle-même pour conserver cette douceur, ce calme, cette égalité de caractère que l'on avait admirés en elle, pendant qu'elle jouissait d'une meilleure santé.

Elle voyait croître ses infirmités et ses souffrances sans alarme; elle ne

voulait pas en demander la guérison, et si on lui demandait si la longueur de cet état de souffrance ne la jetait pas parfois dans le découragement : “ Oh non, répondait-elle, il y a douze ans que je souffre, mais je ne m’en suis jamais plaint. Je souffre, mais je l’ai voulu. Avant que je fusse malade, j’étais affligée de peines intérieures que je ne pouvais plus supporter ; j’ai demandé à Dieu de changer cette peine en infirmités corporelles, celle qu’il voudrait : et le bon Dieu qui ne m’a jamais rien refusé, m’a accordé aussi cette grâce. Dès lors je suis devenue infirme, et depuis j’ai toujours souffert : et Dieu a été encore assez bon pour que je ne fusse pas contrainte d’abandonner les Orphelins, car cette peine, je ne sais si j’aurais pu la supporter. Je ne demande donc pas ma guérison, et dans toutes ces neuvaines que l’on a faites à différentes reprises, je n’ai demandé que la résignation à la sainte volonté de Dieu.”

Cette pensée des Orphelins dont nous la voyons préoccupée ne la quitta qu’avec la vie.

Elle venait de recevoir les saintes Onctions ; à cette nouvelle une foule de personnes—qui lui étaient attachées—se présentèrent pour lui dire un dernier adieu ; il lui était impossible, dans cette extrémité, de pouvoir recevoir ces personnes ; alors pour ne point les contrister, et pour être en même temps utile à ses enfants, elle fit prier—chaque Dame qui se présentait—de se charger de quelque travail pour les Orphelins ; toutes se retirèrent heureuses, édifiées, et les orphelins dans le besoin se trouvèrent pourvus avant la fin de la semaine. A l’exemple du divin Maître, elle les aima jusqu’à la fin et ne les oublia pas dans les bras même de la mort.

Elle eut pendant sa maladie le bonheur de communier chaque semaine, et chaque fois elle reçut son Dieu avec une piété vraiment angélique ; quand elle sentit qu’elle allait le recevoir pour la dernière fois, elle fit appeler auprès d’elle toute sa petite famille éplorée, et lorsque le Dieu de charité reposa sur son cœur, elle appela ses compagnes, les embrassa une dernière fois en leur demandant pardon des peines qu’elle aurait pu leur causer ; puis se soulevant à demi et s’adressant aux Orphelins, elle leur annonça sa fin prochaine, leur parla de Dieu, de sa bonté ; leur recommanda l’obéissance, la reconnaissance envers leurs bienfaiteurs, la soumission à celle qui prendrait sa place, les conjurant de conserver entre eux la même charité qui avait toujours régné dans la maison.

Tous les assistants fondaient en larmes ; bientôt après, elle s’affaissa et entrant dans une courte et douce agonie, elle rendit son âme à son Créateur et alla recevoir la récompense promise aux bons et fidèles serviteurs.

Les obsèques se firent avec simplicité, mais il y régnait un parfum de piété qui n’est pas ordinaire ; on assistait au triomphe d’une prédestinée. A l’orgue le chœur des enfants des frères, au chœur les Orphelins de l’Hôtel-Dieu, M. le Supérieur du Séminaire entouré d’un grand nombre de ses vénérables confrères ; dans la nef, la Congrégation de Notre-Dame-de-la-Victoire, les Dames patronesses de l’Asile ; les trente et un orphelins de l’Asile, les Orphelins établis en ville qu’elle avait élevés, plusieurs personnes de distinction ; toute cette assistance était là pour témoigner de l’admiration, du respect, de la vénération, qu’inspirent à toute âme élevée la vertu, le dévouement et la sainteté.

NECROLOGIE.

Ericsson et Smith.

Les journaux américains ont annoncé, au mois de février, la mort de l'inventeur suédois, John Ericsson, qui a laissé un nom célèbre dans l'histoire de l'application de l'hélice à la marine marchande et militaire ; nous empruntons les détails qui vont suivre à l'ouvrage de M. L. Renard sur l'Art naval.

Les mécaniciens qui ont cherché à appliquer l'hélice à la navigation sont nombreux, en Europe ainsi qu'en Amérique. Il y a eu à ce sujet une émulation extraordinaire. Enumérer ces tentatives nous entraînerait trop loin, et nous devons nous borner à rappeler comment l'emploi de ce propulseur est entré dans la pratique avec Smith et Ericsson, dont les essais datent de 1835 et 1836, quoique les types dont ils se sont servis appartiennent en propre à deux Français, le capitaine Delisle et le constructeur Sauvage de Boulogne.

Francis Pettit Smith est né le 9 février 1808 à Hythe, comté de Kent, en Angleterre. Son père était maître de poste. Après une éducation incomplète au collège d'Ashford, il se mit à faire valoir ses propriétés, sans pour cela négliger l'étude de la mécanique, pour laquelle il se sentait un goût dominant. Il construisit plusieurs bateaux se mouvant par des forces différentes, lorsqu'en 1834 il proposa le propulseur à hélice. Il sut intéresser à ses efforts le banquier Wrieth. Avec son aide, il construisit un bateau modèle, qui fut pourvu d'une hélice en bois, et mis en mouvement sur un étang, à Hendon et à la galerie Adélaïde, à Londres. Les résultats qu'on en obtint furent si satisfaisants, que Smith et ses amis mirent sur un chantier un bateau de six tonneaux auquel ils donnèrent une hélice en bois de deux tours. Le 1er novembre 1836, ce bateau marcha sur le canal Paddington et continua à naviguer sur la Tamise jusqu'au mois de septembre 1837.

Mais ces expériences montraient seulement que l'hélice convenait aux rivières et aux canaux ; elles ne prouvaient nullement qu'elle fut bonne pour la navigation en mer.

Smith n'hésita pas, et prit hardiment la mer avec son petit bateau. En septembre 1837, il alla de Blackwall à Gravesend, et de là fit route pour Ramsgate. Il se rendit ensuite à Douvres, puis à Folkestone et à Hythe, pour revenir à Folkestone. Cette distance d'environ cinq milles fut parcourue en trois quarts d'heure. Le 25 du même mois, il revint à Londres par un temps assez mauvais, dangereux pour un aussi petit bateau.

La hardiesse de l'entreprise et le succès du nouveau propulseur excitèrent dans le public un intérêt qui fut partagé par l'Amirauté.

Cependant, avant de se décider à admettre le nouveau propulseur, les Lords de l'Amirauté voulurent qu'une expérience fut faite sur un navire d'au moins deux cents tonneaux. C'est alors que Smith et ses associés construisirent l'*Archimède*, de deux cent trente-sept tonneaux, qui fut lancé en 1838. Il fut pourvu d'une hélice d'un pas complet, établie dans le massif arrière et mue par deux machines, ayant ensemble quatre-vingt-dix chevaux de force. Il coûta deux cent soixante-deux mille francs. On n'en exigeait que quatre ou cinq nœuds à l'heure : il en fit près du double.

Le premier voyage de l'*Archimède* se fit de Gravesend à Portsmouth, traversée qu'il opéra en vingt heures, malgré un vent et une marée défavorables. Ensuite il fut mis à la disposition du capitaine Chappel qui, accompagné de Smith, fit le tour de la Grande-Bretagne, visitant tous les ports importants, afin de montrer l'*Archimède* aux constructeurs et aux armateurs, pour lesquels, on le conçoit, il fut un objet d'étonnement et d'admiration.

Ces résultats étaient trop satisfaisants pour que la marine militaire ne prit pas le parti d'adopter l'hélice. Le *Great-Britain*, destiné d'abord à avoir des roues, fut modifié afin de recevoir une hélice. Quant au commerce, il s'empara sur le champ de l'invention de Smith, et l'on vit bientôt de nombreux navires marcher avec le nouveau propulseur. Telle a été la carrière de Smith et tels en ont été les résultats ; il reste maintenant à parler de celle d'Ericson qui est pour ainsi dire parallèle, et qui a été couronnée du même succès. Les efforts de l'un des deux auraient probablement suffi, toutefois leur réunion n'a pas été inutile et leurs travaux mutuels ont hâté la solution du problème.

*
* *
*

Le capitaine ERICSON était Suédois et a jadis servi dans l'armée suédoise ; mais il résidait depuis longtemps en Angleterre, où il était regardé comme un mécanicien d'une grande intelligence. Il demanda sa patente en 1836, et pendant cette année, il fit de nombreuses expériences à Londres avec un bateau-modèle de deux pieds de long, qui tournait autour d'un bassin circulaire, et dont la petite machine était mue par la vapeur. Les résultats ayant satisfait l'inventeur, Ericson fit construire un navire d'environ 43 pieds de long, de huit à neuf de beau et de près de trois pieds de tirant d'eau, qui fut essayé en août 1837.

Le succès du *Francis B. Ogden*, ainsi se nommait le navire, fut très-remarquable ; il atteignit de prime abord une vitesse de dix milles à l'heure, et remorqua un schooner de cent quarante tonneaux avec une vitesse de sept milles, et le paquebot américain, le *Toronto*, avec quatre milles et demi. Fort de ces expériences, Ericson invita les Lords de l'Amirauté à examiner son petit navire. Sir Charles Adam, doyen de l'Amirauté, Sir William Symonds, alors *surveyor*, Sir Edward Parry, l'Amiral Beauford, et d'autres personnes de distinction, s'embarquèrent à

Sommerset-House sur la chaloupe de l'Amirauté qui fut remorquée par le *Francis B. Ogden* avec une vitesse d'environ dix milles à l'heure. Malgré cette expérience concluante, Ericsson ne reçut aucun encouragement ; Sir William Symonds ayant fait cette réflexion absurde, qu'une propulsion appliquée à l'arrière empêcherait de gouverner convenablement. L'opinion publique était d'ailleurs toute à Smith qui n'avait pas, comme Ericsson, le défaut d'être étranger.

Dégoûté de l'Angleterre, Ericsson songea à porter son invention en Amérique. A cet effet il s'entendit avec un officier de la marine des Etats-Unis, le capitaine Robert F. Stockton, homme de talent et d'énergie, qui construisit à ses frais un bateau de plus de soixante-six pieds de long et de soixante-dix chevaux de force. Les essais de ce bâtiment, qui reçut le nom de son patron, furent concluants, si concluants qu'on n'hésita pas à lui faire faire la traversée de l'océan.

L'impression que causa le *Robert Stockton* aux Etats-Unis fut immense, et non-seulement la marine militaire adopta son propulseur, mais la marine marchande s'en empara avec une ardeur sans pareille. Depuis lors Ericsson n'a plus quitté le sol hospitalier de la République américaine, où il a eu, pendant la dernière guerre, une importante occasion d'exercer son talent, en fournissant le type du fameux *Monitor*, dû tout entier à son invention.

Telle a été la part respective de Smith et d'Ericsson dans l'application de l'hélice à la navigation. En comparant leurs mérites respectifs, dit John Bourne, dans son *Treatise on the screw propeller*, écrit avec beaucoup d'impartialité, en les comparant, il me paraît que le dernier a l'avantage de la capacité, et Smith celui de la persévérance. Avant de s'occuper de l'hélice, Ericsson était un mécanicien accompli, Smith n'était qu'un amateur, ayant presque tout à apprendre, excepté son idée première. Les ressources mécaniques d'Ericsson lui donnèrent les moyens de vaincre les difficultés, ce que Smith n'aurait su faire : celui-ci devait donc à son point de départ accepter les expédients en usage parmi les mécaniciens, tandis qu'Ericsson pouvait les rejeter, ou les remplacer par ceux que lui suggérerait son génie. Ainsi pour obtenir la vitesse nécessaire à l'hélice, Smith fut contraint de se servir d'engrenages, parce que c'était le moyen approuvé par les mécaniciens orthodoxes ; mais Ericsson rejeta les dogmes des ingénieurs et articula directement sa machine au propulseur. Ce manque de ressources mécaniques doit avoir ajouté aux difficultés de la carrière de Smith, mais sa persévérance constante et sa résolution se montrèrent supérieures à tous les obstacles, et il conserva jusqu'au bout la même énergie.

La patente de Smith fut prise le 31 mai 1836.

Celle d'Ericsson le 13 juillet 1836.

Le premier essai du bateau d'expériences de Smith fut fait le 31 mai 1836 ; celui du bateau à hélice d'Ericsson le 31 avril 1837.

Pendant l'été de cette même année Ericsson montra son bateau aux Lords de l'Amirauté, mais sans obtenir de résultats à cause de la difficulté présumée de bien gouverner. En septembre 1837, Smith conduisit son navire à la mer, et fit voir par des expériences répétées que l'objection faite à Ericsson était sans fondement. Le navire d'Ericsson eut une plus grande utilisation que celui de Smith ; la puissance de sa machine était plus forte et les détails mécaniques plus parfaits ; mais le navire de Smith réussit non moins bien, et enfin c'est le premier dans l'ordre des temps.

JOHN A. RAWLINS.—L'AMIRAL CHARNER.

John A. Rawlins, secrétaire de la guerre aux États-Unis, est mort le 6 septembre.

Il a gardé sa présence d'esprit jusqu'au dernier instant. Un grand nombre de généraux et de personnes de distinction l'entouraient à cette heure suprême, le Président était vivement attendu. Quelques instants avant d'expirer M. Rawlins disait : — Je sens que je meurs, mon seul regret est de laisser ma famille pauvre.—Un officier de l'armée du Tennessee, qui se trouvait près du lit, lui dit : Général, voulez-vous permettre que l'armée adopte vos enfants ! — Oui, a répondu le moribond en fondant en larmes, ce fut le dernier mot qu'il prononça.

Il y avait une heure que son ami avait expiré, lorsqu'arriva le Président : il fit adresser aussitôt à Madame Rawlins un message de condoléance, et ordonna que les funérailles fussent faites aux frais du trésor.

* *
*

L'Amiral Charner, dont on vient de faire les obsèques à Saint-Briene, département des Côtes du Nord, en France, était né en 1797. Sorti en 1815 de l'école de marine il obtint le grade de lieutenant de marine en 1828, après treize années de services presque continuellement à la mer. Il prit part à l'expédition d'Alger, 1830, et à la prise d'Ancône, 1832, où il fut décoré de la Légion-d'Honneur. Capitaine de corvette en 1837, il accompagna le prince de Joinville à Ste. Hélène. En 1841, il était capitaine et chargé de divers commandements en mer.

Après le coup du 2 décembre, il entra comme Chef d'Etat-Major au ministère de la marine.

Au mois de février suivant, il était nommé Contre-Amiral et l'année suivante Commandant en second de l'escadre de l'Océan. Pendant la guerre de Crimée il exerça un commandement des plus importants. Le *Napoléon* qu'il montait, brava cinq heures le feu des batteries du fort Constantin, tira 3000 coups, et reçut 100 boulets dans sa coque.

Promu Vice-Amiral en 1855, il fut nommé Amiral en 1864 en remplacement de l'Amiral Romain-Desfossés.

Le *Moniteur Universel* relate un trait de calme héroïsme par lequel le brave marin se signala à la journée de Kihoa.

C'était en Cochinchine, comme on sait. Le matin de l'engagement le vice-amiral Charner avait dit à son état-major :

—Mon devoir est de donner exemple et de marcher en avant; vous m'avertirez, si je vais trop loin.

Au plus fort au combat, il s'avance encore.

Deux-officiers généraux sont blessés à ses côtés, et lui-même reçoit en plein visage du sable soulevé par un projectile.

—Amiral, lui crie-t-on, vous êtes sous le feu de l'ennemi...

—Merci, messieurs, répondit-il; cela me prouve que je suis à ma place, et j'y reste.

Et passant à son bras la dragonne de son épée, il alluma tranquillement un cigare.

On sait ce qui arriva. Electrisée par cet exemple de courage, une poignée d'hommes culbuta, sous un soleil ardent, 30,000 Annamites bien armés.

CHRONIQUE.

OCTOBRE :—Légende.

CANADA :—Le prix de poésie.—L'Institut-Canadien.—Nécrologie.—Le Prince Arthur.

—L'Honorable Rose.—M. Provencher.‡

ROME :—Le Port d'Ostie.—Nouvelles religieuses.—Les Congrès.—La Traite des morts.

—Le R. P. Hyacinthe.

FRANCE :—Pie IX et l'Empereur.—Etat de la situation.

ANGLETERRE :—La question irlandaise.

PRUSSE :—Panique.—Les uniformes.

AUTRICHE.—Guerre de plumes.

RUSSIE :—Nouvelle évolution politique.

ITALIE :—Situation.

ESPAGNE :—Fanfaronade américaine.

TERQUIE :—Note du Sultan au Pacha d'Egypte.

AMÉRIQUE :—Le centenaire de Humboldt.

I.

OCTOBRE devrait s'appeler Décembre comme Novembre et Décembre devraient changer de noms, mais telle est la routine ou l'amour du passé, que le dixième mois de notre année s'appelle encore le huitième, comme lorsque l'année commençait en Mars.

Au temps de Domitien, des flatteurs lui donnèrent le nom de ce monstre, comme on avait donné au mois d'Août celui d'Auguste, mais après la mort du tyran un décret expulsa cette flatterie.

A propos de saint Remi, dont la fête tombe le premier, les bonnes gens ont fait un calembour ; et en parlant d'un pécheur auquel le confesseur a refusé l'absolution, ils disent qu'il est de la confrérie de saint Remi.

Le 3 on fête saint Léger ; les laboureurs ne sèment pas ce jour là dans la crainte que le blé ne vienne pas assez *lourd*, c'est encore un calembour.

Au sujet de saint François d'Assise honoré le 4, on dit d'un homme sans le sou, qu'il a le *mal de saint François* : on veut dire qu'il est pauvre, mais la pauvreté n'est pas un mal, elle a sauvé plus d'hommes que les richesses.

Le 6 l'Eglise honore saint Bruno, le fondateur des Chartreux qui ne parlent qu'une fois la semaine. On raconte qu'un amateur, admirant un beau portrait de ce saint, s'écria :

“ Il parlerait, si sa règle ne lui inspirait pas le silence.”

Un dicton populaire s'attache à saint Luc, patron des artistes fête le 18 octobre :

A la saint Luc tue tes pourceaux,
Et boudonne bien des tonneaux.

On dit d'un lourdeau qu'il est “ *léger* comme un oiseau de saint Luc,” le bœuf ailé, emblème que les artistes représentent aux pieds du saint Evangéliste.

Saint Crespin, honoré le 25, est le patron des cordonniers. D'un homme chaussé trop à l'étroit, on dit qu'il est dans la prison de saint Crespin.

C'est en Octobre que les prudents ménages font leur provision d'huile ; cette année, ceux qui ne l'ont pas faite, feraient bien de faire leur provision

de bois, car les Almanachs et les savants s'accordent à prédire un hiver long et rigoureux : vous pouvez les croire, ils sont infailibles !

Ce mois n'est pas le plus sain de l'année, le froid et le chaud qui s'y débattent, causent de fréquentes maladies, qui, en même temps que la chute des feuilles, augmentent la mortalité. Au mois d'octobre, reprenez les habits d'hiver, c'est le conseil de la prudence antique.

II.

Le 22 du dernier mois L'Université-Laval donnait une séance solennelle pour la distribution des grades académiques, et pour celle du prix de Concours de poésie.

C'est M. Lemay qui, pour la seconde fois, a obtenu la *médaille d'or* pour l'hymne national demandé. Un nouveau Concours d'*Eloquence* a été ouvert, qui alternera avec celui de Poésie ; en voici le règlement :

RÈGLEMENT DU CONCOURS D'ÉLOQUENCE FRANÇAISE.

Art. I. La faculté des Arts de l'Université-Laval ouvre un concours d'éloquence française qui doit alterner avec le concours de poésie. (Celui-ci n'aura plus lieu que de deux ans en deux ans.)

Art. II. Les travaux de ce concours ne doivent pas exiger moins d'une demie heure de lecture, ni plus d'une heure, à moins qu'une dérogation à cet égard ne soit permise formellement par la faculté.

Art. III. Trois médailles frappées aux armes de l'Université-Laval, avec l'inscription "Prix d'éloquence" et la date, sont proposées aux lauréats : l'une en or, la seconde en argent, la troisième en bronze.

Art. IV. Ces prix sont donnés au mérite absolu, et proclamés en séance solennelle de l'Université.

Art. V. L'œuvre des concurrents doit être adressée, en double copie et *franco*, au secrétaire de la Faculté des Arts, avant le 30 mai de l'année du concours, et porter une épigraphe ou devise reproduite dans un pli cacheté contenant le nom et la demeure de l'auteur avec la déclaration signée que l'ouvrage est inédit.

Art. VI. Toutes les pièces envoyées deviennent la propriété de la faculté des arts, qui seule peut permettre de les publier.

Art. VII. Ces pièces sont soumises à l'appréciation d'un jury choisi par cette même faculté.

Art. VIII. Sont exclus du concours : 1o. les membres et les officiers de l'Université-Laval : 2o. les élèves des collèges et des écoles : 3o. tous ceux qui se font connaître directement ou indirectement avant la proclamation des lauréats.

SUJETS PROPOSÉS.

Pour le concours d'éloquence : *Eloge historique de Champlain*—Epoque de rigueur, 30 mai 1870.

Pour le concours de poésie : *le Concile Œcuménique et le monde*—Epoque de rigueur, 30 mai 1871.

Le 23 septembre, l'Institut Canadien, prenant en considération les décrets de la Sacrée Congrégation de l'Index, a pris la résolution suivante :

" Que les membres catholiques de l'Institut-Canadien, ayant appris la condamnation de l'*Annuaire* de 1868 de l'Institut-Canadien par décret de l'autorité romaine, déclarent se soumettre purement et simplement à ce décret."

Le clergé de Québec et celui de Trois-Rivières ont perdu plusieurs de leurs membres.

M. Louis Duhaut, curé de Saint Stanislas, diocèse de Trois-Rivières, était né en 1825 à Charlesbourg. Ordonné prêtre en 1852, il fut d'abord missionnaire de Wolton, puis curé de Saint Maurice en 1857, et enfin curé de Saint Stanislas qu'il desservait avec zèle depuis quatre ans.

M. l'abbé Edouard-Gabriel Plante, était né à Québec le 14 Décembre 1818. Il fut ordonné prêtre en 1836, et aussitôt nommé Vicaire de Québec. Il demeura dans le ministère jusqu'au moment où la confiance de son évêque l'appela à la direction de l'Hôpital-Général qu'il a desservi pendant dix-huit ans. Homme d'étude, il avait travaillé beaucoup sur l'histoire du Canada. Ses précieuses qualités et ses vertus l'ont fait aimer de tous ceux qui l'ont connu ; les regrets que cause sa mort sont universels.

Le 26, s'éteignait le vénérable M. Bélanger, curé de Saint Ours, frappé de paralysie ; il eut cependant le temps de recevoir avec pleine connaissance tous les secours de la religion. Sa charité était sans bornes ; il donnait tant qu'il pouvait avoir, ne gardant rien, se privant de tout pour secourir les malheureux qui le pleurent aujourd'hui, et dont les larmes font son plus bel éloge.

A Rome, les Zouaves Canadiens ont également eu la douleur de perdre et d'enterrer une nouvelle victime du climat, dans la personne de M. Charles Taschereau.

Une nouvelle plus consolante qui nous est aussi arrivée de la Ville Sainte, a été la nomination de M. C. S. Cherrier, au grade de Chevalier de l'Ordre de Saint Grégoire-le-Grand.

Au moment où nous recevions ces nouvelles de Rome, un nouveau contingent de plus de deux cents hommes partait de Montréal pour aller rejoindre nos Zouaves pontificaux. Le plus grand nombre se sont approchés de la table sainte, et sont allés puiser, à la source divine de toute force, le courage de faire leur héroïque sacrifice ; nous les accompagnons de nos vœux et de nos prières.

C'est le 8 de ce mois que Son A. R. le Prince Arthur est rentré à Montréal après avoir fait le tour de la Puissance du Canada ; il vient, c'est le bruit commun, passer l'hiver au milieu de nous. Le noble visiteur a dû être satisfait de l'accueil enthousiaste qu'il a reçu à Montréal comme dans toute la Puissance. La famille régnante d'Angleterre, descend de la famille royale de Hanovre qui, dès le X^e siècle, régnait sur une partie de ce royaume.

La branche cadette Brunswick-Lunebourg, vers la fin du XVII^e siècle, parvint à réunir sous son pouvoir tout le Hanovre dans la personne de l'Electeur Ernest-Auguste, qui avait épousé la fille de Jacques I^{er}, et acquis par ce mariage des droits éventuels à la couronne d'Angleterre. Son fils Georges-Louis monta en effet sur le trône de la Grande-Bretagne après la mort de la princesse Anne, sous le nom de George I^{er} (1714). De cette famille est sortie la Reine régnante, Alexandrine-Victoria, qui succéda à son oncle Guillaume IV, le 20 janvier 1837.

Deux ans après, elle se maria au Prince Albert, de la maison de Cobourg ; et de ce mariage sont issus plusieurs princes et princesses dont suivent les noms :

VICTORIA-ADÉLAÏDE-MARIE-LOUISE, née le 21 novembre 1840, mariée le 25 janvier 1858 à Frédéric-Guillaume, prince royal de Prusse.

ALBERT-ÉDOUARD, prince de Galles, né le 9 novembre 1841, marié à Alexandra-Caroline-Marie-Charlotte-Louise-Julie, fille du Prince Chrétien de Danemark.

ALICE-MATHILDE-MARIE, née le 25 Avril 1843 ; mariée le 1er juillet 1862, à Frédéric-Guillaume-Louis, prince de Hesse-Darmstadt.

ALFRED-ERNEST-ALBERT, né le 6 Août 1844, prince du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, duc de Saxe, etc.

HÉLÈNE-AUGUSTE-VICTORIA, née le 25 mai 1846.

LOUISE-CAROLINE-ALBERTE, née le 18 mars 1848.

ARTHUR-WILLIAM-PATRICK-ALBERT, né le 7 août 1850.

LÉOPOLD-GEORGES-DUNCAN-ALBERT, né le 7 avril 1853.

BEATRIX-MARY-VICTORIA-FÉODORE, née le 14 août 1857.

L'Honorable M. Rose est parti pour l'Angleterre, emportant les regrets, l'estime et la reconnaissance de ses compatriotes. M. Hinks le remplacera au ministère des Finances.

Nous félicitons la *Minerve* de l'élévation de M. Provencher. L'honneur qu'elle reçoit dans la personne de l'un de ses Rédacteurs est un honneur pour toute la presse canadienne ; et puisque le gouvernement avait une faveur à lui accorder, il ne pouvait faire un meilleur choix que celui qu'il a fait : comme le *Globe* l'a bien dit, M. Provencher est un esprit *ferme* et *vigoureux* qui a conduit avec *habileté* et *énergie* la rédaction de la *Minerve* : suivant les vieilles traditions d'un de nos meilleurs journaux toujours fidèle aux bons principes et dévoué aux intérêts du pays et de la religion.

III.

La tranquillité règne à Rome, quoique quelques crimes dont on ne connaît pas la trame aient jeté dans les esprits certaines appréhensions.

On suppose que la révolution tentera une démonstration pour empêcher la réunion du Concile, mais à qui s'attaquera-t-elle ? Sera-ce à Rome ou à Florence ? Tant que le drapeau français flottera à Civita-Vecchia, Garibaldi sera peu tenté d'essayer une seconde fois le *Chassepot*. Alors pour se venger du gouvernement italien qui n'ose avancer, il pourrait bien se retourner contre Florence, et Victor-Emmanuel serait détrôné par celui-là même qu'il a envoyé détrôner le roi de Naples. Ce serait la peine du talion.

Il est maintenant question de rendre à la capitale des États Pontificaux son ancien port d'Ostie, en améliorant par des travaux hydrauliques la bouche inférieure du Tibre. Comme l'indique son nom, Ostia était, sous les Césars, le port principal de Rome. C'est de ce point que partaient les flottes et les légions, et c'est là qu'arrivaient les trirèmes chargées des obélisques d'Égypte et des chefs-d'œuvre de la Grèce. Il y a quelques années, on découvrit, près des ruines de l'antique cité détruite par les incursions des Sarrasins, des dépôts de blocs de beaux marbres que Pie IX fit reconnaître par un archéologue érudit, le commandeur Visconti, et dont nos statuaires et nos architectes savent tirer le meilleur parti.

Le Tibre, après un parcours d'environ six lieues au sud-ouest, en quittant les murs de Rome, se jette dans la mer Tyrrhénienne par deux embouchures : le bras du nord, nommé Fiumicino, et le bras méridional,

le Tibre proprement dit, appelé la Fiumara, sur la rive gauche duquel se trouvent l'ancienne et la nouvelle Ostie. Ce port ne fut abandonné qu'en 1612, époque à laquelle on dégagea l'entrée septentrionale, qui, à son tour, menace aujourd'hui de devenir impraticable.

Après avoir longuement étudié le régime du fleuve et de la côte et leurs conditions hydrographiques, un savant ingénieur romain, M. Costa, propose de relier d'abord directement Rome à Ostie par un chemin de fer de 28 kilomètres, et de faire disparaître la barre de la Fiumara, en l'empêchant en même temps de se réformer. M. Costa croit qu'avec une dépense de 9 millions de francs on obtiendrait à l'entrée du Tibre une profondeur de 7 mètres qui se conserverait à l'intérieur sur une étendue de plusieurs kilomètres, de manière à fournir aux navires un bon mouillage d'une superficie de 600,000 mètres carrés. Les bâtiments pourraient s'amarrer aux quais le long des docks et des magasins, et déposer ou prendre leurs cargaisons sur les rails de la voie.

Le cardinal Berardi, prominière du commerce et des travaux publics, après avoir fait examiner par une commission spéciale les plans et les projets de M. Costa, lui a accordé, au nom du gouvernement pontifical, le privilège de leur mise à exécution, et le concessionnaire a déjà versé à la caisse des dépôts de la chambre apostolique un cautionnement de 300,000 francs. Sans préjuger du mérite ni du succès de l'entreprise, il est impossible de ne pas être frappé des avantages qui résulteraient pour les Etats romains de la création du port d'Ostie et de l'établissement d'un chemin de fer qui réduirait à une demi-heure de temps le trajet de la Méditerranée à la ville éternelle.

Les mois d'Août et de Septembre sont pour l'Europe des mois de Congrès ; ordinairement à cette époque, les études et la politique chôment, les voyages s'ouvrent, et l'on profite des vacances pour tenir des assemblées où les hommes de même pays, et même de pays différents, se plaisent à échanger leurs idées, et jettent les bases d'associations destinées à propager et à soutenir leur opinion. Les savants ont commencé, les économistes ont suivi ; les libres penseurs n'ont point tardé, eux aussi, à entrer dans une voie qui leur permettait d'augmenter et d'étendre leur funeste influence. Les catholiques, accoutumés à combattre sur tous les terrains, et combattus de toutes parts, ne pouvaient manquer d'adopter un moyen de défense que leurs ennemis indiquaient eux-mêmes.

De là les Congrès catholiques qui ont pris leur origine en Allemagne et qu'on a vus en Angleterre, en Suisse et en Belgique.

Le 9, 10 et 11 Août, les associations catholiques de la Haute-Autriche ont donc tenu leur réunion générale à Gmunden, dans le diocèse de Linz. Le comte de Brandis présidait ; on voyait autour de lui plusieurs personnages considérables, entre autres, un ancien ministre d'Autriche, le comte Belcredi, et l'évêque de Linz, l'antagoniste courageux des réformes anticatholiques de M. de Beust, et qu'une récente persécution vient d'illustrer et d'honorer aux yeux de tous ceux qui tiennent qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.

Le discours de Mgr. Linz a été très-chaleureusement applaudi ; et le Congrès a été singulièrement touché des paroles qu'un simple paysan, M. Engelhardt, fit entendre en montrant la nécessité de venir en aide au Vicaire de Jésus-Christ par la propagation de l'*Œuvre du Denier de Saint-*

Pierre. “ Chez nous, dit-il, le catholique le plus pauvre se privera, s'il le faut, de son dernier sou pour le donner au Saint-Père.”

En parallèle avec le Congrès des catholiques autrichiens, il faut mettre le Congrès de Bâle et celui de Lauzane.

Le congrès de Bâle a été tenu par l'*Association internationale des travailleurs*, c'est la quatrième fois qu'elle tient séance annuelle. Celle de cette année attire l'attention publique par les doctrines qui y ont été émises. La meilleure solution qu'elle donne aux problèmes sociaux, c'est l'abolition de la propriété, l'abolition de l'hérédité, et un nouveau partage des terres par tout l'univers. Cinquante-huit voix contre dix-huit ont décrété la propriété terrienne morte en principe, il n'y a plus qu'à la réduire en fait, c'est la guerre déclarée aux propriétaires.

Le Congrès de Lauzanne, tenu le 14 Septembre, a été tenu par la *Ligue de la Paix et de la Liberté*, et a été présidé par l'auteur de *l'Homme qui rit*. Génie déchu, étoile tombée, qui, après avoir renoncé à glorifier le vrai, le bien, le beau, en est réduit aujourd'hui à glorifier le galérien, le saltimbanque, l'erreur, le mal et le laid; c'est la juste punition de l'abus du talent. Et qu'a-t-on décidé à ce congrès des disciples de Mazzini? Leur illustre président leur avait tracé le programme, qu'ils n'ont pas manqué de suivre fidèlement, abolir la guerre, faire régner la paix, mais par quels moyens? Par l'égorgement des rois, par celui des prêtres, par l'effacement de toutes les frontières, la suppression de tout douanier, de tout soldat, l'abolissement de toutes les listes civiles, de toutes les magistratures, de toutes les sinécures administratives. Ici ce n'est plus la guerre à la propriété, c'est la guerre au trône, à l'autel, à l'armée, à la magistrature, à toute administration, à la société entière, au profit de quelques centaines de cerveaux détraqués, de cœurs viciés, qu'il faudrait avec leur président envoyer aux *Petites maisons*, ce serait là le vrai moyen d'avoir la paix.

On le voit, les catholiques ont d'autant plus de raison de s'unir pour combattre les ennemis de la foi et de la Société, que ceux-ci imaginent tous les jours de nouveaux moyens pour multiplier le nombre des incrédules et des impies. C'est ainsi qu'il s'organise en Europe une *Société* dite des *familles affranchies* qui a pour but de venir au secours de toute famille qui aurait à l'avance fait preuve d'irreligion, se serait complètement dispensée des pratiques religieuses, ou tout au moins promettrait de s'en dispenser à l'avenir. Cette société serait surtout appelée à fonctionner à la mort d'un membre de la confrérie, et devrait, quand la *matière première* ferait défaut, acheter les corps des catholiques morts dans le sein de l'Eglise, afin d'en faire le drapeau d'une protestation de la libre pensée.

Ils ont voulu tenter l'essai à Saint-Etienne, en France, avec le corps d'une femme nommée Vial, qu'ils avaient acheté de son mari; mais la population toute entière s'est soulevée contre cette *traite des morts* et la démonstration a été un scandale dont toute la ville a été profondément indignée.

Si une société de catholiques, dit l'*Union*, s'avisait d'aller au chevet des mourants, l'argent à la main, acheter le droit de confesser, et le droit d'enterrer chrétiennement, et marchandait ainsi le corps d'un être aimé à sa famille en pleurs, il n'y aurait pas assez de fureur, pour accabler une telle manœuvre et pour en vouer les auteurs au mépris public. C'est pourtant ce que fait et ce que fera la “ *Société des familles affranchies*,” et l'on appelle ce mal un progrès!! Quel remède opposer à ces maux si divers,

qui commencent à se faire quelque jour jusqu'au milieu de nous. A nous, catholiques, notre devoir est tout tracé, redoubler de prières et de bonnes œuvres, travailler à épurer les mœurs publiques, à diminuer le luxe qui les attaque, à perfectionner l'éducation de l'enfance, à instruire ces pauvres ouvriers qu'on égare en les trompant. Leur montrer combien l'impiété est canaille, c'est leur signaler le danger et leur éviter le malheur d'y tomber.

La Pologne n'est pas au terme de ses souffrances. Il y a deux ans le Comité d'organisation l'avait gratifiée d'une division administrative qui multipliait à l'infini les gouvernements et les districts. Aujourd'hui cette division dont on avait dit des merveilles a fait son temps. On parle de diviser la Pologne en quatre gouvernements, mais l'on profitera de ce remaniement pour dégrader quantité de villes que l'on réduira à l'état de simples villages. De 450, elles étaient déjà réduites à 100 ; on trouve que c'est encore trop, on les réduira à une cinquantaine. Un nouvel échantillon de la stupide persécution russe est le décret qu'elle vient de porter : l'Horloge placée au nouvel Hôtel-de-Ville de Varsovie, ne marquera pas l'heure de Varsovie, mais celle de Saint-Pétersbourg, c'est la guerre aux moulins. La persécution religieuse ne cesse pas plus que la persécution politique. L'Archevêque de Varsovie, Mgr. Felinski, est exilé à Taroslaw ; son suffragant, Mgr. Rzewuski, est exilé à Astrakan. Le siège de Podlachie est vacant ; l'Évêque de Plock, Mgr. Popiel est exilé ; le siège d'Augustow est devenu vacant par la mort de Mgr. Lubinski. Les sièges de Wladislaw et de Lublin sont sans pasteur. A Sandomir, l'Évêque est un vieillard infirme. L'Évêque de Kielu allait être exilé lorsque l'effet produit par la mort de l'Évêque d'Augustow lui a permis de rester au milieu de son troupeau. L'archevêché de Mohilow est sans pasteur ; Mgr. Krasinski, évêque de Vilna, est exilé à Tern ; l'Évêque de Samagitie est chassé de sa ville épiscopale, l'Évêque de Kamiénick est exilé ; le siège de Séraspol est vacant ; le diocèse de Minsk possède encore son pasteur, mais ne le possèdera peut-être pas longtemps. L'Évêque de Luck, Mgr. Borowski a été plusieurs fois menacé d'exil. C'est un épiscopat tout composé de martyrs, et presque entièrement anéanti.

La dernière nouvelle religieuse est bien triste. C'est la lettre du R. P. Hyacinthe ; nous ne la rapportons pas, elle a été lue dans tous les journaux : nous n'en dirons que deux mots, elle a affligé tous les catholiques ; elle a réjoui tous les ennemis de l'Eglise ; par là même elle est jugée.

Toutefois nous n'attachons pas à cette chute l'importance qu'y attachent certains journaux. Le Père Hyacinthe peut tomber, mais nous croyons que, s'il ne revient pas, il tombera seul comme Laménais.

IV.

La santé de l'Empereur paraît rétablie, et il a présidé de nouveau le conseil des ministres.

A l'occasion de cette maladie on écrit de Rome : Sa Sainteté, en admettant au baisement du pied, dans la sacristie de Saint-Louis-des-Français, le jour de la fête du saint roi, le personnel de l'ambassade, le clergé et une foule de membres de la colonie française, a dit ces paroles :

“ Je regarde la France comme mon meilleur appui, ” ensuite se tournant vers le colonel d'Argy, le Saint Père a demandé :

“ Comment va l'Empereur ? a-t-on de ses nouvelles ? ” Cet hommage et cette sollicitude de Pie IX répondent à bien des calomnies.

Le Sénatus-Consulte a été voté. Les débats du Sénat ont donné occasion au prince Napoléon de faire un de ces discours à sensation dont le genre lui plaît, c'est sa manière de faire bruit. Dans ce discours il s'est posé en conservateur avec toutes les libertés, c'est une demi-conversion à laquelle on peut croire, selon le degré de confiance que chacun peut avoir dans le cousin de l'Empereur. Le bruit court que cette conversion n'est pas tout à fait désintéressé, que le prince aspire à la régence.

On croit, en effet, qu'il serait temps pour l'Empereur d'assurer l'avenir de sa dynastie, et l'on trouve l'occasion favorable. Voici ce qu'en pense le *Moniteur*, et avec ce journal, beaucoup d'autres dévoués à l'empire.

“ Maintenant que le retour de l'Empereur à la santé est un fait qui ne souffre plus de doute, il est opportun de se demander s'il n'y a pas, dans l'ordre politique, des précautions à prendre pour parer aux éventualités que peuvent précipiter d'un moment à un autre une recrudescence et une aggravation toujours possibles de la maladie dont a souffert le chef de l'Etat. Il est évident que lorsque l'Empereur a été atteint par cette maladie, tout, dans les plus hautes situations de son Gouvernement comme dans les institutions sur lesquelles il repose, était en voie de transformation et se trouvait susceptible d'être mis en question si les appréhensions publiques s'étaient réalisées.

La prudence commande à l'Empereur de faire son profit de cette expérience ; aussi commence-t-on à dire que le moment n'est pas éloigné où des questions qui sont sur les lèvres de tout le monde seront courageusement abordées pour régler les conditions dans lesquelles la transmission du pouvoir, prévue par la Constitution de 1852, pourra se concilier avec l'établissement nouveau de la responsabilité ministérielle et des institutions qui en découlent.

Il ne saurait nous convenir, dans la réserve qui est imposée à la presse en de telles matières, de proposer des combinaisons nouvelles ni de discuter celles qui existent. Il suffit, selon nous, d'indiquer les raisons qui font en ce moment de la transmission éventuelle du pouvoir une question répondant aux préoccupations générales et nécessitant des arrangements auxquels l'âge et la santé de l'Empereur donnent une incontestable opportunité. Il y a tout au moins à examiner si les dispositions inscrites à cet égard dans la Constitution de 1852, si le décret de 1865, qui réorganise et étend les attributions du conseil privé, répondent complètement aux nécessités de la situation présente.

La force croissante de l'esprit conversateur en France, la sympathie avec laquelle l'immense majorité du pays a accueilli les dernières réformes, exigent que l'Empereur sache pourvoir à l'avenir avec décision, et qu'il ne remette rien au lendemain de ce qui peut être fait la veille.”

L'Angleterre est à peine sortie des émotions de la victoire nationale de l'*Oxford* sur le *Huward*, qu'elle retombe dans les agitations de la question irlandaise. L'Eglise établie est renversée, aujourd'hui c'est le système territorial qui est mis en cause ; *up to the land* : la question est intéressante et demande quelques explications que nous remettons à la prochaine chronique.

La panique qui s'est emparée de la Bourse et du public de Berlin à la fausse nouvelle que l'état de l'empereur des Français s'était aggravé,

montre à quel point la paix est assurée. Il est de fait que les bruits de guerre ont repris le dessus dans les derniers temps et qu'ils se maintiennent de la manière la plus inquiétante pour les affaires.

Jamais, depuis 1866, l'horizon ne s'est montré plus menaçant. Ce qui contribue surtout à nourrir l'inquiétude, ce sont ces revues, inspections et parades militaires sempiternelles dans toute l'étendue de la Confédération, c'est en particulier cette recrudescence d'activité que l'on remarque dans toutes les branches du service militaire.

Interrogez qui que ce soit, vous obtiendrez cette réponse : "*L'ermite de Varzin prépare et médite un grand coup.*" Ce grand coup, est-il besoin de le dire ? c'est la défaite de l'Autriche et l'inféodation à la Prusse de tout ce qui a langue allemande.

On prête ce mot à M. de Bismark :

Si la Prusse ne fait pas l'unité allemande en 1870, c'est la république qui la fera en 1900...

La Confédération du Nord, c'est la guerre. La Confédération du Nord n'a qu'un soutien, les baïonnettes ; qu'un ciment, le sang ; qu'un lien, la violence. Toute idée civilisatrice est loin de ses pensées et de ses calculs. Pour la Prusse, car la Confédération c'est la Prusse, il n'y a de souverain bien qu'une forte armée, des canons, des baïonnettes et des casques à pique. Industrie, commerce, tout n'a qu'un but : nourrir et entretenir une armée toujours prête à entrer en campagne.

Quelle est la première et la seule pensée de Guillaume, soit qu'il reste à Berlin, soit qu'il parcoure ses Etats, ou ceux qu'il a volés, ou encore ceux des princes ses vassaux ? Visite-t-il les écoles, les hospices, les cours de justice, les maisons de détention, les établissements industriels, etc., etc. ?

Tout ce qui l'approche doit porter l'uniforme. Qu'il soit à table ou à la promenade, à l'opéra ou autre part, il est entouré d'uniformes. De son palais il se rend à la caserne, de la caserne à la gare, où il est reçu par un poste, de la gare à une inspection, à une parade, à des exercices ou manœuvres militaires. Les seuls établissements capables de piquer encore sa curiosité sont ceux où l'on fabrique des engins de destruction.

Qu'y a-t-il d'étonnant, si dans l'avenir nous ne voyons que la guerre, le dépérissement du commerce et de l'industrie, le paupérisme, la démoralisation ?

C'est une erreur de croire qu'un désarmement pourrait porter remède à tout. Ce n'est pas dans les armements qu'est le péril de la situation, c'est dans ce système militaire qui fait que chaque citoyen est soldat, que l'enfant naît pour ainsi dire le sac sur le dos et le fusil chargé à la main. Tant que ce système ne sera pas aboli, le mot de désarmement n'aura aucune valeur dans la Confédération du Nord et dans les Etats allemands qui ont signé une convention militaire avec la Prusse. C'est donc à ce fatal système que tous ceux qui ont à cœur les intérêts de la civilisation, de l'humanité et de l'ordre social, doivent faire la guerre.

La *Gazette de Silésie* dit qu'aux manœuvres de cette année, on a exigé des chevaux de cavalerie beaucoup plus de force, et qu'on leur a fait supporter des fatigues inconnues précédemment.

La raison est qu'on voulait connaître les chevaux incapables de supporter les fatigues de la guerre, afin qu'on puisse les réformer et les remplacer, de telle sorte qu'en automne tous les régiments de cavalerie prussiens seront munis de chevaux solides et capables de faire campagne.

L'Empereur d'Autriche, à son tour, est, dit-on, sérieusement malade, et attaqué de convulsions nerveuses pleines de gravité. Ce qui n'apaise point la guerre de plume que se font les journaux autrichiens et prussiens, organes des rancunes de M. de Beust et de M. de Bismark. Qu'en sortira-t-il ? la guerre ? ce n'est pas le désir qui manque de part et d'autre, mais personne n'ose commencer.

Il faut avouer que les prétentions de M. de Bismark ne sont pas mal exorbitantes et que sa manière d'interpréter le traité de Prague doit en effet paraître à M. de Beust fort singulière.

“ Le traité de Prague, affirme-t-il, ne donne ni à l'Autriche, ni à aucune puissance le droit de s'occuper des alliances conclues ou à conclure entre la Prusse et les États de l'Allemagne du sud.”

C'est donc tout simplement exclure l'Autriche de l'Allemagne. On conçoit qu'une telle interprétation soulève bien des susceptibilités à Vienne et ailleurs, et ravive de vieilles haines qui ne tarderont peut-être pas à éclater.

Des lettres de St. Pétersbourg du 20 août, adressées à la *Presse*, renferment les plus intéressants détails sur l'évolution nouvelle que la politique russe accomplit en ce moment. L'insatiable ambition de la Prusse faisant une loi à la Russie de veiller à ses intérêts, cette dernière a cru devoir établir à sa frontière, du côté de la Prusse, un triple cordon de douanes, protégé par des troupes. Ce n'est pas tout : malgré les cris des négociants prussiens qui tiraient des grains de la Pologne russe, le gouvernement moscovite a concédé avec subvention à une compagnie, une ligne ferrée de Wilna au port de Libau par la Baltique. Par là tout le commerce des céréales de la Lithuanie, de la Volhynie, de la Podolie etc., aboutira bientôt à Libau. *C'est notre ruine*, se sont écriés les armateurs de Dantzic ; mais les Russes ont répondu que la ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre, et se sont moqué des criaileries de ces honnêtes commerçants.

Par cette stratégie commerciale, la Russie préludait au changement qui s'opère dans sa politique extérieure. Cette politique s'est affichée presque sans ménagement dans l'entrevue que le prince Gortschakoff, passant par Berlin pour se rendre à Bade, a eue, il y a quelques semaines, avec M. de Bismark. Ces deux personnages ne s'aiment pas, et chacun d'eux trouve que la réputation de l'autre a été surfaite.

Dans cette entrevue, dont les détails ont été connus à Saint-Pétersbourg, le prince Gortschakoff, après avoir débuté avec sécheresse et froideur, se montra ironique et hautain. M. de Bismark, habitué pour peu qu'on l'irrite, à traiter tout le monde avec arrogance, se serait surpassé en cette occasion, s'il n'avait eu la certitude qu'il mécontenterait le roi Guillaume, qui ne veut pas se brouiller avec son neveu, l'Empereur de Russie, et qu'il risquerait peut-être sa grande situation.

Le prince Gortschakoff se plaignit, articula des griefs, sans dissimuler que la Russie *entendait sortir d'une fausse position pour ne prendre désormais conseil que de ses intérêts*. M. de Bismark s'excusa, nia, éluda, sans donner le change à un adversaire rompu à toutes les roueries diplomatiques. Dans une lettre qu'il écrivit peu après à Saint-Pétersbourg, le prince Gortschakoff disait : “ Je lui ai fait voir que nous pouvons nous passer de la Prusse, tandis qu'elle ne pourra jamais se passer longtemps de nous. Je ne lui ai fait grâce d'aucun tort et lui ai dit son fait assez

durement. Je croyais qu'il allait briser les vitres, mais point ; il a joué au bonhomme et s'est donné une voix altérée pour m'assurer que je méconnaissais ses sentiments à notre égard, et que mon injustice lui causait la plus vive affliction qu'il eût ressentie. Il a protesté de sa bonne foi et n'a jamais été si Prussien ; mais je connais et ne m'y laisse point prendre. Il va me garder une grosse rancune et me détester plus peut-être qu'il n'a jamais détesté de Beust."

On lit dans le *Memorial diplomatique* :

Les nouvelles de la santé de l'Empereur de Russie, sans avoir un caractère alarmant, comme plusieurs journaux l'avaient annoncé, sont loin d'être entièrement rassurantes.

Une lettre de Saint-Pétersbourg du 30 août dernier rapporte que le czar est atteint de mélancolie à Livadia, et qu'il refuse pendant des journées entières de voir qui que ce soit ; mais cet état ne diffère guère de son état ordinaire, et n'a été aggravé que par un léger refroidissement.

L'inquiétude avait dernièrement gagné les populations des provinces, au point que plusieurs gouvernements avaient jugé nécessaire d'ordonner des solennités religieuses et des prières publiques pour la santé de Sa Majesté.

Cette démonstration, comme on doit le penser, a été mal vue à la cour ; car elle a contribué à redoubler l'alarme, au lieu de la calmer ; aussi les autorités se donnent-elles toutes les peines pour démentir des bruits fâcheux que les partis pourraient exploiter dans un sens nuisible à la tranquillité de l'empire.

En Italie la situation ne s'améliore pas. L'entente est loin de régner entre les ministres et le roi qui ne veut pas sanctionner les mesures illégales de répression que propose le Chef du Cabinet ; force est donc de s'en remettre aux éventualités de l'avenir qui n'est pas rassurant.

La lutte entamée entre l'administration et la presse, se poursuit, ardente, impitoyable ; l'attitude électorale de Naples et de la Lombardie est hostile, Milan surtout, par l'opposition sérieuse et réservée de sa municipalité, donne à la cour les plus sérieuses inquiétudes.

En Espagne le mouvement Carlisle paraît ajourné, toutefois au commencement de Septembre il n'était pas constant que Don Carlos eut passé la frontière.

La note du Général Sickles, ministre des Etats-Unis à Madrid, a causé une certaine sensation. On a cru, un instant, que le gouvernement de Washington avait posé un *ultimatum* à celui de Madrid à l'occasion de Cuba. Il menaçait de procéder à l'annexion, si l'Espagne ne mettait pas fin à la guerre civile dans un bref délai : mais tout cela n'était qu'une fanfaronade de Jonathan, qui s'est humblement retiré quand il a vu derrière l'Espagne, la France et l'Angleterre. Il est fort Jonathan, oui, mais contre les faibles, à dix contre un.

On s'est trop hâté d'annoncer la fin du conflit entre le Sultan et le Pacha d'Egypte. La dernière note de la Sublime Porte, n'est rien moins que flatteuse pour le vice-roi ; elle lui impose de dures conditions auxquelles on ne sait pas s'il se soumettra. Se croyant à l'abri de Constantinople, derrière le canal de Suez, jaloux de déployer quelque faste à l'inauguration de cette grande entreprise, Abbas Pacha s'est donné le luxe d'une armée de 50,000 hommes, de 200,000 fusils à aiguille, et de vais-

homme est un saint ; et ce saint, ce n'est ni la science, ni l'art, ni la littérature, ni la plume, ni l'épée, qui l'a formé, c'est la croix de Jésus-Christ, et la religion qu'il a donné au monde, et qui continue de verser ses bienfaits et sa lumière sur les aveugles qui l'outragent et le blasphèment.

Un nouveau centenaire vient d'être célébré en Bohême, c'est celui de Jean Huss, hérétique, précurseur de Luther, brûlé vif à Constance en 1415. Quelle reconnaissance peut lui devoir l'Allemagne !!

H * * *



On vient de nous remettre les ouvrages suivants ; nos sincères remerciements à qui de droit.

Histoire de Cinquante ans (1791-1841,) annales parlementaires et politiques du Bas-Canada, depuis la constitution jusqu'à l'union. Par T. P. Bédard, dédiée à Son Exc. Sir Narcisse Belleau, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec. Cet ouvrage, imprimé à Québec, renferme 419 pages.

* * *

Le Jubilé du Concile de l'Immaculée-Conception. Instructions, prières spéciales et pieux exercices à l'usage de tous les fidèles, publié avec autorisation ecclésiastique par J. B. Rolland.

* * *

Almanach agricole, commercial et historique de J. B. Rolland et fils, pour l'année 1870.